

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2023/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 janvier 2023

DCM N° 23-01-26-25

Objet : Communication pour l'exercice 2021 des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, d'élimination des déchets et de distribution de l'eau potable ainsi que leurs notes liminaires.

Rapporteur: M. HUSSON,

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 prévoient que le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement ainsi que celui relatif au service d'élimination des déchets dont la compétence a été transférée à la Métropole de Metz. Les rapports 2021, remis par l'Eurométropole de Metz, sont joints en annexe à la présente délibération. Conformément aux dispositions réglementaires précitées, une note liminaire de Monsieur le Maire, jointe à la présente délibération, est présentée au Conseil Municipal pour chacun des deux services publics transférés.

Aussi, suivant les dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable gérée par le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) est présenté au Conseil Municipal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1413-1, L.2224-5 et L.5211-39,

VU le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et la note liminaire liée pour l'exercice 2021,

VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets et la note liminaire liée pour l'exercice 2021,

VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2021,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement transmis par la Métropole de Metz pour l'exercice 2021,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets transmis par la Métropole de Metz pour l'exercice 2021,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable transmis pour l'exercice 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE :

- Du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et de la note liminaire liée pour l'année 2021 transmis par la Métropole de Metz.
- Du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de la note liminaire liée pour l'année 2021 transmis par la Métropole de Metz.
- Du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2021.

Service à l'origine de la DCM : Contrôle de Gestion Externe
Commissions : Commission Consultative des Services Publics Locaux
Référence nomenclature «ACTES» : 1.4 Autres types de contrats

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 49 Absents : 6 Dont excusés : 6

Décision : SANS VOTE
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230126-123269-DE-1-1
N° de l'acte : 123269

après affichage et transmission au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

et par délégation :

Metz le,

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

-
Exercice 2021



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2021

SOMMAIRE

1. Organisation du service	Page 3
1.1 La compétence assainissement	Page 3
1.2 Le service public d'assainissement collectif	Page 3
1.3 Patrimoine	Page 3
2. La collecte et le transport des effluents	Page 6
3. L'épuration des eaux usées	Page 8
3.1 Le centre de traitement principal de l'agglomération messine	Page 8
3.2 Les stations d'épurations annexes	Page 10
3.3 Laboratoire d'analyses	Page 10
3.4 Faits marquants 2021	Page 11
3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration	Page 12
4. Ressources Humaines	Page 14
5. Le Budget 2021	Page 14
5.1 Le coût du service d'assainissement	Page 14
5.2 Les investissements réalisés	Page 15
5.3 La redevance d'assainissement	Page 15
5.4 Facture d'eau type	Page 15
5.5 Les chantiers réalisés en 2021	Page 17
6. Les eaux pluviales	Page 18
6.1 L'inventaire des réseaux	Page 18
6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux	Page 18
6.3 Les investissements	Page 19
7. Annexe	Page 21
Annexe 1 : Les indicateurs réglementaires de l'assainissement	Page 21

1. Organisation du service

1.1 La compétence assainissement

En matière d'assainissement, les missions de l'Eurométropole de Metz comprennent :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui constituent des missions statutaires de la Régie HAGANIS. La redevance d'assainissement fixée à 1,14 € HT/m³ pour l'année 2021 assure le financement de cette mission,
- la collecte et le transport vers le milieu naturel des eaux pluviales. Cette mission est financée par le Budget Général de l'Eurométropole de Metz. Cette compétence est organisée comme suit :
 - l'entretien et la maintenance des réseaux pluviaux (exploitation et nettoyage) sont confiés par l'Eurométropole de Metz à HAGANIS qui a perçu à ce titre, des contributions de Metz Métropole,
 - l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux gérés directement par l'Eurométropole de Metz, Pôle Eau et Assainissement.

La compétence EAU POTABLE relève de la compétence de Metz Métropole depuis le 1^{er} Janvier 2018.

1.2 Le service public d'assainissement collectif

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (le SIAAM), en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe.

Depuis, avec le développement du Sivom, puis du Syndicat Mixte d'Agglomération Messine, puis avec la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, la coopération intercommunale associe des communes plus nombreuses. Pour toutes ces communes de l'Eurométropole de Metz, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées.

Toutefois, quelques communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, Vany sont membres de l'Eurométropole de Metz mais sont historiquement et respectivement raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz. Ces organismes épurent leurs eaux. A ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération.

Par ailleurs, certaines communes ont leur propre station de traitement des eaux usées comme Fey, Pouilly, et Pournoy-la-Chétive, ainsi que des lagunes comme Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville. La Maxe est raccordée à la station d'épuration de la métropole depuis juillet 2020.

1.3 Patrimoine

1 464 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires de l'Eurométropole de Metz, exploités par HAGANIS.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	14330	13513	1760	29603
ARS-LAQUENEXY	9604	5752	2253	17608
ARS-SUR-MOSELLE	19726	10970	3429	34125
AUGNY	15917	11203	569	27689
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13373	10033	0	23405
CHESNY	2398	1741	958	5097
CHIEULLES	3437	3762	0	7199
COIN-LÈS-CUVRY	4678	4272	779	9730
COIN-SUR-SEILLE	1394	477	2405	4276
CUVRY	7530	5482	604	13616
FEY	2592	1669	4229	8490
GRAVELOTTE	4299	3982	2246	10526
JURY	6845	6577	0	13422
JUSSY	3306	2334	1028	6668
LA MAXE	6373	6429	1879	14680
LAQUENEXY	5876	3171	2385	11433
LE BAN-SAINT-MARTIN	12169	17051	18	29238
LESSY	3909	3619	2096	9624
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13733	14211	0	27944
LORRY-LÈS-METZ	10584	10123	38	20745
MARIEULLES-VEZON	4515	3271	4195	11981
MARLY	58608	59824	10175	128607
MÉCLEUVES	5802	6807	5494	18103
METZ	180233	203469	137792	521493
MEY	2753	1655	0	4408
MONTIGNY-LÈS-METZ	35891	38696	22329	96916
MOULINS-LÈS-METZ	21512	20868	93	42472
NOISSEVILLE	1701	3122	4202	9025
NOUILLY	6413	4570	0	10982
PELTRE	8759	8449	6924	24132

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
PLAPPEVILLE	14141	12928	0	27069
POUILLY	1170	1708	3446	6324
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3626	3884	0	7510
ROZÉRIEULLES	8200	8987	0	17186
SAINTE-RUFFINE	3541	2880	0	6421
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	12182	12949	6498	31628
SAINT-PRIVAT-LA-MGNE	3665	624	10463	14752
SAULNY	10077	10452	0	20529
SCY-CHAZELLES	13314	12920	0	26234
VANTOUX	5273	4624	588	10484
VANY	2638	2962	1090	6690
VAUX	5535	5665	1046	12246
VERNÉVILLE	2040	1921	2372	6332
WOIPPY	40471	36483	930	77884
TOTAUX	614 131	606 086	244 310	1 464 528
	42%	41%	17%	100%

LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

327 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent à son bon fonctionnement, en relevant les effluents, en régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et en épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés, ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Stations de relèvement des eaux usées	131
Station de relèvement des eaux pluviales	11
Stations de relèvement des eaux unitaires	4

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Bassins de retenue de pollution (Mazelle...)	18
Postes de crues	10
Siphons	18
Stations d'épuration ou lagunes	8
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)/Bassins de rétention des eaux pluviales	127
TOTAL	327

2. La collecte et le transport des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau. Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences.

Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

CONTROLE DES BRANCHEMENTS

En 2021, le service des Branchements d'HAGANIS a **examiné 600 dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme réglementaire** (avis émis sur demandes de permis de construire, d'aménagement, etc.).

En 2021, les équipes de conformité ont réalisé 1 242 interventions (visites de conformité, visites-conseils, ...).

Ce service a effectué 198 contrôles d'équipements d'Assainissement Non Collectif.

CONTROLE DES REJETS

Le service Police des réseaux d'HAGANIS mène des actions de prévention, de contrôle et de prescription en matière de pollution sur le réseau d'assainissement :

Sensibilisation et contrôle

En qualité d'interlocuteur des professionnels de l'agglomération, ce service se charge à la fois de la conformité des effluents, du contrôle des installations de prétraitement et des branchements dans les entreprises, essentiellement chez les restaurateurs (bac à graisse) et les garagistes (séparateur d'hydrocarbures). **165 contrôles** d'évacuation des eaux usées ont ainsi été effectués en 2021, 47 étaient non conformes.

Autorisation et contrôle

Parmi les 1 510 établissements répertoriés, 235 bénéficient d'un arrêté d'autorisation de rejet et 794 sont classés « assimilés domestiques ».

34 contrôles de conformité ont été réalisés chez les professionnels soumis à autorisation, 9 ce sont révélés non conformes.

Pollution

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées sur le réseau ou susceptibles de l'affecter. **43 incidents ont eu lieu en 2021 dont 29 pollutions constatées.** Dans 90 % des cas, l'origine de la pollution et le pollueur ont été retrouvés. 6 concernaient des problèmes d'hydrocarbures et dérivés ; 15 des rejets d'eaux usées au milieu naturel ; 1 de rejet de peinture ; 1 de rejet de graisse alimentaire ; 6 des pollutions diverses.

L'équipe est intervenue sur 22 communes de l'Eurométropole de Metz.

ENTRETIEN DES RÉSEAUX

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" d'un diamètre supérieur à 1,50 m, d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier aux problèmes générés par la présence surabondante des lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an). **310 interventions ont ainsi été effectuées.**

La surveillance et le nettoyage des anti-flottants, des déversoirs d'orage sensibles, points critiques du réseau, la sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations, ainsi que les campagnes de dératisation constituent les autres activités des égoutiers de fond.

Près de 31 000 avaloirs nettoyés

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de Metz Métropole, sont entretenus depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. 30 854 avaloirs et 221 km de canalisations ont ainsi été nettoyés en 2021. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvements des eaux usées.

Les maçons ont assuré la réparation de 169 regards ou avaloirs du réseau et la mise à niveau de 589 trappes. Enfin, l'équipe d'inspection vidéo a expertisé 36 km de conduites.

SURVEILLER LE COMPORTEMENT DES RESEAUX

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux **connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie**, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer une surveillance réglementaire.

Cette surveillance s'applique notamment aux déversoirs d'orage (DO), ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur d'une partie des eaux circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention de pollution (BRP), d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

36 DO, 15 surverses de station de relèvement des eaux et 13 bassins de retenue de pollution sont suivis chaque année. En 2021, **les BRP ont stocké 402 737 m³ d'eaux usées et pluviales**, épargnant ainsi au milieu naturel la plus grande part de la pollution. 71 % des volumes stockés le sont par les bassins Maison du Bâtiment, Mazelle et Dornès.

488 450 m³ se sont déversés par les déversoirs d'orage ou les surverses, essentiellement dans la Seille (48 %) et dans la Moselle (43 %). **Les bassins ayant capté l'essentiel de la pollution, les eaux déversées, fortement diluées, peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.**

MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique également une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. **Les 327 bassins et postes de pompage** bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer **le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.**

Parmi ces ouvrages, **180 sont surveillés** par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de **Gestion Technique Centralisée** qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors stations d'épuration) est de **3 111 885 KWh pour un coût de 421 033 € HT.**

En 2021, en collaboration avec l'Eurométropole de Metz, HAGANIS a remplacé une pompe de relèvement sur le poste anti-crue ACTISUD (Parc Saint Jean), pour fiabiliser l'évacuation des eaux pluviales. Cette opération fait partie d'un plan global visant à renouveler l'ensemble des pompes de ce poste. Le remplacement des deux dernières pompes est programmé en 2022.

Une pompe a également été remplacée sur le poste anti-crue de Saint Quentin s'intégrant dans un programme qui s'étend jusqu'en 2023.

CARTOGRAPHIE DU SYSTEME

Le SIG (Système d'Information Géographique) associe la cartographie de la communauté d'agglomération, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Il réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants. **Le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel.**

Par ailleurs il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. En 2021, HAGANIS a traité **6 956 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT)**. 99% des demandes ont été traitées dans les deux jours, le délai réglementaire étant de 9 jours.

3. L'épuration des eaux usées

3.1 [Le centre de traitement principal de l'agglomération messine](#)

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m³/h (soit 72 000 m³/jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m³/h (240 000 m³/jour) en temps de pluie, et 92 000 m³/jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 200 m³/heure est dévié en sortie de prétraitement et est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles

concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

* unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DB05) de 60g par jour

PERFORMANCES D'EPURATION

En 2021, **25,54 millions de m³ d'eaux usées et unitaires ont été traités**, ainsi que 9 790 m³ de matières de vidange et 2 785 m³ de boues liquides de stations d'épuration.

La pluviométrie annuelle a été de 816 mm.

L'épuration a consisté en la dépollution, chaque jour en moyenne, de 73 231 m³ chargés de 15,64 t de matières en suspension, 12,56 t de demande biochimique en oxygène, 2,92 t d'azote, et 358 kg de phosphore.

En outre, 275 t de déchets grossiers et 50 t de graisses ont été éliminées par le prétraitement, ainsi que 267 t de sables et 53 t de déchets de tamisage.

PERFORMANCE ENERGETIQUE DE LA STEP ET DES BATIMENTS DU SIEGE

En 2021, la consommation électrique a été de 9 319 MWh pour un coût de 775 300 € HT.

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015, mis à jour le 27 décembre 2018, précise les exigences à satisfaire pour que le rejet soit conforme en termes de rendement et de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

A la fin 2021, aucune non-conformité a été enregistrée sur les 365 bilans journaliers réalisés, ce qui est bien en-deçà du seuil autorisé par la loi (maximum autorisé : 25 par an).

Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	Concentrations mg/l			Rendements %	
	ENTRÉE	REJET	VALEUR maximale autorisée	VALEUR mesurée	VALEUR minimale autorisée
Matières en suspension	243	2,7	30	98,1	90
Demande biochimique en oxygène	211	3,8	25	97,0	90
Demande chimique en oxygène	498	16,8	100	95,7	75
Azote global	2	4,3	10	90,0	70
Phosphore total	6	0,3	1	94,8	80

Rendement des traitements : Bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat. susp. %	DCO %	DBO %	Azote %	Phosphore %
Juin	99	95	99	93	97
Juillet	96	95	98	89	90
Août	98	96	98	91	97
Septembre	98	97	99	90	95
Octobre	98	97	99	92	97
Décembre	98	97	98	92	94

3.2 Les stations d'épuration annexes

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, Pouilly, et Pournoy-la-Chétive, ainsi que les lagunes de Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville.

Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles règlementaires réalisés par la société LOREAT, mandatée par HAGANIS.

Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 436 610 m³ en 2021. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'Eurométropole de Metz.

Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements

	MES		DCO		DBO5		Azote		Phosphore	
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l						
Fey (1 250 éq.hab.)	98	4,3	96	16,8	98,0	3,0	82	10,4	84	1,0
Pouilly (1 050 éq.hab.)	96	6,2	93	22,8	97	3,0	81	8,2	52	2,1
Pournoy la Chétive (550 éq.hab.)	98	8,5	96	38,3	99	4,0	83	16,6	64	5,0
Chesny (lagune) (550 éq.hab.)	93	27,5	96	25,0	99	3,0	84	10,3	80	1,5
Marieulles (lagune) (1 060 éq.hab.)	99	2,0	94	21,5	98	3,0	96	1,5	70	1,6
Mécleuves (lagune) (1 100 éq.hab.)	55	60,0	89	22,7	96	3,3	48	14,4	62	1,2
Vernéville (lagune) (1 050 éq.hab.)	99	3,0	98	11,7	99	3,0	72	18,0	81	1,6

3.3 Laboratoire d'analyses

Le laboratoire a géré 19 691 analyses dont 92 % effectuées en interne et 8 % sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 84 % de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance des stations d'épuration. Les 16 % restants concernent essentiellement les contrôles industriels et le suivi des piézomètres. 67 % concernent les eaux et 33 % les boues.

Après deux années de suspension des campagnes de détermination des substances dangereuses et suite à la note technique du 12 août 2016 établie par le ministère de l'Environnement, une nouvelle campagne a été lancée en 2018. Cette campagne comporte 6 mesures de 104 substances dangereuses analysées simultanément sur les effluents d'entrée et de sortie de station.

Cinq mesures ont été réalisées courant 2018 (en avril, juin, août, octobre et décembre) et une dernière a été lancée en février 2019. A l'issue de ces 6 mesures, une synthèse a été établie déterminant les substances dangereuses significatives qui ont donné lieu à une étude diagnostique. La prochaine campagne de mesures sera engagée en 2022.

3.4 Faits marquants 2021

Curage de la lagune de Marieulles-Vezon

En moyenne, le curage d'une lagune s'impose tous les 10 ans. Il s'effectue principalement dans le premier bassin. L'opération de curage de la lagune de Marieulles-Vezon a eu lieu fin octobre 2021. A l'issue, ce sont 346,7 m³ de boues à 12,6% de siccité qui ont été extraites de la lagune, soit 43,69 tonnes de matière sèche.

Remplacement des filtres à bandes

Les filtres à bandes situés dans l'atelier de déshydratation des boues primaires, qui avaient plus de 20 ans de vie à leur actif, ont été remplacés en 2021. Ainsi les trois filtres à bandes avec une capacité unitaire de 900 kgMS/h ont été remplacés par deux filtres à bandes à 1 200 kgMS/h de capacité unitaire. Leur automatisation et la mise en place d'équipements supplémentaires (débitmètres) permet de faciliter l'exploitation de cet atelier.

Remplacement des diffuseurs d'air sur deux bassins biologiques

Les diffuseurs d'air des bassins B et D remplacés en 2018 donnent entière satisfaction. Les diffuseurs d'air des bassins A et C n'ayant plus qu'une capacité de diffusion d'air d'environ 21% par rapport au débit maximum délivrable sur le bassin ont à leur tour été remplacés en juillet et septembre 2021.

La diffusion d'air dans les quatre bassins biologiques est à présent optimale et permet d'ajuster la sollicitation des Hyturbo au minimum du besoin.

Ces travaux ont été l'occasion d'effectuer une maintenance approfondie sur l'un de ces bassins avec notamment le remplacement des agitateurs et des pompes.

Régulation traitement tertiaire

Une régulation a été mise en place au niveau du traitement tertiaire, basée sur la mesure en continu du phosphore. Elle permet un ajustement en temps réel de l'injection de chlorure ferrique, au lieu d'un ajustement en fin de journée après les résultats d'analyse du laboratoire. Cette régulation permet l'économie du réactif.

Projets 2022

- Remplacement de la supervision de la STEP : la supervision datant de 1996 est devenue obsolète. Elle a atteint ses limites en particulier en termes de mise à jour et d'assistance. Un nouvel outil de pilotage plus ergonomique sera installé en 2022 améliorant ainsi l'exploitation

de la station d'épuration principale, avec un système d'observation plus fin et des possibilités de développer les prévisions de manière plus pointue.

- Modernisation du pont bascule de l'entrée sécheur : le logiciel de pesée de l'entrée sécheur est vieillissant. Il est d'ailleurs devenu difficile de trouver des pièces de remplacement du pont bascule. L'ensemble sera donc modernisé en 2022, avec la mise en place d'un nouveau logiciel de pesée, le remplacement des capteurs sous le pont bascule et des bornes pour badger.
- Diagnostic énergétique des bâtiments : un audit énergétique a été réalisé sur l'ensemble des bâtiments du siège en février-mars 2021. Les premiers résultats ont permis de diagnostiquer les faiblesses du bâtiment en matière d'énergie. Différents scénarii sont dès lors envisagés : rénovation (isolation, toitures, fenêtres), modernisation (pompes à chaleur, éclairage), voire reconstruction. Une étude complémentaire sera réalisée en 2022 pour affiner la stratégie énergétique. L'objectif, fixé par le décret dit « tertiaire », est de réduire les consommations énergétiques des bâtiments administratifs de 40 % d'ici 2030.

3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée. Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire.

PEU DE MATIERE ET BEAUCOUP D'EAU

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaissir pour les rendre aisément transportables. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.

LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. **Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues.** En effet, les valeurs des concentrations maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en mg/kg de matière sèche (exercice 2021)

	Moyenne 2021	Valeur max. 2021	Valeur limite autorisée
Métaux			
Cd	0,33	0,43	10
Cr	17,64	23,70	1 000
Cu	153	171	1 000
Hg	0,17	0,26	10
Ni	16,94	19,40	200
Pb	15,33	17,90	800
Zn	293,45	350,00	3 000
Cr+Cu+Ni+Zn	481,03	551,10	4 000
Composés organiques			
7PCB	0,06	0,08	0,8
Fluoranthène	0,17	0,71	5
Benso(b)fluoranthène	0,07	0,11	2,50
Benso(a)pyrène	0,07	0,15	2

LES FILIERES DE VALORISATION

En 2021, 8 389 t de matière sèche ont été produites et **7 861 t ont été évacuées**, soit 26 922 t de boues humides.

43,2 % des boues ont été évacués en épandage agricole, 54,9 % en compostage en mélange avec des déchets végétaux, 0 % en valorisation énergétique des pellets, 1,9 % en valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique SUEZ, Faulquemont). Cette année 530 t de pellets ont été produits.

Pour la 14^{ème} année consécutive, **HAGANIS n'a pas eu recours à l'enfouissement** pour éliminer les boues d'épuration.

LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSMENT DES SOLS

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini. La campagne d'épandage de l'exercice 2010, a concerné 65 parcelles agricoles, totalisant 780 ha, réparties sur 30 communes.

4. Ressources Humaines

Au 31 décembre 2021, l'effectif d'HAGANIS compte 263 personnes : 192 salariés et 71 agents fonctionnaires mis à la disposition d'HAGANIS par l'Eurométropole de Metz. Le Pôle Assainissement emploie 126 collaborateurs et le Pôle Déchets 110.

27 sont employés par les services-supports (comptabilité, marchés publics, communication, sécurité...).

5. Le budget 2021

5.1 Le coût du service d'assainissement

- **Dépenses 2021 : 17 717 K€ H.T.** pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confié par l'Eurométropole de Metz, et la réalisation de prestations accessoires pour le compte de communes clientes, d'entreprises ou de particuliers.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (68%) (en légère augmentation par rapport à 2020 : + 1,5 %) avec les montants les plus importants consacrés aux dépenses énergétiques (1 296 K€ : gaz pour le séchage des boues et le chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages), à l'achat de réactifs (589 k€ : chlorure ferrique et ferreux, polymères, chaux...) et à la valorisation des boues d'épuration (1 150 K€ majoritairement dans les filières agricoles (compostage)). Ces charges externes augmentent (+ 1,2 % par rapport à 2020) en raison notamment l'impact de la crise sanitaire (nécessité d'hygiéniser les boues avant épandage, davantage d'analyses, achat d'EPI, mission SPS...) et de la hausse des tarifs de l'énergie (gaz, carburant).

L'amortissement des immobilisations représente le tiers des charges d'exploitation et génère de l'autofinancement qui permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette demeurent faibles (moins de 1% des charges d'exploitation) comme les années passées.

- **Recettes 2021 : 20 276 K€ H.T.** Elles proviennent majoritairement (pour 72 %) de la redevance assainissement qui augmente de 1% par rapport à 2020 en raison notamment de l'augmentation du volume d'eau consommée.

Les performances épuratoires des stations exploitées par HAGANIS sont toujours très satisfaisantes, au-delà des exigences règlementaires mais la diminution des ressources de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les modalités d'octroi de cette prime épuration définies dans le 11^{ème} programme des agences de l'eau se traduisent par une **prime d'épuration en forte baisse (- 29,7 %)**.

La Régie perçoit également le produit des prestations qu'elle réalise, notamment pour le compte de l'Eurométropole de Metz, comme l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 K€), les travaux de branchement (543 K€), ainsi que la rémunération d'autres services (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif...) pour 380 K€. S'y ajoutent enfin des participations pour le financement de l'assainissement collectif – le raccordement à l'égout (567 K€). Les autres recettes (1 481 K€) sont principalement constituées de l'amortissement des subventions d'équipement, de la reprise d'une provision pour entretien et grosses réparations (569 K€) suite aux préconisations figurant dans le rapport d'audit de la Chambre Régionale des Comptes, d'une aide exceptionnelle versée par l'AERM pour le traitement des boues suite au COVID et d'une recette exceptionnelle de 71 K€ pour le remboursement d'un trop facturé de TICFE (Taxe Intérieure

sur les Consommations Finales d'Electricité) par un des fournisseurs d'électricité (PRIMEO ENERGIE) sur le 1^{er} trimestre 2021.

5.2 Les investissements réalisés

- **Dépenses : 6 674 K€ H.T.** Les principales opérations visent à la préservation du milieu naturel avec la lutte contre les inondations, l'élimination des eaux claires parasites, l'amélioration de l'exploitation, et la rénovation des réseaux en coordination avec les travaux de voiries des communes.

Les investissements sur les stations d'épuration et les ouvrages extérieurs se concentrent sur le renouvellement et l'entretien du process. S'y rajoutent le remboursement de la dette en capital (9 %) et l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

- **Recettes : 6 661 K€ H.T.** Les investissements ont été financés par l'autofinancement dégagé (83 %) du fait de l'amortissement des immobilisations. S'y ajoutent les participations financières de l'Eurométropole de Metz sur les travaux réalisés sur les réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial).

5.3 La redevance d'assainissement

Longtemps stable, le montant de la redevance d'assainissement a été baissé de 8 % par le Conseil d'Administration de la régie HAGANIS lors de la séance du 11 décembre 2019, passant ainsi de 1,24 à 1,14 €/m³ pour 2020 (revenant au même niveau qu'en 1993, en euros constants).

Cette baisse a été possible grâce à un important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services. Ce nouveau tarif n'empêchera pas HAGANIS de poursuivre son programme d'investissement et de conserver une qualité d'épuration optimale des eaux usées, pour la préservation de l'environnement.

L'évolution de la redevance d'assainissement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Redevance € / m ³	1,24	1,24	1,24	1,14	1,14	1,14
Évolution	0%	0%	-8%	0%	0%	
Total annuel € HT *	148,80	148,80	148,80	136,80	136,80	136,80
TVA (taux réduit)	14,88	14,88	14,88	13,68	13,68	13,68
Total € TTC	163,68	163,68	163,68	150,48	150,48	150,48

* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE.

5.4 Facture d'eau type

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 01/01/2022 pour un client consommant 120 m³ dans l'année, ainsi que l'évolution par rapport aux tarifs connus au 1^{er} janvier 2021.

Tarifs au 01/01/2022
 Traité 3 Commune Metz (57463)

	Qté	Euro		Taux TVA	
		Prix Unitaire HT	Montant HT		
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur) TRT 001 - 003			49.98	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 1 à 1 (m3)	1	1.8467	1.85	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 2 à 11 (m3)	10	0.2075	2.08	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 12 à 120 (m3)	109	0.5323	58.02	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003	De 1 à 1 (m3)	1	0.0958	0.10	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003	2 et plus (m3)	119	0.2300	27.37	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0592	7.10	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			146.48		
Collecte et traitement des eaux usées					
Consommation					
Consommation Asst (part Haganis-régie Metz Métrop) TRT 001	(m3)	120	1.1400	136.80	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			136.80		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance Voies navigables de France	(m3)	120	0.0006	0.07	5.5 %
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			70.03		
TOTAL HT de la Facture			353.31	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			380.16	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			2.73	Euro	

Les usagers du service public d'assainissement du territoire de l'Eurométropole de Metz peuvent recevoir une facture des différents opérateurs suivants : Société Mosellane des Eaux (VEOLIA), Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO), Régie de l'Eau de Metz Métropole, Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont, Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny.

5.5 Les chantiers réalisés en 2021

METZ LES ILES – Avenue de Blida

Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 170 ml pour desservir les bâtiments du foyer AMLI (situé au bout de l'avenue de Blida). Travaux menés conjointement à des travaux de réhabilitation des bâtiments par Metz Habitat Territoire.

Coût des travaux : 73 000 € HT.

MARIEULLES-VEZON – Rue du Stade

Remplacement du collecteur unitaire sur environ 115 ml en coordination avec des travaux de voirie.

Coût des travaux : 113 000 € HT - Cofinancement de l'Eurométropole de Metz

METZ CENTRE – Rue Pasteur

Remplacement d'un collecteur unitaire, situé à très grande profondeur sur une distance de 270 ml en réhabilitation par l'intérieur, et sur une distance de 25 ml par ouverture de fouille.

Coût des travaux : 152 000 € HT - Cofinancement de l'Eurométropole de Metz

ARS-SUR-MOSELLE – Rue du Rucher et Rue de la Mine

Pose de nouveaux collecteurs d'eaux usées sur 93 ml et de collecteurs d'eaux pluviales sur 45 ml et reprise des branchements.

Création de regards pour faciliter l'accès aux réseaux d'assainissement.

Coût des travaux : 125 000 € HT – Cofinancement de l'Eurométropole de Metz

ARS-SUR-MOSELLE – Rue du Président Wilson

Réparation d'un collecteur unitaire par ouverture de fouille sur 31 ml, constaté à la suite d'un affaissement de la voirie.

Coût des travaux : 55 000 € HT - Cofinancement de l'Eurométropole de Metz

MARLY – Rue des Garennes

Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 80 ml, pour desservir de nouvelles constructions.

Coût des travaux : 87 000 € HT

CUVRY – Rue du Pâtural et Rue de la Corvée du Moulin

Remplacement du réseau d'eaux usées sur 465 ml et du réseau d'eaux pluviales sur 40 ml pour rétablir un écoulement optimal et anticiper d'éventuels décollements de gaine pouvant entraîner des bouchages. Mise en conformité du raccordement d'avaloirs.

Coût des travaux : 273 000 € HT - Cofinancement de l'Eurométropole de Metz

Divers renouvellements de réseaux

- Coin-Sur-Seille, Rue Saint Laurent
- Montigny-lès-Metz, Rue de Pont à Mousson
- Metz (Devant les Ponts), Rue de la Folie
- Metz (Sablon), Rue Kellerman
- Metz (Sablon), Rue Saint Livier
- Metz (Nouvelle Ville), Rue Charles Pêtre.

6. Les eaux pluviales

6.1 L'inventaire des réseaux

En 2021, l'inventaire des ouvrages comportait :

Canalisations EP	606 086 ml
Canalisations Unitaire	244 310 ml
Avaloirs nettoyés	30 854 unités
Exutoires	500 unités (environ)
Fossés de transferts	19 km (environ)
Bassins d'orage	127 unités
Postes de crue	10 unités
Stations de relèvement pluviales	11 unités
Stations de relèvement unitaires	4 unités

6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux

L'exploitation des réseaux et ouvrages pluviaux est une mission confiée par l'Eurométropole de Metz à HAGANIS.

Les travaux d'entretien et de maintenance consistent principalement en des curages manuels et des hydrocurages mécaniques des canalisations pluviales et unitaires, des nettoyages d'avaloirs, des nettoyages de stations pluviales ou unitaires, des fauchages ou curage de fossés, des remplacements ou mises à niveau de regards ou grilles d'avaloirs ainsi que des petits travaux de maçonnerie dans les ouvrages. Dans le cas des travaux sur réseaux unitaires, l'Eurométropole de Metz se voit imputer 50 % de la dépense faite.

Hormis les points critiques du réseau pluvial nécessitant des interventions plus fréquentes, le rythme convenu entre l'Eurométropole de Metz et HAGANIS pour la fréquence de l'entretien des avaloirs et réseaux des communes a été fixé à 1 fois par an au minimum.

Durant l'année 2021, les prestations de maintenance réalisées ont consisté en des travaux sur réseaux, des réparations d'avaloirs et de tampons, la remise à niveau de tampons, de la maintenance industrielle, des petites réparations des stations et des ouvrages pluviaux ainsi qu'en la prise en charge des consommations électriques desdits ouvrages.

Pour effectuer les prestations correspondantes, l'Eurométropole de Metz a versé à HAGANIS en 2021 une contribution forfaitaire de 2 200 000 € TTC.

Toutes les tâches relatives à la maintenance et à l'exploitation des réseaux pluviaux ont pu être exécutées dans des conditions techniques et des délais satisfaisants.

6.3 Les investissements

- *Dans le domaine des études et investigations :*
Un programme d'études a été décidé par l'assemblée délibérante lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 130 000 € TTC, dont la plus grande partie était destinée à engager les études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir.
- *Dans le domaine des travaux :*
L'assemblée délibérante a décidé d'un programme de travaux de 1 956 000 € TTC relatif aux opérations d'investissement individualisées dans les communes avec en priorité l'éradication des problèmes d'inondation et de sécurité les plus urgents, dont certaines en cofinancement avec HAGANIS ainsi que des travaux de réhabilitation de réseaux en coordination avec les travaux de voirie.
Un crédit de 76 250 € TTC a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets, et qui ne pouvaient pas être différées.

Les principales opérations réalisées ou engagées en 2021 pour les eaux pluviales

TRAVAUX :

- **CHIEULLES**
 - Rue de la Chapelle – renforcement de la collecte (suite) 214 300 €
- **JUSSY**
 - Rue de la Taye – Réhabilitation par l'intérieur du réseau 54 000 €
- **LE BAN SAINT MARTIN**
 - Rue Saint Sigisbert – Reprise d'un tronçon et réhabilitation 50 000 €
- **LESSY**
 - Rue de Scy – Reprise réseau suite à effondrement 34 000 €
- **METZ**
 - Place Saint Louis – Reprise des caniveaux Tr3 20 000 €
- **ACTISUD**
 - En 2021, une deuxième pompe de relèvement a été remplacée sur la station de pompage des eaux pluviales ACTISUD. 138 000 €

CONVENTIONS AVEC HAGANIS (part Eaux Pluviales) :

- **COIN SUR SEILLE**
 - Rue Saint Laurent – renouvellement 7 000 €
- **MECLEUVES**
 - Diverses rues – réhabilitation par l'intérieur 8 000 €
- **METZ**
 - Rue Pasteur – renouvellement et réhabilitation du réseau unitaire 88 000 €
 - Rue Daga – renouvellement du réseau unitaire 72 000 €
 - Rue Sainte Chrodegand – renouvellement du réseau unitaire 20 000 €

ANNEXE 1

LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site www.services.eaufrance.fr. Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'OFB pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2020, ou au 31 décembre 2020, et pour le territoire de Metz Métropole (44 communes depuis 2014) où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIFS

D 204.0	PRIX TTC DU SERVICE AU METRE CUBE POUR 120 M³	1,51€ TTC
Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2021	
Finalité	Indicateur descriptif de service.	

RÉSEAU

D 202.0	NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS	235
Définition	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.	
Finalité	Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.	
P 202.2B	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	95
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).	
Finalité	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.	
<u>A – Plan des réseaux (15 points)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau	10
0 ou 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5
<u>B – Inventaire des réseaux (30 pts)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	10
De 0 à 5 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	2
De 0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	14
<u>C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)</u>		
0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	90 %

0 à 10 pts	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...)	10
0 à 10 pts	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
0 ou 10 pts	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
0 à 10 pts	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau	10
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	0
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10
P 252.2	NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM)	8,9
Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points critiques	76
	Réseaux unitaires ou séparatifs	858
P 253.2	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USEES	0,12 %
Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.	
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.	

COLLECTE

P 203.3	CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES	
Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2020, nombre de 0 à 100.	100 %
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.	
P 255.3	INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES.	100

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.	
Finalité	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).	

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	10
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet.	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
--------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
--------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

ÉPURATION

P 204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2018 (donnée 2019 fournie par la DDT en juin 2021).	100 %
Finalité	L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.	

P 205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition	L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2018, nombre de 0 à 100 (donnée 2019 fournie par la DDT en juin 2021).	100 %
Finalité	L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.	

P 254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU 100 %

Définition Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation.

Finalité S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

Nombre de bilans	365
Bilans non conformes	0

BOUES

D 203.0 QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION 8 389 T

Définition Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

P 206.3 TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES A LA RÉGLEMENTATION 100 %

Définition Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

Filières de traitement :

Épandage agricole :	43,2 %
Compostage :	54,9 %
Valorisation thermique :	0,0 %
Valorisation méthanisation :	1,9 %
Enfouissement :	0 %

ABONNÉS

D 201.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF 222 782 HAB.

Définition Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.

Finalité	Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.	
P 201.1	TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	99,89 %
Définition	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.	
Finalité	Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.	
P 251.1	TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS	0 ‰
Définition	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis. (En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)	
Finalité	L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.	
	Demandes d'indemnisation :	0
	Milliers d'habitants desservis :	222
P 258.1	TAUX DE RÉCLAMATIONS	6,07 ‰
Définition	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.	
Finalité	Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.	
	Nombre d'abonnés :	53 173
	Nombre de réclamations :	323

GESTION FINANCIÈRE

P 207.0	MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ	0 € / M³
Définition	Qualité de service à l'utilisateur : implication citoyenne du service.	
Finalité	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
P 256.2	DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNEE)	0,2
Définition	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.	
Finalité	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.	

Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

P 257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE 0,9 %

Définition Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Finalité Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE

D301.0 NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS 2 592

Définition Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance

D302.0 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 110

Définition Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)

0 ou 20 pts Délimitation des zones ANC par une délibération 20

0 ou 20 pts Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération 20

0 ou 30 pts Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations ANC 30

0 ou 30 pts Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné 30

B - Éléments facultatifs du SPANC (40 points)

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations 0

0 ou 20 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations 0

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange 10

CONFORMITÉ

P301.3 CONFORMITE DES DISPOSITIFS ANC 64,9 %

Définition Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Finalité L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service 621

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité 120

Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement 283



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) Exercice 2021

Extrait de l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales :

" Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable..."

Sommaire

1.	Caractérisation de la compétence eau potable sur L'Eurométropole de Metz	3
1.1	Présentation du territoire desservi	3
1.2	Mode de gestion du service	4
1.2.1	Gouvernance	4
1.2.2	Exploitation du service	4
1.3	Évolution des gouvernances et des gestions de l'exploitation de l'eau potable pour les années à venir	4
2.	Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS	4
2.1	Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés en 2021	5
2.2	Volumes annuels en 2021	5
2.3	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2021	5
3.	Tarification de l'eau et recettes du service	5
3.1	Facture d'eau type (D102.0)	5
3.2	Recettes	6
4.	Indicateurs de performance	6
4.1	Qualité de l'eau	6
4.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	6
4.3	Indicateurs de performance du réseau	6
4.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	6
4.3.2	Indices linéaires	7
4.3.3	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	7
4.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	7
5.	Financement des investissements	7
5.1	Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable	7
5.1.1	Secteur Rozérieulles	7
5.1.2	Sur le secteur l'Eurométropole de Metz de l'ex-SESEM	8
5.2	Branchements en plomb	8
5.3	État de la dette du service	8
5.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service :	9
5.5	Programme de travaux	9
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	9
7.	Éléments marquants de l'année 2021	9

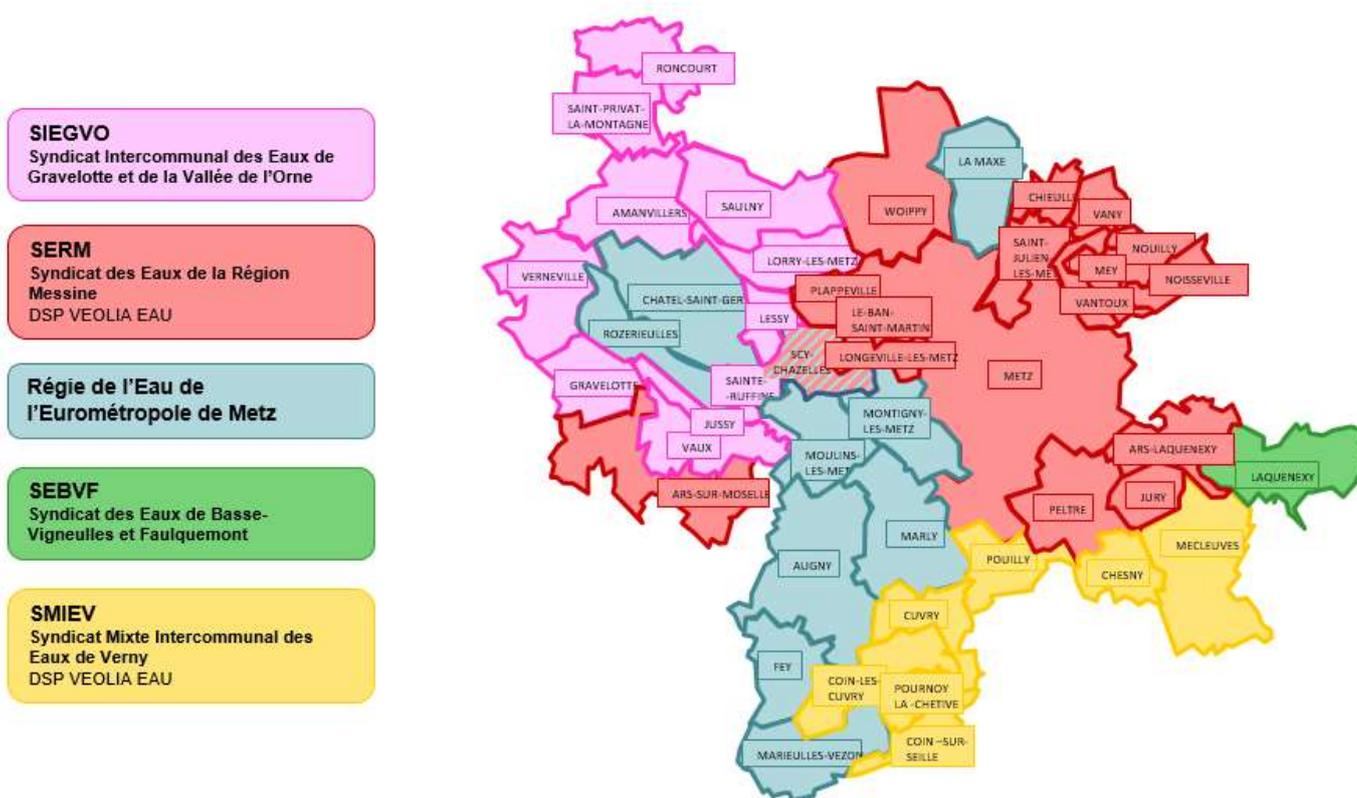
1. Caractérisation de la compétence eau potable sur L'Eurométropole de Metz

1.1 Présentation du territoire desservi

Depuis sa transformation en métropole au 1^{er} janvier 2018, l'Eurométropole de Metz exerce la compétence eau potable en lieu et place de ses communes membres. Dans un souci de continuité des services gestionnaires d'eau potable existants et d'harmonisation progressive du territoire pour la compétence eau potable, l'Eurométropole de Metz s'est substituée aux communes dans leurs représentations dans les syndicats, a créé la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et a participé à la création du Syndicat des Eaux de la Région Messine.

Avant la prise de compétence, le territoire de l'Eurométropole de Metz était constitué de 10 modes différents de gestion de la compétence eau potable. A l'issue de l'année 2021, il n'en comporte plus que 5 :

- Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM), qui voit son périmètre augmenter avec Nouilly, Noisseville, Ars-Laquenexy et Ars-Sur-Moselle
- Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF)
- Le Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny (SMIEV)
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO), qui voit son périmètre diminuer avec la sortie de la commune d'Ars-Sur-Moselle,
- La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz, qui intègre le périmètre de la commune de Rozérieulles.



Structures eau potable au 1^{er} janvier 2022

1.2 Mode de gestion du service

1.2.1 Gouvernance

Pour les structures syndicales existantes comme le SIEGVO, le SEBVF et le SMIEV, la substitution des communes par l'Eurométropole de Metz a eu pour effet de transformer les syndicats intercommunaux en syndicats mixtes. Créé en 2018 par deux EPCI et une commune (Rives de Moselle, l'Eurométropole de Metz et Sanry-Les-Vigy), le SERM a été créé directement en syndicat mixte.

La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz est une régie autonome et personnalisée, créée par l'Eurométropole de Metz. Sa gouvernance est constituée d'un Conseil d'Administration, d'un Président et d'un Directeur, comme la Régie HAGANIS pour l'assainissement.

Enfin l'Eurométropole de Metz a géré en 2021 la compétence eau potable pour les communes de Rozérieulles, Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy sous un budget annexe au budget général avec le soutien de délégations de service public pour la distribution de l'eau potable.

L'année 2021 est une période importante pour la gestion de l'eau sur l'Eurométropole de Metz. En effet, la collectivité a préparé pour le 1^{er} janvier 2022 l'intégration de Roncourt dans le périmètre de l'EPCI et son maintien, pour la gestion de l'eau potable, dans le SIEGVO, le détachement d'Ars-Sur-Moselle du SIEGVO et son rattachement au SERM, l'intégration des communes de l'ex Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin (SESEM), à savoir Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy au sein du SERM. Pour finir, la commune de Rozérieulles a intégré le périmètre d'intervention de la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz.

1.2.2 Exploitation du service

L'exploitation du service de l'eau potable est soit publique, c'est le cas pour le SIEGVO, la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et le SEBVF, soit privée par le biais de délégations de service public pour le SERM, le SMIEV et l'Eurométropole de Metz.

Les délégations de service public se distinguent par quatre contrats d'affermage différents (SERM, SMIEV et deux pour l'Eurométropole), tous signés avec VEOLIA (Mosellane des Eaux).

Pour l'Eurométropole de Metz, les deux contrats d'affermage en 2021 étaient:

- Contrat d'affermage pour le groupement de communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy: du 01/11/2007 au 31/10/2022. Ce contrat a été cédé au SERM le 1^{er} janvier 2022,
- Contrat d'affermage pour la commune de Rozérieulles: du 01/07/2009 au 30/06/2021. A l'issue du contrat d'affermage, le 1^{er} juillet 2021, la commune de Rozérieulles a rejoint la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz.

1.3 Évolution des gouvernances et des gestions de l'exploitation de l'eau potable pour les années à venir

La prochaine échéance qui doit influencer la gouvernance de l'eau potable sur la Métropole est liée à la demande d'intégration de la commune de Lorry-Mardigny. Dans le cas où le rattachement serait approuvé par les Services de l'Etat, la commune rejoindrait la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz pour sa gestion de la distribution de l'eau potable.

2. Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS

Chaque structure publique, à qui l'EPCI a délégué l'exercice de la compétence eau potable, produit son RPQS pour le territoire qui la concerne. Les syndicats des eaux qui ont fait le choix de déléguer l'exploitation du service de l'eau potable bâtissent leur RPQS sur la base des données présentes dans le rapport annuel du délégataire (RAD) et de leur données propres (investissement, état de la dette, etc...).

Pour l'Eurométropole de Metz, le RPQS 2021 et les indicateurs réglementaires ne portent que sur les communes gérées en direct à savoir Rozérieulles, Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy. Néanmoins certaines données 2021

des Syndicats des Eaux et de la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz viennent s'ajouter à ces quatre communes afin de visualiser la compétence eau potable sur l'ensemble de l'EPCI.

2.1 Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés en 2021

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Habitants	3527	1 385	222 689
Abonnés	1474	529	55 070

*: Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

2.2 Volumes annuels en 2021

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Volume prélevé au milieu naturel (m³ annuel)	0	74 342	18 668 243
Besoin des usines (m³ annuel)	0	0	479 027
Volume produit (m³ annuel)	0	74 342	18 189 215
Volume acheté en gros (m³ annuel)	264 141	45 820	797 421
Volume mis en distribution (m³ annuel)	264 141	120 162	18 986 637
Volume comptabilisé (m³ annuel)	228 174	69 771	12 841 015
Volume estimé non-compté (m³ annuel)	3167	7 952	457 108
Volume consommé autorisé (m³ annuel)	231 341	77 723	13 298 123
Volume vendu en gros (m³ annuel)	0	0	2 840 829
Volume facturé (m³ annuel)	227 737	65 633	12 702 169

*: Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

2.3 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2021

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Longueur réseau canalisations (km)	131,9	10,7	1 249

*: Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1 Facture d'eau type (D102.0)

Pour des raisons d'affichage les prix unitaires comportent 4 décimales maximum et 2 pour les totaux. Les prix sont extraits des rapports annuels 2021 de chaque entité, pour une facture au 1^{er} janvier 2022.

Facture type pour 120 m ³		REMM 01/01/2022	SERM 01/01/2022	SIEGVO 01/01/2022	SEBVF 01/01/2022	SMIEV 01/01/2022
Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire
Abonnement compteur DN15 (€HT/an)	1	35	49,96	17,77	64,8	45,45
Part eau potable/délégitaire ou exploitant (€HT/m ³)	120	1,1242	0,5163	0,9833	1,2650	1,1787
Part eau potable/ surtaxe (€HT/m ³)	120	0	0,2289	0	0	0,4101
Sous-total pour la partie eau en €HT/m³ pour une facture type:		1,42	1,16	1,13	1,81	2,00
Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire
Part HAGANIS (€/m ³ HT)	120	1,14	1,14	1,14	1,14	1,14
Organismes publics	Quantité	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire
Préservation des ressources en eau/ taxe Agence de l'Eau (€HT/m ³)	120	0,071	0,0592	0,07245	0,08	0,0664
Lutte contre la pollution - taxe AERM (€HT/m ³)	120	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35
Autres taxes (VNF, frais de services,...)	120	0	0,0006	0	0	0
Modernisation des réseaux - taxe AERM (€HT/m ³)	120	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233
Total € HT:		385,18	353,32	351,22	432,96	455,29
Total € TTC:		413,78	380,17	377,95	464,19	487,75
Prix de la facture "type 120 m³" en €TTC/m³:		3,45	3,17	3,15	3,87	4,06

3.2 Recettes

Suite au transfert de la compétence eau potable des communes vers l'Eurométropole de Metz, l'EPCI perçoit en recette les surtaxes dites "communales" sauf pour les communes déjà adhérentes à un syndicat des eaux existant ou à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz ainsi que les droits au raccordement sur le réseau public de distribution de l'eau potable.

Les recettes 2021 concernent donc les surtaxes et les droits de raccordement de Nouilly, Noisseville, Ars-Laquenexy et Rozérieulles et se montent à 97 371 €.

4. Indicateurs de performance

4.1 Qualité de l'eau

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy	Rozérieulles
P102.1 Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques :	100%	100%
P101.1 Taux de conformité des prélèvements microbiologiques :	100%	100%

4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux pour Rozérieulles est de 85 (sur 120).
A titre d'information, le même indice est à hauteur de 87 pour les communes de l'ex-SESEM (Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy).

4.3 Indicateurs de performance du réseau

4.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

	Nouilly, Noisseville et Ars- Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Rendement (%)	87,6%	64,7%	85,0%

*: Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

Le rendement de réseau entre 2020 et 2021 est en recul de 71,1% à 64,7%. Néanmoins cette diminution est à relativiser sachant que le calcul du rendement en 2021 a été calculé par rapport à une moyenne entre les 6 premiers mois de l'année 2021 sous la délégation de service de VEOLIA et les 6 derniers mois sous la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz. Il faudra attendre la pleine année 2022 sous la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz pour avoir un calcul plus fin du rendement. Depuis 2019, année d'un renouvellement patrimonial important sur Rozérieulles, le rendement depuis cette date est toujours en hausse (60,1% en 2019).

Le rendement de réseau du secteur de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy est excellent et passe de 75,7% en 2020 à 87,6% en 2021. L'importante variation est due à la crise sanitaire, où la relève réelle des compteurs des communes n'a pas pu être effectuée dans de bonnes conditions en 2020. La conséquence directe a été une sous-estimation du volume distribué qui a impacté à la baisse le rendement 2020 (de 75,7%). Après une relève actualisée début 2021, le rendement 2020 a été recalculé à hauteur de 83,2%. On peut donc résumer le rendement du réseau pour les trois dernières années à 89,6% (2021), 83,2% (2020) et 87,6% (2019).

4.3.2 Indices linéaires

	Nouilly, Noisseville et Ars- Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Indice linéaire de perte P106.3 (m³/j/km)	1,85	10,88	6,25
Indice linéaire des volumes non-comptés P105.3 (m³/j/km)	2,03	12,92	7,25
Indice linéaire de consommation (m³/j/km)	13,05	19,93	35,41

*: Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

4.3.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy	Rozérieulles
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%) :	0,16%	0,97%

4.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy	Rozérieulles
Indice d'avancement de la protection des ressources (%)	Sans objet (achat d'eau)	60,0%

5. Financement des investissements

5.1 Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable

5.1.1 Secteur Rozérieulles

Montant engagé par l'Eurométropole de Metz : 4 968 €TTC pour la sécurisation du barreaudage extérieur du réservoir intermédiaire.

Montant financé par des tiers :

- Branchement neufs suivants sur Rozérieulles :
1^{er} semestre 2021 :

Adresse	Nature	Nombre	Diamètre	Linéaire	Matériaux
Rue de Paris	Branchement Neuf	4	32	58 ml	PEHD
Chemin de Banauvignes	Branchement Neuf	1	25	3 ml	PEHD

2^{ème} semestre 2021 :

Date	Adresse	Nature	Nb
09/08/2021	Lotissement les Hautes Vignes	Raccordement neuf	1
02/09/2021	4 rue Pasteur	Branchement neuf	1
10/09/2021	28 chemin de Banauvignes	Branchement neuf	1

5.1.2 Sur le secteur l'Eurométropole de Metz de l'ex-SESEM

Montant engagé par l'Eurométropole de Metz : 17 180 €TTC pour la mise en conformité du réseau d'eau potable du lieu-dit Lauvallières à Nouilly.

Les travaux financés par le gestionnaire du réseau dans le cadre de ses engagements contractuels sont :

Rue	Nature des travaux	Nb	Diam. (mm)	Lg (ml)	Nature
Nouilly - 1 Route de Servigny-lès-Sainte-Barbe	Renouvellement Branchement	1	25	8	PEHD
Noisseville - 30 Rue des Gros Noyers	Renouvellement Regard Compteur	1	15	/	/

Les travaux financés par des tiers sont :

Adresse	Nature	Nb	Diamètre	Linéaire	Matériaux
Nouilly - 6 Rue de la Gare	Branchement neuf	1	32	7	PEHD
Ars-Laquenexy - 12 Route d'Aubigny	Branchement neuf	3	50	30	PEHD
Noisseville - Chemin des Ecoliers	Branchement neuf	1	32	2	PEHD

5.2 Branchements en plomb

Pas de branchement plomb sur les communes de Rozérieulles, Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy.

5.3 État de la dette du service

Il existe trois emprunts en cours, un pour la commune de Rozérieulles et deux pour les communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy (Ex-SESEM):

Prêteur	Capital Restant Dû :	Périmètre :
SFIL CAFFIL	306 279 €	Rozérieulles
CREDIT AGRICOLE (2 emprunts)	262 610 €	Ex-Sesem
Ensemble des prêteurs	568 889 €	

5.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service :

Secteur de Rozérieulles :

- Les réfections du génie civil et des équipements de protection collective du réservoir intermédiaire sont nécessaires suite aux recommandations de l'ARS.
- Les périmètres des réservoirs devraient être grillagés pour éviter les dégradations observées.

Secteur de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy :

- Remplacement de la clôture au niveau de l'ancienne station de pompage de Noisseville dans le cadre du renouvellement.

5.5 Programme de travaux

L'année 2021 est une année de transition pour les contrats de Rozérieulles, Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy. En effet pour la première, l'exploitation du service est passée de VEOLIA à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et pour les trois dernières, l'année 2021 est la dernière sous le pilotage de la Métropole, ce secteur géographique étant intégré pleinement au Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM). Les renouvellements patrimoniaux reprendront une fois les opérations de transitions terminées.

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) : aucun abandon de créance sur 2021.

7. Eléments marquants de l'année 2021

- Un rendement moyen toujours en hausse pour Rozérieulles si on lisse les trois dernières années, grâce à d'importants travaux de renouvellement de réseaux,
- Une période importante de transition puisque tous les territoires communaux gérés par la Métropole ont rejoint ou rejoindront une des 5 structures existantes de l'Eurométropole de Metz : la commune de Rozérieulles intègre, mi-2021, la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et les communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy intègrent le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) au 1^{er} janvier 2022,
- Une transition également pour le territoire communal d'Ars-Sur-Moselle qui passe du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO) au SERM au 1^{er} janvier 2022 également,
- 100 % de conformités microbiologiques et physico-chimiques sur les analyses officielles de l'année 2021 : ce résultat montre la bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée.

ANNEXES

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

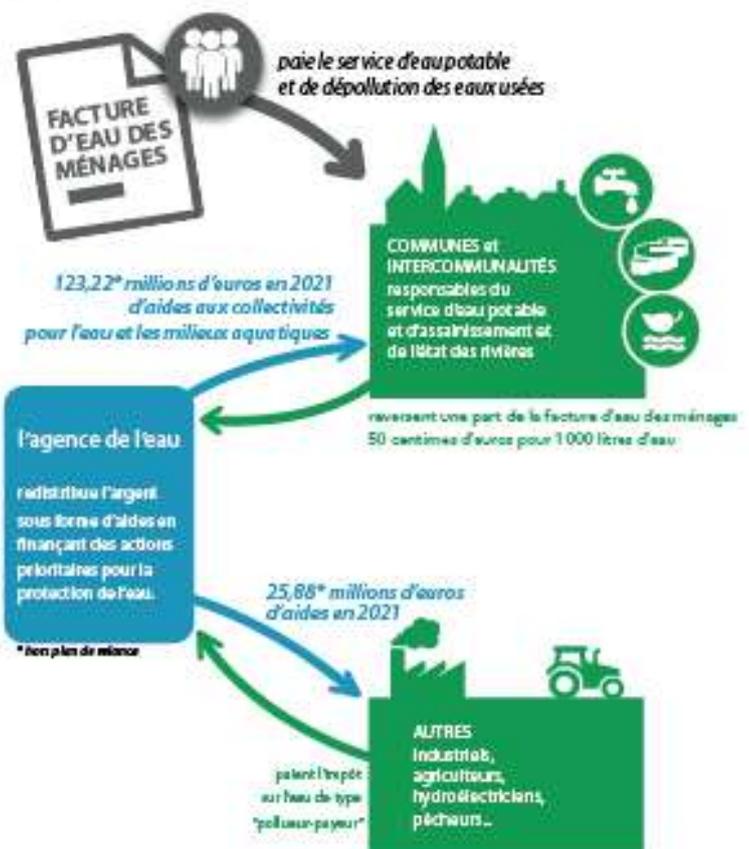
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le/Le maire ou Le/Le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale s'inscrit le contenu de cette note d'information établie chez un associé ou l'agence de l'eau ou le Fonds de l'eau sur les plateformes suivantes : le bureau de l'eau des documents

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



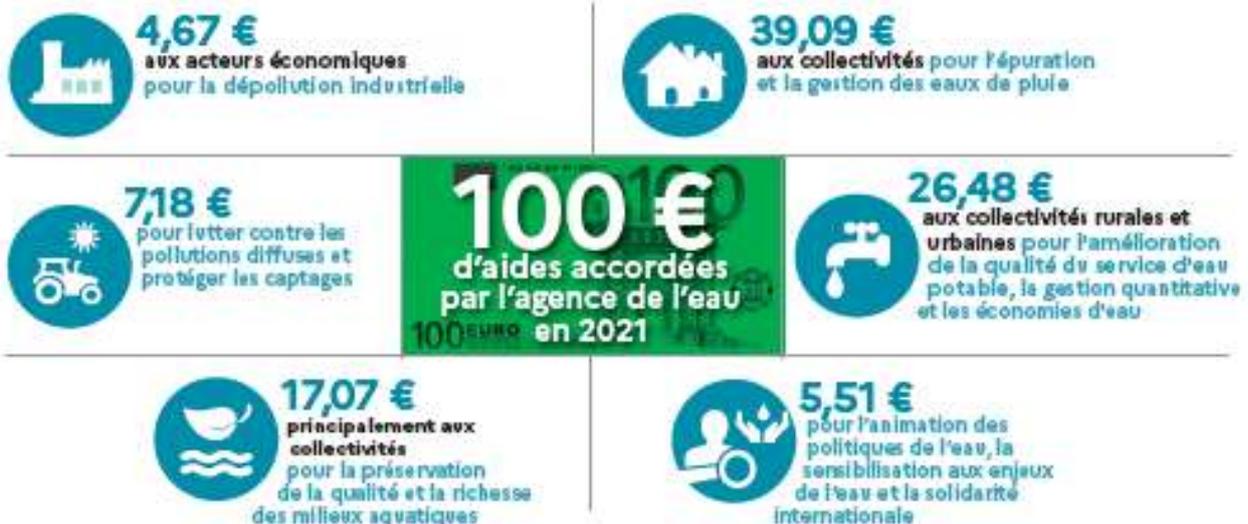
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site





Rapport annuel 2021

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Source : Direction de la Gestion des Déchets

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

1. La compétence " Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés "	5
1.1. Metz Métropole	5
1.2. Les compétences de Metz Métropole	5
1.2.1. Intitulé de la compétence " déchets " dans les statuts de Metz Métropole	5
1.2.2. Les principaux acteurs du territoire	6
1.2.3. La régie directe	6
1.2.4. La régie HAGANIS	6
1.3. L'organisation de la collecte	7
1.3.1. La pré-collecte	7
1.3.2. La collecte	7
1.4. Les unités de traitement	10
1.4.1. Les unités de traitement de Metz Métropole	10
1.4.2. Les déchèteries	11
1.4.3. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)	13
1.5. Les relations contractuelles	13
1.5.2. Les marchés publics	14
2. Les principales évolutions en 2021	17
2.1. La conteneurisation	17
2.2. La prévention des déchets	19
2.3. L'augmentation des performances de tri	22
2.4. La Redevance Spéciale (RS)	24
2.5. Qualité, Hygiène et Sécurité	25
2.5.1 Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre	25
2.5.2 Formations sécurité suivies par les personnels	25
2.5.3 Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole	26
2.5.4 Projet de management de la qualité et de la sécurité	27
2.6. Relation usagers	27
2.7. Géolocalisation	27
3 Les indicateurs techniques	28
3.1. Les contenants	28
3.1.1 Les sacs	28
3.1.2 Les bacs	28
3.1.3 Les points de regroupement (PR)	29
3.1.4 Les points d'apport volontaire (PAV)	29

3.2	Les tonnages collectés	29
3.2.1	Les ordures ménagères résiduelles	29
3.2.2	Les matériaux recyclables	30
3.2.3	Le verre	33
3.2.4	Les encombrants	35
3.2.5	Les déchèteries	35
3.2.6	Les déchets verts municipaux	38
3.2.7	Synthèse des tonnages	39
3.3	Les tonnages traités et leurs filières	40
3.3.1	Le centre de tri	40
3.3.2	L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers	41
3.3.3	Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries	42
3.3.4	La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets	43
4	Les indicateurs financiers	44
4.1	Observations générales	45
4.2	Analyse globale	46
4.3	Le financement de la compétence	47

Annexe n°1 – Rapport Annuel HAGANIS 2021 – Volet traitement des déchets

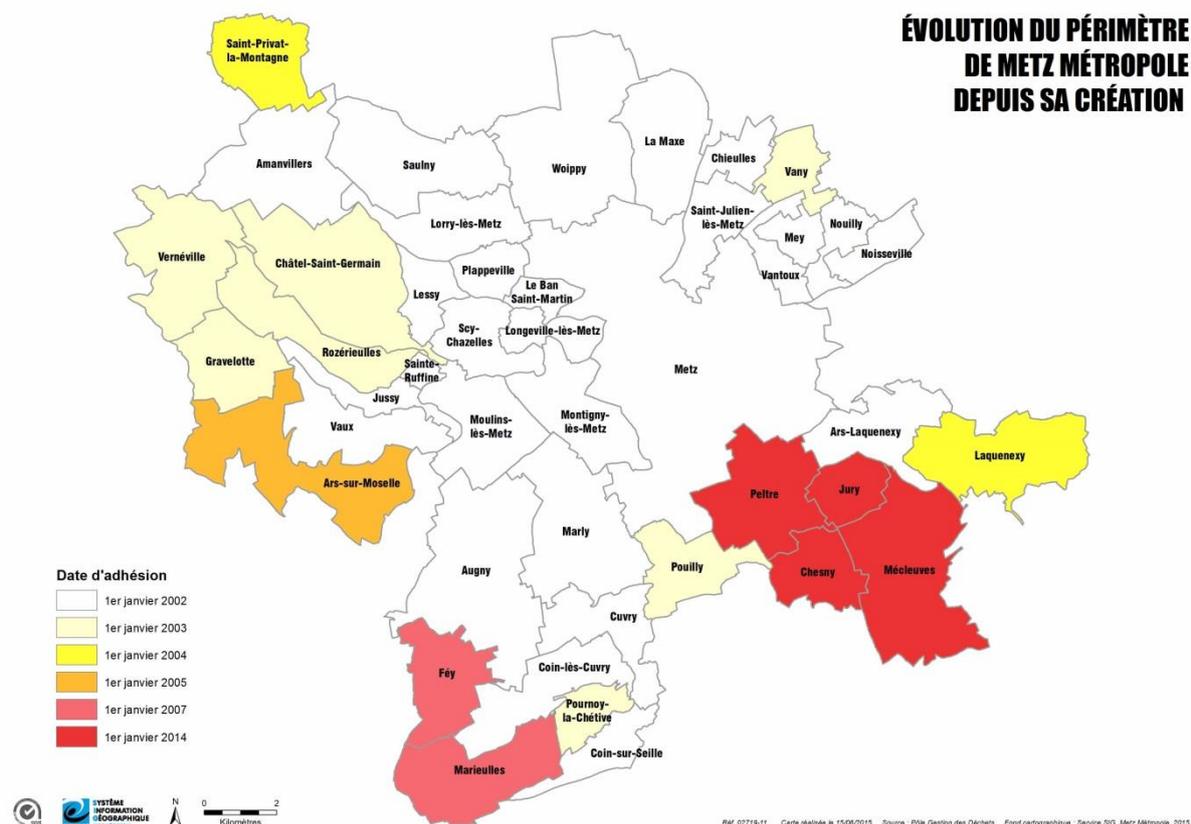
1. La compétence " Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés "

1.1. Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a été créée le 1^{er} janvier 2002. Par décret n°2017-1412 du 27 septembre 2017 a été créée, au 1^{er} janvier 2018, la Métropole, dénommée " Metz Métropole " par transformation de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

En septembre 2021, Metz Métropole a engagé une démarche pour se dénommer « Eurométropole de Metz ». Elle regroupe 44 communes et compte 227 053 habitants*, soit plus de 20 % de la population du département de la Moselle, sur une superficie de 305 km².

*Source : population SINOE ADEME (base population INSEE 2021)



1.2. Les compétences de Metz Métropole

Metz Métropole exerce des compétences en matière de :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique de cadre de vie
 - Dont la compétence " **Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés** "

1.2.1. Intitulé de la compétence " déchets " dans les statuts de Metz Métropole

Metz Métropole est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Conformément à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Metz Métropole » exerce de plein droit, en lieu et place des Communes membres la compétence " Gestion des déchets ménagers et assimilés ".

1.2.2. Les principaux acteurs du territoire

Metz Métropole est l'autorité organisatrice pour la gestion (collecte et traitement) des déchets. Elle s'appuie principalement sur 2 acteurs pour exercer cette compétence : sa régie directe et sa régie autonome HAGANIS.

1.2.3. La régie directe

La Direction de la Gestion des Déchets (DGD) est constituée de trois entités : le Pôle Exploitation Déchets (PED), le Pôle Optimisation de la Gestion des Déchets (POGD) et de la Mission Qualité Sécurité Environnement. Ces trois entités composent la régie directe de Metz Métropole.

En 2021, le PED assure principalement et pour toutes les Communes membres de Metz Métropole :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte ;
- La collecte sélective des déchets recyclables en mélange (Tri) en porte-à-porte ;
- La collecte des Journaux Revues Magazines (JRM) et du verre, ainsi que des OMR et du Tri en apport volontaire (sur certains secteurs ciblés) ;
- La collecte des déchets encombrants sur rendez-vous ;
- Les missions de distribution et de gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs, bacs, PAV).

Le POGD assure principalement les missions suivantes :

- Études, mise en œuvre et suivi de projets ;
- Veille réglementaire et définition des stratégies ;
- Sensibilisation au tri et communication sur la gestion des déchets ;
- Projets et actions de réduction des déchets ;

La Mission Qualité, Sécurité, Environnement assure les missions de :

- Suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
- Politique sécurité, et management qualité.

La Direction de la Gestion des Déchets mobilise 217 agents dans l'exercice quotidien de ses missions de service public, dont 158 sont dédiés aux activités de collecte.

La Direction de la Gestion des Déchets s'appuie sur un parc de 66 véhicules, composé de :

- 36 bennes à ordures ménagères
- 13 bennes à ordures ménagères grue
- 14 véhicules légers (plateau, fourgon, hayon, lavage)
- 1 véhicule de lavage
- 2 véhicules de service

1.2.4. La régie HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1^{er} janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration formé de 2 collèges : 18 membres élus par l'assemblée délibérante de Metz Métropole et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation au regard du service.

Au 31 décembre 2021, HAGANIS compte 110 agents attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets, hors personnel de gestion et d'administration, sur un total de 263 agents (traitement des déchets et assainissement).

HAGANIS exploite le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), les 8 déchèteries métropolitaines et la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021

1.3. L'organisation de la collecte

1.3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à la disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés :

- Des sacs de collecte ;
- Des bacs ;
- Des points de regroupement (PR) ;
- Des points d'apport volontaire (PAV).

Metz Métropole s'est engagée en 2012 dans le projet de conteneurisation de son territoire. Il consiste à remplacer progressivement la collecte en sac en porte-à-porte par une collecte en bacs ou en points d'apports volontaires. Au fur et à mesure de l'avancée du projet de conteneurisation, les usagers des secteurs concernés ne reçoivent plus de sacs.

De manière générale, la collecte s'effectue en porte-à-porte, c'est-à-dire que les usagers présentent leurs bacs sur la voie publique devant chez eux. Cette solution n'est cependant pas applicable pour l'ensemble des foyers. Lorsque les usagers ne disposent pas d'espace pour le remisage des bacs ou que les véhicules de collecte rencontrent des difficultés d'accessibilité, Metz Métropole propose des équipements de pré-collecte des déchets en apport volontaire. Les usagers sont alors invités à apporter leurs déchets en sacs (ordures ménagères) ou en vrac (emballages ménagers recyclables) dans des équipements installés sur le domaine public (bacs roulants, bornes enterrées ou conteneurs aériens).

1.3.2. La collecte

L'organisation de la collecte des déchets évolue de manière importante depuis 2013, en corrélation avec les différents projets de prévention et de gestion des déchets mis en œuvre. La conteneurisation, la géolocalisation des véhicules de collecte ou la mise en œuvre de la recommandation R 437 de la CNAMTS permettent d'optimiser les tournées, de réduire les fréquences de collecte... Les données présentées dans ce rapport sont donc celles effectives au 31/12/2021.

1.3.2.1. Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la dernière version a été adoptée par délibération du Conseil de Communauté en date du 7 mars 2016, précise les modalités de présentation des déchets ménagers et assimilés à la collecte ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers.

1.3.2.2. La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri

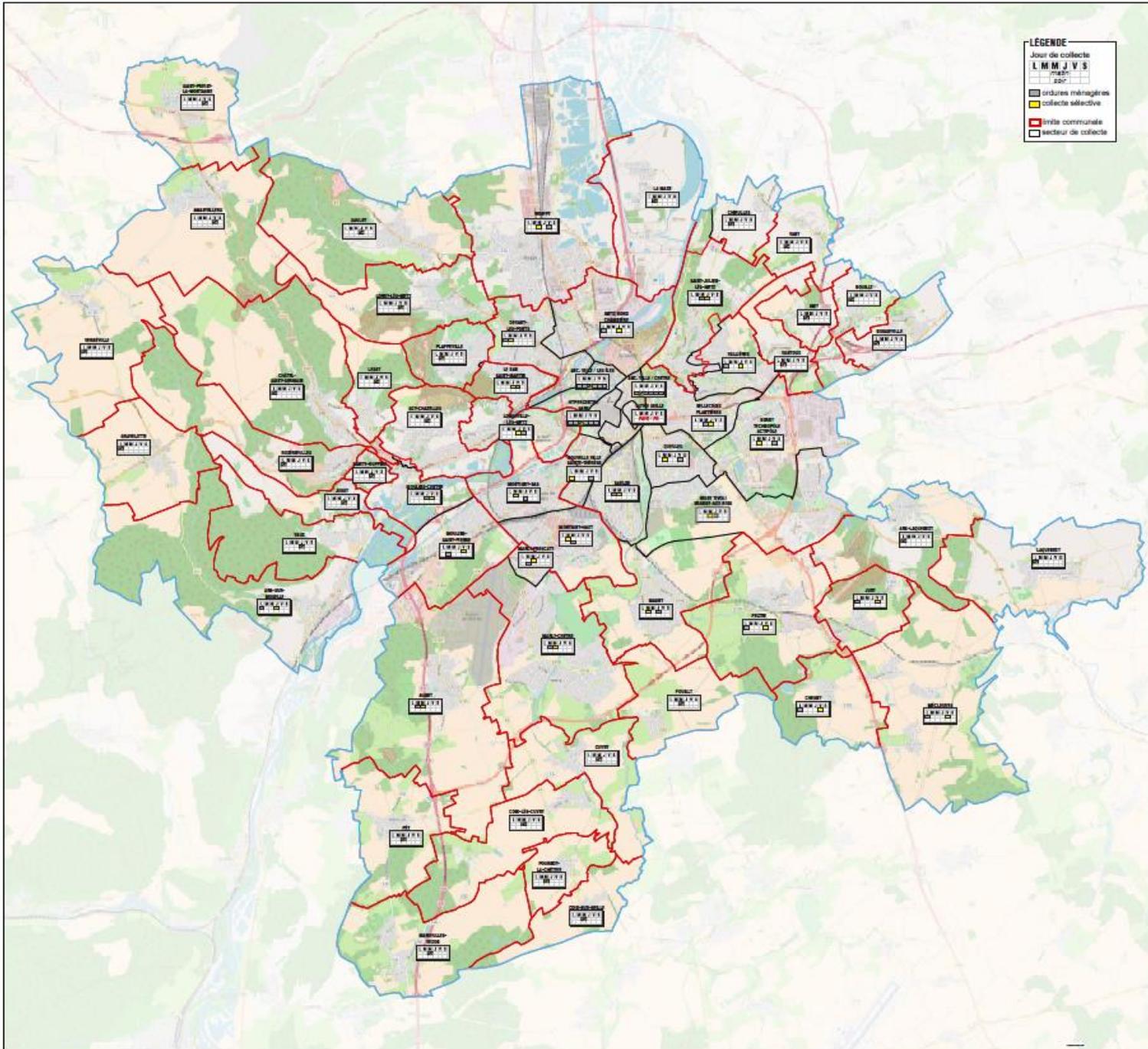
La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire, 7 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte.

Les OMR sont collectées en C1 (1 collecte par semaine) sur l'ensemble du territoire, hors centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle. Les secteurs conteneurisés du centre-ville de Metz sont collectés en C3 (3 collectes par semaine) et l'hypercentre de Metz est collecté en C7 (7 collectes par semaine), en effet une collecte le dimanche a été ajouté en juin 2021. Le centre-ville d'Ars-sur-Moselle est quant à lui collecté en C2.

Le Tri est collecté en C1 (1 collecte par semaine) sur tout le territoire.

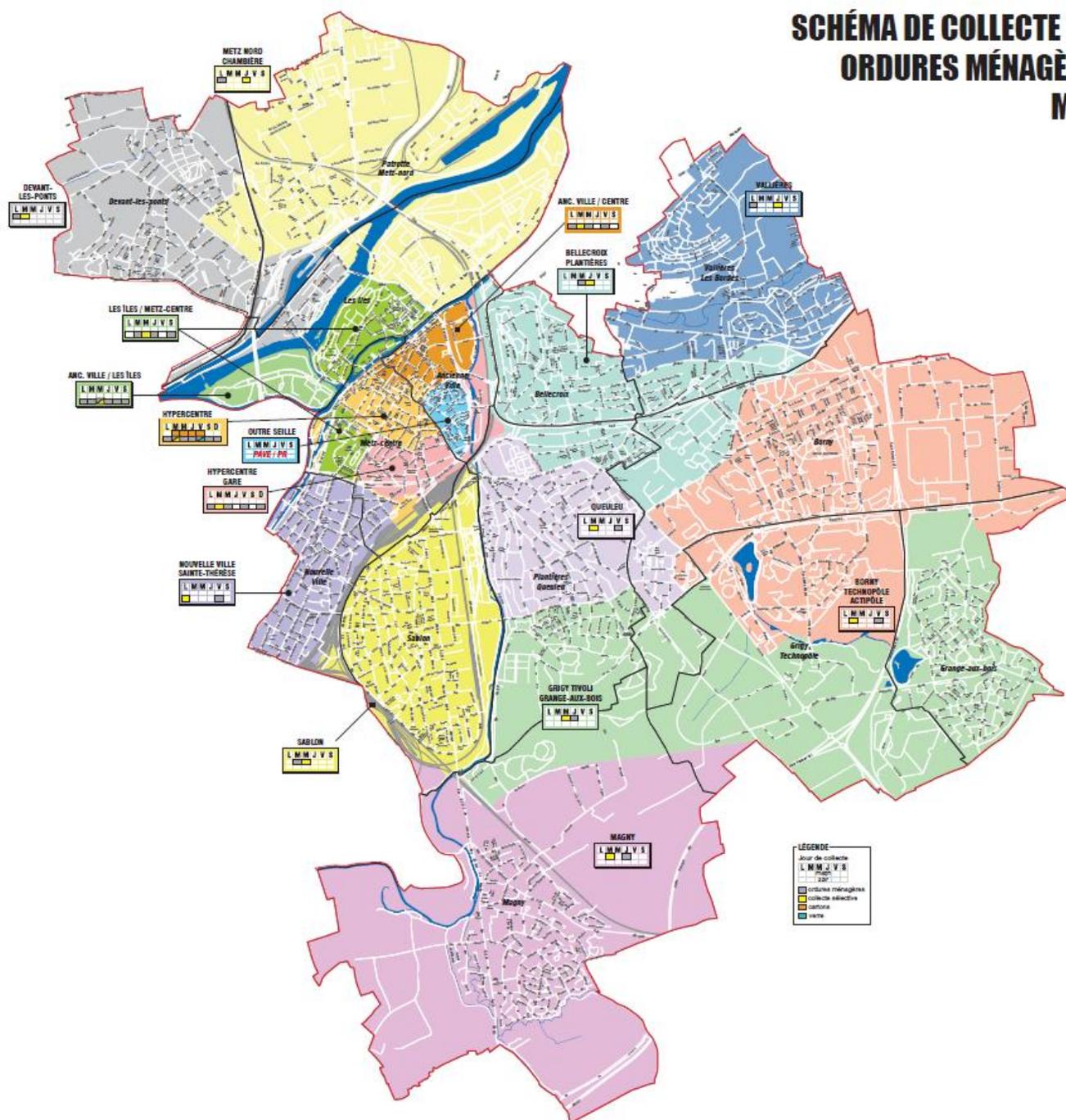
Les cartes suivantes identifient les secteurs par jour de collecte pour toutes les communes de Metz Métropole, pour la ville de Metz, les jours de collecte varient en fonction des quartiers de celle-ci.

SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - METZ MÉTROPOLE



M6 2019/02/02 Carte Admixis 0301/01/02 Plan cartographique: Zone 20 (Metz) Métropole, 2019, IGN, IGN/IGN

SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES METZ



Un service composé de véhicules légers patrouille également du lundi au samedi, de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et la corriger si nécessaire (ramassage de sacs notamment).

1.3.2.3. La collecte des points d'apport volontaire

À la suite de problèmes de recrutement qui ont eu pour incidences des ruptures de service, le Pôle Exploitation Déchets a été dans l'obligation de faire appel à des prestataires de collecte des déchets pour les flux verre et OMR (depuis mai 2019).

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par les prestataires sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte établies en fonction des taux de remplissage.

Le Pôle Exploitation Déchets a également mis en place un marché public de lavage et de maintenance de ces équipements. Le lavage consiste en un nettoyage de la cuve béton avec un jet haute-pression et en un nettoyage de la borne dans une cellule de lavage adaptée sur camion.

1.3.2.4. La collecte des déchets encombrants

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1,5 m³ par jour et par foyer. Dans le cas de logements collectifs de plus de 10 foyers, le rendez-vous doit être pris pour la copropriété, pour un volume maximum de 5 m³ par enlèvement.

Ce service fonctionne du lundi au vendredi (hors jours fériés). 2 jours par semaine sont consacrés à la collecte des encombrants de la ville de Metz. Les 43 autres communes de Metz Métropole sont collectées après planification par secteurs géographiques, sur les 3 jours restants.

1.3.2.5. Les collectes des déchets des professionnels

Un service de collecte historique de certains professionnels existe au centre-ville de Metz, pour le verre produit par les professionnels de la restauration et les cartons des commerçants. Ce service devrait progressivement être restreint compte-tenu du développement des équipements en apport volontaire sur le secteur.

1.4. Les unités de traitement

1.4.1. Les unités de traitement de Metz Métropole

Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), situé avenue de Blida à Metz, a été mis en service en 2001. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :

- Une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;
- Une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- Une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).

Les déchets collectés par la régie directe sont triés ou traités et valorisés par les installations d'HAGANIS.

1.4.1.1. L'Unité de Tri des Matériaux (UTM)

L'Unité de Tri des Matériaux est constituée de deux lignes de tri mécanisées de capacités techniques respectives de 3,5 et 6 tonnes par heure permettant de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium.

L'autorisation administrative s'élève à 54 000 tonnes de déchets triés ou broyés par an (ligne de broyage de 10 tonnes par heure pour les objets encombrants). 94 % des tonnages entrants proviennent de Metz Métropole et 6 % sont issus des collectes sélectives de la communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange.

Depuis le 23 août 2021, les travaux de modernisation du Centre de Tri ont débuté. HAGANIS a confié le traitement des déchets issus des collectes sélectives à Citraival (Vosges) à partir de cette date.

En 2021, 14 956 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées et 13 885 tonnes d'emballages ménagers ont été triées (1 071 tonnes d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de 10 334 tonnes de matériaux prêts à recycler et la valorisation énergétique de 3 550 tonnes de refus de tri.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021

1.4.1.2. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'Usine de Valorisation Énergétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure (soit une capacité réglementaire annuelle de 120 000 tonnes), surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz via un réseau souterrain.

En 2021, 112 308 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnées, dont 106 376 tonnes d'ordures ménagères et 5 932 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités.

L'incinération de 111 805 tonnes a permis de produire 304 784 tonnes de vapeur et la vente de 215 145 MWh (18 499 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est à nouveau très élevé en 2021, avec un taux de 92 %.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021

1.4.1.3. Les sous-produits de l'UVE

Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés.

Au total, 13 604 tonnes de mâchefers, d'une qualité correspondant aux types 1 et 2, ont été affinées, analysées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière. 393 tonnes de métaux non-ferreux et 2 333 tonnes de métaux ferreux ont été reprises et recyclées.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021

1.4.2. Les déchèteries

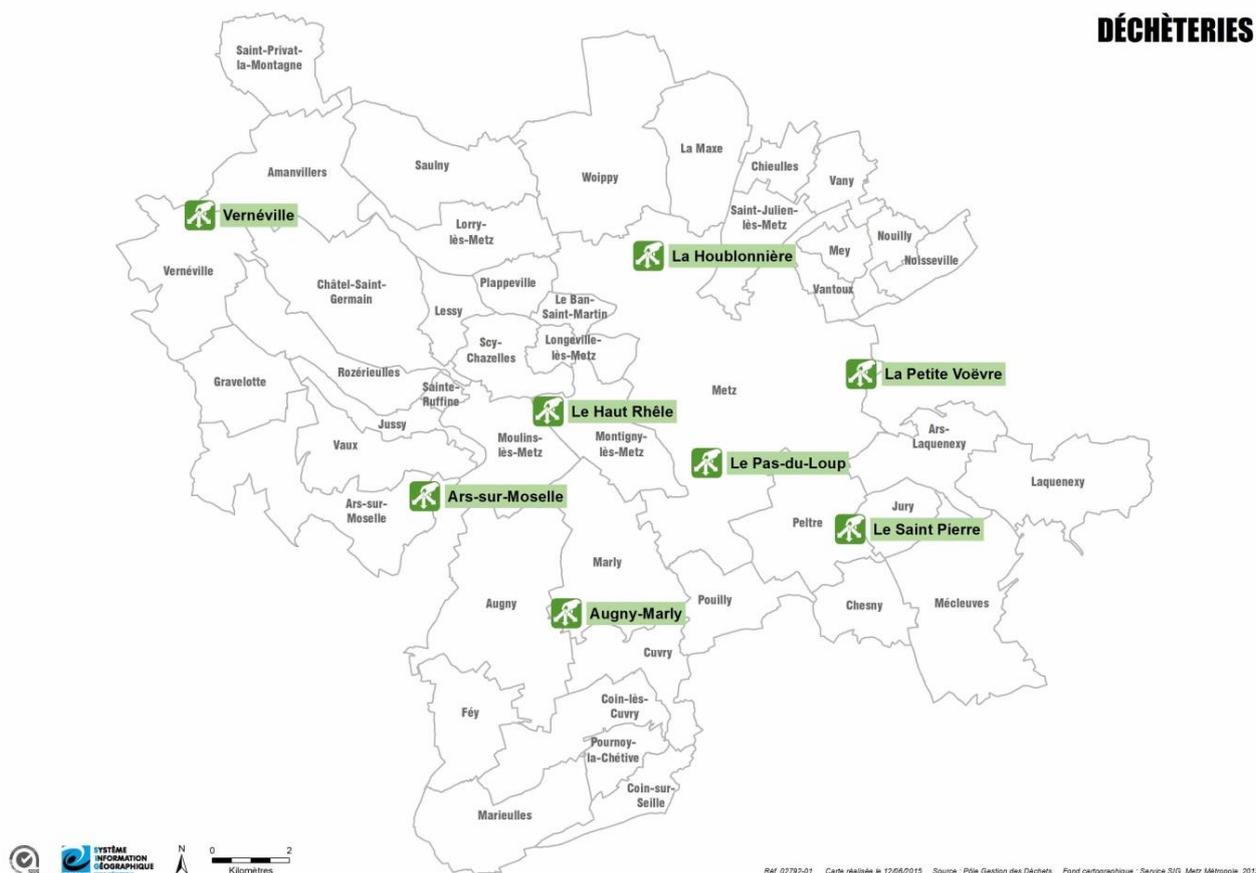
Les habitants de Metz Métropole peuvent déposer leurs déchets dans les 8 déchèteries exploitées par HAGANIS :

- La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992) ;
- La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993) ;
- La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994) ;
- La Seille à Augny-Marly (ouverte en 1994, étendue en 2014) ;
- Le Saint-Pierre à Peltre (ouverte en 1996) ;
- Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001) ;
- Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003) ;
- La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006).

Par convention avec les Communautés de Communes de Mad-et-Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange, les habitants de certaines communes de ces intercommunalités peuvent accéder à ces 8 déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile.

Au total, les habitants de 57 Communes y ont accès, soit 228 498 habitants (source : INSEE, population légale 2017).

DÉCHÈTERIES



Les déchèteries acceptent les déchets suivants :

Déchets incinérables	Textiles, linges et chaussures
Cartons	Déchets diffus spécifiques
Déblais-gravats	Radiographies
Bois	Emballages souillés
Déchets verts	Pneumatiques
Déchets non-incinérables	Tubes fluorescents
Métaux	Piles
Batteries	Déchets d'équipements électriques et électroniques
Huiles alimentaires	Huisseries
Huiles de vidange	Livres

Les déchèteries sont ouvertes 7 jours sur 7 (sauf Vernéville et Peltre), hors jours fériés. L'accès est libre pour les particuliers résidant dans les communes autorisées et payant pour les entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics... (interdit à Peltre). Ces professionnels peuvent y apporter exclusivement des déchets verts et autres matériaux en bennes (et non leurs déchets dangereux).

L'apport est limité à 3 m³ par jour et par déchèterie (sauf à Peltre, 1 m³ par jour).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021

1.4.3. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)

Depuis le 1^{er} juillet 2012, HAGANIS exploite la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, située rue de la Mouée, à Metz. Elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ : une déchèterie professionnelle, un centre de transfert et un centre de préparation des déchets de bois et des déchets verts.

La déchèterie est dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes qu'elle accueille du lundi au vendredi.

La déchèterie professionnelle accepte les déchets suivants :

Bois de classe A et A bio (palettes et caisses en bois non traité, déchets verts de diamètre > 12 cm)	DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)
Bois de classe B (tous bois recyclés ayant reçu un traitement)	Plâtre
Déchets verts	Déblais – Gravats
Métaux	Verre ménager
Carton	Balayures
Déchets non incinérables	Huisseries (bois, pvc, aluminium)
Déchets incinérables	

Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE, ne sont pas admis.

47 221 dépôts ont été enregistrés à la PAVD toutes activités confondues en 2021, générant 73 711 tonnes de déchets traités à la PAVD.

Le centre de transfert rassemble les déchets non incinérables, le plâtre et les déblais-gravats issus des déchèteries ainsi que le verre ménager collecté par Metz Métropole et en organise le transport vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

Le centre de préparation accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement).

Les bois A et A bio sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse). Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière et être utilisé par les entreprises fabricant des panneaux de bois compressé ou d'une valorisation énergétique, à l'UVE notamment.

En 2021, la PAVD a également accueilli 14 395 tonnes de déchets verts (gazon, feuilles, branchages...). Ils sont broyés avant d'être envoyés en compostage.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021

1.5. Les relations contractuelles

1.5.1. La Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur des filières dites de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour assurer la collecte sélective de certains déchets en vue d'en développer le recyclage. Basé sur le principe du " pollueur-payeur ", leur fonctionnement est le suivant : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société, souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière.

Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés via la contractualisation avec les éco-organismes.

Metz Métropole et/ou HAGANIS conventionnent avec les éco-organismes suivants :

Eco-organisme conventionné	Déchets concernés
CITEO	Emballages ménagers
CITEO	Papiers graphiques
Corepile	Piles et accumulateurs usagés
Ecologic	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
EcoTLC	Textiles, linges et chaussures usagés
Aliapur (contractualisation HAGANIS)	Pneumatiques usagés

1.5.2. Les marchés publics

N°	OBJET	DATE DE NOTIFICATION	DURÉE EN MOIS	TITULAIRE	MONTANT HT : - MAXI ATTRIBUÉ ou - SANS MINI SANS MAXI
1467	FOURNITURE ET POSE DE CONTENEURS ENTERRÉS DESTINÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE	26/01/2017	48	ESE FRANCE	8 000 000,00
1485	FOURNITURE, POSE ET DÉPOSE D'ENTOURAGES PLASTIQUE POUR BACS ROULANTS À DÉCHETS	03/02/2017	48	ESPACE URBAIN	1 500 000,00
1586.1	FOURNITURE DE CARBURANTS : VL	08/03/2018	36	TOTALFR	SANS MINI SANS MAXI
1586.2	FOURNITURE DE CARBURANTS : PL	08/03/2018	36	TOTALFR	SANS MINI SANS MAXI
1589-0	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET RÉPARATION DU PARC DE VÉHICULES AINSI QUE DES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE MOBILES DU PÔLE GESTION DES DÉCHETS DE METZ MÉTROPOLE	12/03/2018	36	GARAGE DE LA FELTIÈRE	4 000 000,00
2018D507	LAVAGE DES GANTS DES PERSONNELS DE COLLECTE DE LA DIRECTION DU CYCLE DES DÉCHETS DE METZ METROPOLE	30/04/2018	36	INITIAL	15 000,00
2018596A1	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX VERRE	19/03/2019	notif à 31/12/2019 + 2x 1 an	MINERIS	SANS MINI SANS MAXI
2018596A2	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX PAPIER	19/03/2019	notif à 31/12/2019 + 2x 1 an	SUEZ RV NORD EST	SANS MINI SANS MAXI
2018596A3	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À	19/03/2019	notif à 31/12/2019	SUEZ RV NORD EST	SANS MINI SANS MAXI

	L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX OMR ET EMR		+2x 1 an		
2019545A	LAVAGE ET MAINTENANCE DES PAVE	24/09/2019	notif à 31/12/2019 +2x 1 an	NAPOLI FRÈRES	SANS MINI SANS MAXI
2019572.1	ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES : COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN BOIS	07/11/2019	de la notif au 31/12/20 puis 2 x 1 an	EMERAUDE CRÉATION	SANS MINI SANS MAXI
2019572.2	ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES : COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN PLASTIQUE	07/11/2019	de la notif au 31/12/20 puis 2 x 1 an	QUADRIA	SANS MINI SANS MAXI
2019601A	SERVICE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE POUR L'ENLÈVEMENT DES CARTONS DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE DE METZ ET SECTEURS LIMITOPHES	22/01/2020	36	EMMAÛS METZ	63 596,00
2019611	ACQUISITION DE LOMBRICOMPOSTEURS DOMESTIQUES EN PLASTIQUE RECYCLÉ	14/02/2020	de la notif au 31/12/20 puis 2 x 1 an	SULO France SAS	100 000,00
2019608A	MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIMAIRE (LOT 1 RIPEURS, LOT 2 AUTRES MÉTIERS DCD, LOT 3 MANUTENTIONNAIRE OPÉRA THÉÂTRE)	23/03/2020	12	RAS INTÉRIM	SANS MINI SANS MAXI
20520.1	ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS POUR LACOLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : 1 VÉHICULE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES DE 20M3 LÈVE CONTENEUR DOUBLE CHAISE	30/07/2020	8,5	SOCIÉTÉ HERMENT	178 820,00
20520.2	ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : 3 BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES DE 16M3 LÈVE CONTENEUR DOUBLE CHAISE	30/07/2020	8,5	SOCIÉTÉ HERMENT	497 400,00
20520.3	ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : 1 VÉHICULE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES POUR LA COLLECTE DES CENTRES-VILLES ET DES VOIES À ACCÈS RESTREINTS	30/07/2020	6,25	SOCIÉTÉ PB ENVIRONNEMENT	115 400,00
20545A	ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU LOGICIEL DE FACTURATION DE REDEVANCE SPÉCIALE	05/10/2020	12	STYX EURL	MAXI 100 000 / AN
20549	LAVAGE DEGRAISSAGE DÉSINFECTION DES CLAUSTRAS ET BACS	13/10/2020	12	SUEZ RV NORD EST	SANS MINI SANS MAXI
20563.3	ACQUISITION D'UN COMPACTEUR À DÉCHETS MONOBLOC DÉPOSABLE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS DES MARCHÉS DE PLEIN VENT	16/02/2021	3	GEESINK NORBA France	18 990,00
20563.2	ACQUISITION D'UN VÉHICULE 3,5 TONNES INSONORISÉ ÉQUIPÉ D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION À EAU CHAUDE POUR LE NETTOYAGE DES POINTS D'APPORT	16/02/2021	2	MONTANIER	59 910,00

	VOLONTAIRE ET DES POINTS DE REGROUPEMENTS				
20592A	POSE ET DÉPOSE D'ENTOURAGES PLASTIQUE POUR BACS ROULANTS À DÉCHETS	05/03/2021	36	SàRL NAPOLI FRÈRES	50 000,00
21508A	FOURNITURE, LIVRAISON ET POSE DE BORNES ENTERREES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	26/04/2021	36	COLLECTAL	SANS MINI SANS MAXI
21520A	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET RÉPARATION DU PARC DE VÉHICULES ET DES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS DE LA DIRECTION GESTION DES DÉCHETS	31/05/2021	notif au 31/12/21 puis 3X12 mois	GARAGE DE LA FELTIÈRE	4 000 000,00
21907A.1	FOURNITURES DE CARBURANTS ET SERVICES ASSOCIÉS POUR VÉHICULES LÉGERS	25/06/2021	36	TOTAL MARKETING France	SANS MINI SANS MAXI
21907A.2	FOURNITURES DE CARBURANTS ET SERVICES ASSOCIÉS POUR POIDS LOURDS ET ENGIN	25/06/2021	36	TOTAL MARKETING France	SANS MINI SANS MAXI
21530	FOURNITURE ET LIVRAISON CONTENEURS AÉRIENS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	19/07/2021	12	COLLECTAL	SANS MINI SANS MAXI
21569	FOURNITURE DE COUVERCLES POUR BACS À DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	13/09/2021	36	ESE France	120 000,00
21555	ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS LOT 1 : 2 VÉHICULES BOM 20M3 AVEC LÈVE CONTENEUR DOUBLE CHAISE	21/09/2021	35 semaines à notification	ÉTABLISSEMENTS HERMENT	376 480,00
21555	ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS LOT 2 : 2 MINI BENNES ÉLECTRIQUES COLLECTE EN CENTRE-VILLE	21/09/2021	26 semaines à notification hors août et S52)	GOUPIL INDUSTRIE	170 008,80
21555	ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS LOT 3 : 1 VÉHICULE GRUE BRAS 19T COLLECTE ENCOMBRANTS	21/09/2021	46 semaines à notification	ÉTABLISSEMENTS HERMENT	181 500,00
21543	ÉTUDE TECHNICO ÉCONOMIQUE DE GESTION SÉPARÉE DES BIODÉCHETS : ANALYSE DES GISEMENTS DE BIODÉCHETS MÉNAGERS ET PROFESSIONNELS ET MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA TERRITORIAL POUR LEUR GESTION SÉPARÉE 1 TRANCHE FERME 2 TRANCHES OPTIONNELLES	05/10/2021	18	INDDIGO SAS	TF : 74 295,00 TO 1 : 14 588,75 TO 2 : 4 630,00
21544	SERVICE POUR LA COLLECTE DES TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES	14/10/2021	48	TRI D'UNION	-

2. Les principales évolutions en 2021

2.1. La conteneurisation

En 2021, malgré un contexte sanitaire qui a encore perturbé l'activité en France, notamment sur l'approvisionnement des matières premières, 17 PAV enterrés ont été installés, dont 15 à Metz et 2 sur les communes environnantes (Chesny et Saint-Julien-les-Metz), pour un total de 75 cuves.

Cela a permis la suppression de 29 points de regroupement. Fin 2021, 227 points de regroupement sont actifs sur le territoire métropolitain dont 4 temporairement car liés à des zones de travaux entravant la collecte en porte-à-porte.

Finalisation du projet conteneurisation :

Centre-ville d'Ars-sur-Moselle :

Le schéma définitif de la conteneurisation de la commune d'Ars-sur-Moselle avait été arrêté dès 2020. Afin de permettre la finalisation de ce secteur, un dernier PAVe doit être mis en place à l'emplacement actuel d'une maison abandonnée et insalubre. Fin 2021, l'EPFL (Établissement Public Foncier du Grand Est) a procédé à l'acquisition de cette maison, puis une procédure de rétrocession à la ville sera engagée, permettant à la Métropole de Metz, après démolition d'implanter un PAV enterré. Ce dernier PAVe permettra le rattachement de 228 foyers, permettant ainsi le traitement 100% en apport volontaire de la totalité du centre-ville qui représente environ 457 foyers soit 1005 habitants estimés (17,2% de la commune).

Centre-ville de Metz :

Au printemps 2021, pour soutenir la reprise de l'activité des bars/restaurants très impactée par les confinements successifs (réouverture des bars/restaurants en extérieur tout d'abord puis en intérieur à jauge réduite), le centre-ville de Metz s'est adapté afin de permettre la création de « terrasses COVID ». L'extension des terrasses a poussé les services de la DGD à proposer un circuit optimisé de collecte (2 boucles distinctes qui couvrent le plateau piétonnier) tout en arrêtant de circuler dans certaines rues qui demandaient de nombreuses manœuvres de repositionnement et/ou un passage répété aux équipages dans les mêmes rues.

C'est ainsi que le principe de points de présentation des déchets a été arrêté avec un maillage des rues, pour limiter le passage des camions et concentrer les dépôts de déchets.

Plus d'une trentaine de points de présentation ont été créés aux coins des rues en demandant aux usagers ménages et professionnels d'y déposer leurs déchets sur un créneau horaire réduit (18h30/19h30, une heure au total) pour en limiter les nuisances visuelles et olfactives.

Cette étape permettait aussi de préparer les usagers au futur système de conteneurisation en 100 % apport volontaire et l'arrêt du passage du camion sur chaque pied d'immeuble. Ce nouveau dispositif a été accompagné d'une forte communication et d'actions en présentiel. Cela a permis un temps de présentation des déchets réduit sur le domaine public, avec une fin de la collecte à 21h libérant les rues des passages des camions. Ce système est provisoire, dans l'attente de la finalisation de la conteneurisation du centre-ville (PAVE, PAVA, ou locaux de collecte...).



PLAN DES POINTS DE PRESENTATION

POINTS AÉRIENS

Déchets recyclables
Ordures ménagères

LES MARDIS
TOUS LES JOURS

DÉPÔTS AUTORISÉS
entre 18h30 et 19h30

POINTS ENTERRÉS

Déchets recyclables
Ordures ménagères
Verre

ACCESSIBLES
24h/24 - 7j/7

Merci de déposer vos déchets dans les bornes

Après 2 mois de mise en œuvre, des adaptations ont été proposées, afin que ces nouvelles modalités de collecte prennent en compte les spécificités de ce secteur avec notamment la sortie du flux carton des commerçants. En effet, afin de diminuer les volumes à collecter sur les points de présentation en soirée, une réflexion avec les commerçants a été menée. C'est ainsi qu'une nouvelle solution de collecte des cartons a été mise en place avec une présentation des déchets carton du mardi au vendredi de 9h45 à 10h30. La collecte débute à 10h30 et se finit avant midi.

En parallèle la conteneurisation du centre-ville a été poursuivie, sur la base des nouvelles orientations arrêtées par le Comité de Pilotage Ville de Metz / Direction de la Gestion des Déchets. C'est le scénario dit « ceinture de PAVE » qui a ainsi été retenu en vue de répondre aux contraintes historiques, économiques et touristiques propres au centre-ville de Metz. Le projet consiste à créer une ceinture de PAVE autour du plateau piétonnier complétée de locaux à déchets au cœur de ville.

A fin 2021, 2 points d'apport volontaire enterrés (Rues Winston Churchill et aux Ours) ainsi qu'un ensemble de 5 colonnes aériennes rue Poncelet ont été installés. Ces équipements ont permis la suppression de 6 points de présentation dans le Quartier Poncelet. D'autres projets PAV sont en cours étude.

Enfin, l'étude de locaux à déchets est en cours sur la zone au cœur du centre-ville, où les solutions PAV ne peuvent être mises en œuvre (difficultés à enterrer, difficultés d'accès du camion). Le principe de ces locaux, est

de créer des équipements d'apports volontaires « dans les murs », correspondant à des locaux dotés en bacs, accessibles aux usagers d'un secteur 24h/24h via des badges. Une convention de mise à disposition d'un local rue Haute-seille a été signée en décembre 2021 entre la ville de Metz, propriétaire du local, et la Métropole, afin que celle-ci en dispose pour créer un local à déchets.

Optimisation des dispositifs de conteneurisation :

En parallèle, la Direction de la Gestion des Déchets engage une phase d'optimisation des dispositifs de collecte en place sur les communes déjà conteneurisées. Les dispositifs sont réévalués afin de traiter les éventuelles difficultés, ainsi qu'une réflexion quant à la pertinence technique et économique de la dualité des modes de collecte (porte-à-porte et apport volontaire) sur un même territoire sera engagée.

2.2. La prévention des déchets

En 2020, le premier confinement a eu un impact significatif qui a permis à Metz Métropole de dépasser l'objectif fixé en lien avec les membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de diminuer de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés entre 2010 et 2020 (- 10,3 % sur la période considérée).

La fermeture des déchèteries et l'arrêt temporaires des collectes d'emballages recyclables et papiers ont largement participé à cette baisse conjoncturelle (baisse respective de 2 981 et 2 131 tonnes collectées entre 2019 et 2020), masquant toutefois une hausse significative des quantités d'ordures ménagères collectées (+ 1 461 tonnes).

Tout au long de l'année 2021, des actions ont donc été mises en œuvre en vue de remobiliser les usagers autour du geste de tri des emballages ménagers recyclables et limiter la hausse prévisible de la production de déchets, liée notamment à un contexte d'assouplissement des mesures sanitaires et de reprise économique.

Axe 1 : Gestion de proximité des biodéchets

- Compostage individuel

Les contraintes liées à la poursuite de la crise sanitaire et la pénurie de matériaux, notamment du bois de construction, n'ont pas permis la reprise de l'action telle qu'escomptée compte-tenu de l'incapacité conjoncturelle du prestataire de Metz Métropole à livrer des composteurs. Les permanences de la régie de mise à disposition des composteurs individuels sont restées fermées et la distribution de composteurs en bois a été suspendue faute de stock. Les ambassadeurs du tri et de la prévention ont toutefois assuré la livraison à domicile de 574 composteurs, soit 101 de moins que l'année précédente.

- Compostage collectif

21 nouveaux sites de compostage « en pied d'immeuble » ont été équipés au cours de l'année, pour un total de 117 sites en fonctionnement à fin 2021. Plus de 2 000 usagers bénéficient ainsi de ce type d'équipement.

En lien avec la levée des mesures sanitaires, les 7 sites de compostage de quartier ont progressivement retrouvé un fonctionnement normal grâce à l'implication des associations référentes.

- Réutilisation des sapins de Noël

Comme en 2020, l'ensemble des communes de Metz Métropole ont été invitées à participer à l'opération de réutilisation des sapins de Noël. 37 des 44 communes ont adhéré à l'opération proposée par la collectivité soit 12 communes de plus que l'an dernier. 4 962 sapins ont ainsi été récupérés pour environ 37 tonnes de broyat obtenu, contre 3 233 sapins et 25 tonnes de broyat en 2020.

Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

- En restauration collective

Aucune nouvelle commune n'a rejoint la démarche « zéro gaspi dans les cantines : moins jeter et mieux manger » en 2021 et les mesures sanitaires imposées aux structures périscolaires ont largement

empêchées la poursuite du projet. Un lien a toutefois été maintenu avec les 23 structures déjà engagées afin de pérenniser les actions qui touchent aujourd'hui près de 2 400 enfants.

- En restauration commerciale

Metz Métropole a choisi de promouvoir la pratique du « Gourmet Bag » (doggy bag à la française) en mettant à disposition des restaurateurs du territoire des supports de communication et des boîtes sérigraphiées. Après une année 2020 marquée par la fermeture prolongée des établissements, 16 nouveaux restaurants se sont engagés dans l'opération et 6 000 boîtes ont été distribuées.

- Etude biodéchets

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'ensemble des usagers au 31 décembre 2023.

Fin 2021, Metz Métropole a donc confié au cabinet de conseil et d'ingénierie INDDIGO une étude technico-économique de gestion séparée des biodéchets dans l'objectif de fournir à la Commission « Collecte, traitement et valorisation des déchets » l'ensemble des informations et analyses nécessaires pour retenir une stratégie de gestion des biodéchets ménagers et assimilés qui respectera le calendrier réglementaire. Un comité de pilotage, regroupant élus et services, a été installé pour assurer le suivi de cette étude.

Axe 3 : Prolongement de la durée d'usage

- Filière Livres

Metz Métropole apporte son soutien au développement et à la pérennisation du partenariat initié en 2017 entre RecyclLivres, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des adultes (CMSEA) et plusieurs entreprises d'insertion mosellanes pour le déploiement d'une filière de réemploi du livre. 22 000 livres ont été collectés en vue d'un réemploi ou d'un recyclage en 2021, soit 4 000 livres de plus que l'année passée.

- Filière TLC

Depuis 2013, Metz Métropole développe la filière de réemploi/recyclage des textiles, linges de maison et chaussures (TLC) en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion Tri d'Union.

En 2021, les 65 conteneurs installés dans 32 communes ainsi qu'en déchèteries ont permis de collecter 301 tonnes de TLC en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage ; un chiffre en hausse par rapport à 2020 (+ 31 tonnes).

- Collectes zéro gaspi

756 donateurs ont apporté 19 tonnes d'objets dans le cadre des collectes organisées dans les déchèteries d'HAGANIS par les compagnons d'Emmaüs. Ces objets sont ensuite nettoyés, réparés si besoin, puis mis en vente dans les magasins Emmaüs de Peltre et de Thionville. Des chiffres nettement en hausse (+ 400 donateurs pour + 10 tonnes d'objets apportés) après une année 2020 qui avait vu les déchèteries fermer pendant plusieurs semaines.

- Annuaire des réparateurs

La marque " Répar'acteurs " permet aux artisans de la réparation de se positionner en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Elle leur apporte une meilleure visibilité et leur permet de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets sur les territoires. Ce réseau poursuit son développement avec 16 artisans du territoire métropolitain labellisés, sur un total de 41 en Moselle.

Axe 4 : Consommation responsable

- Eco-exemplarité en interne

Afin de réduire la consommation de papier blanc, le groupe de travail « Tri, réduction des déchets et économie circulaire » du réseau M²D² a œuvré pour la mise à disposition de papier de brouillon à

l'attention de l'ensemble des agents en activité sur le site de la Maison de la Métropole : distribution d'éco-blocs réalisés à partir d'anciens supports de communication, équipement de 23 points en bacs à brouillon, réalisation d'une courte vidéo pour la promotion de l'action.

Axe 5 : Accompagnement des non-ménages

- Services de Metz Métropole

À la suite du déménagement vers la Maison de la Métropole en novembre 2020, une formation a été proposée à l'ensemble des agents du site afin de les mobiliser autour des gestes de réduction et tri des déchets et favoriser la prise en main des équipements mis à disposition. Les 9 sessions proposées en 2021 ont permis de former 61 participants, soit 15 % de l'effectif.

- Accompagnement Redevance Spéciale (RS)

11 nouveaux établissements ont été accompagnés en 2021. Depuis le début de l'opération en 2016, 37 structures professionnelles ont ainsi été accompagnées dans le cadre de la démarche proposée par Metz Métropole et 13 d'entre elles se sont engagées dans des actions de prévention et/ou de valorisation de leurs déchets.

- Eco-défis

Action portée par la Direction de la Transition Ecologique de Metz Métropole, les Eco-défis ont pour objectif d'accompagner les artisans et commerçants du territoire qui souhaitent s'impliquer dans des actions de développement durable. En 2021, 51 entreprises artisanales ont été accompagnées dans la réalisation de 384 défis, dont 117 étaient en lien avec la gestion des déchets.

Axe 6 : Transversalité

- Définition d'une stratégie de prévention et réemploi en déchèterie

Afin d'alimenter les réflexions du comité de pilotage dédié à l'élaboration d'un Plan pluriannuel d'investissement, le service prévention et valorisation des déchets a réalisé une analyse des différents dispositifs de prévention des déchets en déchèterie déployés sur le territoire national.

- Sensibilisation du grand public

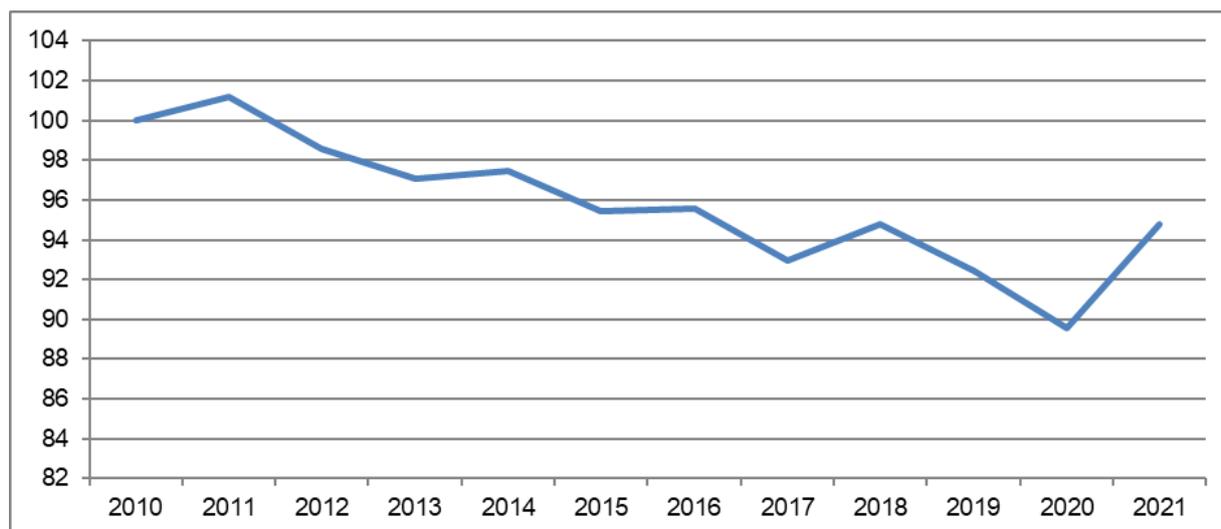
Au-delà du développement de projets, il est nécessaire de sensibiliser le grand public à la thématique de la prévention des déchets et à ses multiples enjeux (sanitaires, sociaux, environnementaux, économiques...).

Des interventions sont donc réalisées tout au long de l'année, à l'occasion d'événements organisés par la Métropole, les communes ou les partenaires associatifs et professionnels. Ces événements peuvent s'adresser au grand public ou à des groupes plus ciblés. Les principaux sujets abordés sont : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation responsable ou encore le réemploi.

En 2021, la crise sanitaire a encore fortement empêché la planification et le maintien des événements. À noter toutefois :

- o La participation à la journée mondiale de lutte contre le gaspillage alimentaire organisée au restaurant Le Cuculotin à Metz en septembre 2021 – 40 visiteurs ;
- o L'animation d'un stand dédié à la pratique du compostage à l'occasion du festival Jard'in Metz en septembre 2021 – 120 visiteurs ;
- o La participation au Salon de l'agriculture AGRIMAX à Metz – 30 visiteurs ;
- o L'animation d'ateliers de lutte contre le gaspillage alimentaire pour les enfants et adultes aux Ateliers Jean-Marie PELT de Montigny-lès-Metz – 24 participants.

Évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées (base 100 en 2010)



Après deux années consécutives de baisse (- 2,4 % entre 2018 et 2019 puis - 3,2 % entre 2019 et 2020), les quantités de déchets ménagers et assimilés collectées sont reparties à la hausse (+ 5,9 %) sous l'effet de la levée des restrictions sanitaires et de la reprise économique.

2.3. L'augmentation des performances de tri

L'année 2021 a été marquée par la candidature de Metz Métropole à la 4e phase des appels à projets du Plan de performances des territoires CITEO.

Le 31 décembre 2022 au plus tard, l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à tous les emballages devra être généralisée en France. Ce projet national vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers en plastique et à accélérer ainsi les dynamiques déjà à l'œuvre de réduction des ordures ménagères résiduelles.

CITEO, éco-organisme agréé par l'État, a la charge de piloter le déploiement de l'ECT et d'accompagner les acteurs concernés (collectivités compétentes et exploitants de centres de tri). Par un dispositif d'appels à projet, CITEO participe aux dépenses de modernisation des centres de tri et soutient les collectivités dans le passage à l'ECT.

Metz Métropole a donc déposé un dossier dans le cadre de l'appel à candidature « Extension des consignes de tri » (délibération du bureau métropolitain du lundi 29 mars 2021) et HAGANIS a candidaté à l'appel à projets « Adaptation des centres de tri au tri de tous les emballages ménagers, et amélioration des performances de tri ».

Les 2 dossiers ont reçu un avis favorable de la part de CITEO, ouvrant la voie à la modernisation du centre de tri exploité par HAGANIS et au déploiement de l'extension des consignes de tri à l'échelle de l'ensemble de son territoire à partir du 1er janvier 2022.

En préambule de ce changement majeur pour les habitants du territoire, Metz Métropole a poursuivi la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de son plan pluriannuel pour l'amélioration des performances de tri et de recyclage des emballages recyclables et des papiers.

Action 1 : Renforcement du maillage des points d'apport volontaire pour le verre d'emballage

Un nouveau marché a été attribué pour l'acquisition de conteneurs aériens destinés au renouvellement du parc existant et à la densification du maillage. La pénurie de matériaux, et notamment d'acier, à l'échelle internationale a toutefois entravé la bonne exécution des prestations et seulement 8 conteneurs ont pu être commandés, tous flux confondus.

Action 2 : Amélioration de la qualité du tri dans les Points de Regroupement (PR)

Une expérimentation a été réalisée en remplaçant les 12 bacs jaunes dans 5 points de regroupement par des bacs operculés, complétée par la pose de panneaux d'information sur sites et 2 opérations de

sensibilisation par les ambassadeurs du tri et de la prévention. Les 4 caractérisations réalisées par HAGANIS n'ont toutefois pas fait apparaître d'amélioration significative de la qualité du tri. De plus, l'apparition de nids de guêpes dans les bacs nous a conduit à ne pas renouveler l'expérimentation.

Action 3 : Rendre exemplaires et acteurs les agents de la Direction de la Gestion des Déchets

Un nouveau système de pré-collecte des déchets a été déployé sur le site du Centre technique métropolitain, organisé autour de 12 points de tri partagés. 5 collecteurs de gobelets et 6 bioseaux pour la collecte des déchets compostable ont également été installés. Ce projet a été accompagné d'une campagne de communication auprès des agents et les agents d'entretien ont été formés au respect des consignes de tri.

Actions 4 : Déploiement du tri en habitat collectif

Cette action n'a fait l'objet d'aucun développement en 2021.

Action 6 : Organisation de stands de sensibilisation grand public

Les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention (ADTP) ont participé à 2 événements locaux au cours desquels ont été proposées des activités ludiques visant à rappeler les consignes de tri et à sensibiliser aux gestes de prévention : Metz Plage et le Festival de l'écologie de la Ville de Metz. 155 usagers ont ainsi été sensibilisés.

4 ateliers ont également permis la diffusion des consignes de tri auprès de 61 personnes. Ces animations ont notamment été réalisées en pied d'immeubles, auprès d'enfants en accueil de loisirs ou en partenariat avec des établissements scolaires.

À noter, l'organisation d'un programme annuel autour de la réduction et du tri des déchets au sein du centre social MJC Boileau (Woippy) avec 3 ateliers : connaître et réduire la quantité de déchets au sein de sa structure, parcours et devenir des déchets, le réemploi. Ce programme se poursuivra en 2022 avec des ateliers autour du gaspillage alimentaire et du compostage.

Action 7 : Organisation de sensibilisation ciblées

28 390 foyers ou entreprises répartis sur 15 communes de Metz Métropole ont bénéficié d'un rappel des consignes par un ambassadeur du tri, dans le cadre d'actions de sensibilisation en porte-à-porte.

Action 8 : Accompagnement des professionnels

Cf. § 2.2. La prévention des déchets – Axe 5 : Accompagnement Redevance Spéciale (RS)

Action 9 : Optimisation des remontées d'information via l'outil de géolocalisation

Une expérimentation a été menée avec un équipage de collecte afin de lutter contre la présence de verre d'emballage dans les bacs individuels de collecte des ordures ménagères résiduelles. Sur un secteur donné, l'équipage a été invité à signaler toute présence de verre à l'aide d'une boîte à bouton située à l'arrière du camion de collecte. Les adresses identifiées ont ensuite été sensibilisées par l'équipe des ambassadeurs du tri et de la prévention avant une deuxième campagne de remontée d'information. Sur les 114 foyers identifiés, seuls 6 ont récidivé. Au regard de ce résultat positif, le dispositif sera progressivement déployé à d'autres secteurs de collecte.

Action transversale : Conteneurisation et accompagnement au changement de mode de collecte

L'accompagnement des usagers dans le cadre du changement de mode de collecte s'est poursuivi au travers de 30 actions menées dans 8 communes pour 8 275 entités sensibilisées. La modification des modalités de collecte des déchets dans l'hypercentre de Metz (passage d'une collecte en porte-à-porte à une collecte sur des points de présentation) et les projets de conteneurisation engagés sur le même secteur ont largement mobilisé l'équipe des ambassadeurs du tri et de la prévention avec 3 distributions de 6 000 flyers auprès des particuliers et l'information de 600 professionnels à 2 reprises.

21 actions correctives post-conteneurisation et de rappel du règlement de collecte ont également été réalisées sur 8 communes, pour 1 410 foyers et professionnels sensibilisés.

Actions dédiées au suivi de la qualité du tri des emballages recyclables : caractérisation et contrôles qualité

Les ambassadeurs du tri ont participé à 3 opérations de caractérisation dans les locaux d'HAGANIS et réalisé 108 contrôles de terrain, notamment des contrôles du taux de remplissage des équipements en vue d'anticiper les éventuels transferts de flux dans le cadre du déploiement de l'extension des consignes de tri.

Soutien aux actions de prévention

Les ambassadeurs du tri et de la prévention ont apporté leur soutien pour la livraison à domicile de 574 composteurs individuels ; une organisation privilégiée en raison de la suspension des permanences de la régie de mise à disposition dans le cadre des mesures de prévention COVID.

Le programme pédagogique

La sensibilisation des plus jeunes à la préservation de l'Environnement constitue un axe important de l'action de Metz Métropole depuis de nombreuses années. L'animateur de la Direction de la Communication de l'Eurométropole, en partenariat avec l'Inspection Académique, propose un programme pédagogique à destination des écoles primaires et maternelles du territoire pour sensibiliser les enfants de 3 à 11 ans aux enjeux du tri et de la réduction des déchets ménagers.

En 2020-2021, 154 classes, réparties dans 43 écoles, se sont inscrites au projet pédagogique, contre 116 l'année précédente. 3 418 enfants et par extension, autant de familles, ont été sensibilisés au recyclage et à l'importance de mieux gérer les déchets.

2.4. La Redevance Spéciale (RS)

Les professionnels peuvent faire appel à Metz Métropole pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères. Ce service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la valeur du foncier bâti et sans corrélation avec la quantité de déchets produite.

Afin d'inciter les professionnels à réduire et valoriser leurs déchets, rééquilibrer les charges entre les ménages et les non-ménages et financer au plus juste le service rendu, le Conseil de Metz Métropole a délibéré le 13 avril 2015 sur la mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS), et le 29 juin 2015 sur la définition du règlement de redevance spéciale, fixant les modalités d'application.

Sur cette base, la RS est déployée par abaissement successif du seuil d'assujettissement.

La délibération du 11 juin 2019 définit la phase 4 du projet de déploiement de la RS. Depuis le 1er janvier 2021, la RS s'applique à tout non-ménage produisant plus de 3 300 litres hebdomadaires de déchets.

Le coût des déchets recyclables est toujours fixé à 0,020 € / litre et celui des déchets non-recyclables à 0,038 € / litre.

Les modalités techniques et financières de la RS constituent des leviers pour inciter les professionnels à :

- Optimiser leur organisation afin de rationaliser les moyens de pré-collecte mis à disposition et faciliter la collecte ;
- Réduire les quantités de déchets par une facturation en adéquation avec les volumes produits ;
- Trier et orienter les déchets vers les bonnes filières de valorisation grâce à un tarif incitatif pour les déchets recyclables.

La majorité des non-ménages contactés dans le cadre du seuil 4 l'ont été en 2020, au démarrage du déploiement. Aussi en 2021, sur 78 contacts dont 19 nouveaux, 52 ont vu leur production de déchets diminuer sous le seuil de 3 300 litres, et 8 ont fait appel à un prestataire privé.

Concernant l'évolution du nombre de redevables, sur 160 conventions signées :

- 3 engagements ont été résiliés pour cause de contractualisation avec un prestataire privé,
- 1 établissement engagé a fermé,
- 1 établissement engagé est passé sous le seuil de RS.

Ainsi, 155 engagements sont actifs au 31 décembre 2021.

2.5. Qualité, Hygiène et Sécurité

2.5.1 Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et prévenir les risques professionnels, conformément à ses obligations, la Direction de la Gestion des Déchets a engagé en 2021, les actions suivantes :

- Remise à jour des protocoles de sécurité pour les intervenants extérieurs au Centre Technique Métropolitain (CTM) et sur les sites extérieurs ;
- Remise à jour du support d'accueil sécurité pour les nouveaux embauchés (ripeurs-chauffeurs) ;
- Lancement de groupes de travail sur des thématiques en lien avec la sécurité ;
- Déploiement des opérations de communication et d'information auprès des usagers et des communes en cas de dysfonctionnement sur le terrain (problème de collecte, d'hygiène, dégradations ...).

Les autres actions engagées les années précédentes ont été poursuivies telles que :

- La création de supports de ¼ d'heure Environnement Santé Sécurité (EHS) afin de poursuivre la constitution d'une bibliothèque de sujets qui pourront être utilisés par la hiérarchie en fonction des problématiques rencontrées;
- La réalisation d'une analyse statistique détaillée des accidents des années 2018, 2019 et 2020 afin de mieux appréhender les causes principales d'accident ainsi que les principaux sièges et natures des lésions ;
- La mise en œuvre de tableaux de bord visant à suivre mensuellement l'évolution du taux de fréquence et du taux de gravité au sein de la Direction de la Gestion des Déchets ;
- L'analyse systématique des accidents avec arrêt par une équipe pluridisciplinaire : victime, responsable hiérarchique de l'accidenté, services supports ou techniques si besoin et service EHS.

2.5.2 Formations sécurité suivies par les personnels

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2021 :

Intitulé formation	Nombre d'agents formés	Durée de formation en jours
FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES		
CACES R486 Gerbeur (formation initiale)	5	2
Chariots automoteurs cat. 3 F.I.	1	3
CACES R 490 Grues auxiliaires (recyclage)	2	2
CACES R490 - Grue auxiliaire (formation initiale)	3	3
FCO Transport de marchandises	29	5
FIMO transport de marchandises	2	20
Habilitation Electrique BS BE Mann - F.I.	1	2
Permis de conduire C et CE	2	15
FORMATIONS A LA SECURITE		
Gestes qui sauvent	31	0,5
PSC1	1	1

Le sauveteur ou la sauveteuse secouriste du travail (SST)	2	2
Levée et manutention, contrôle et signalements, nettoyage et entretien des équipements	9	2
La collecte des déchets en toute sécurité	9	2
Signalisation temporaire des chantiers sur voirie	1	2

2.5.3 Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole

- 28 accidents de travail avec arrêt (19 en 2020) ;
- 0 maladie professionnelle (0 en 2020) ;
- 5 accidents de travail sans arrêt (1 en 2020) ;
- 0 accident de travail mortel (0 en 2020).

Taux de fréquence = (nombre d'accidents avec arrêt + nombre d'accidents mortels) x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

Taux de gravité = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées

Taux d'absentéisme = nombre d'heures d'absence (tous les arrêts sauf congés maternité et congés paternité) * 100 / nombre d'heures travaillées dans l'année

Année	Taux de fréquence	Taux de gravité	Taux d'absentéisme
2019	77,53	5,39	9,75
2020	48,70	4,24	8,52
2021	73,96	5,13	8,98

La tendance à la baisse du taux de fréquence constaté entre 2019 et 2020 ne s'est pas confirmée en 2021. Toutefois, il faut considérer que l'année 2020 pour raison de pandémie COVID ne peut être utilisée comme base de comparaison aux autres exercices. En effet, au sein de la Direction de la Gestion des Déchets, les agents de collecte représentant la plus grosse proportion des effectifs étaient présents en alternance 1 semaine sur 2 de mi-mars à mi-juin 2020. Malgré cela, le taux de fréquence de l'année 2021 reste tout de même à un niveau élevé. A titre de comparaison, le taux de fréquence national pour l'activité de collecte des déchets non-dangereux était de 41,7 en 2019.

Le taux de gravité a également augmenté en 2021 et reste supérieur à la moyenne nationale pour les métiers la collecte des déchets non-dangereux qui était de 3,6 au titre de l'année 2019.

L'analyse détaillée des accidents a permis d'identifier que les mains (22% des AT avec arrêt en 2021), le bassin/abdomen (22 % des AT avec arrêt 2021) et les chevilles (17% des AT avec arrêt 2021) représentaient les sièges des lésions les plus impactés. Les principales natures des lésions sont des contusions, des douleurs lombaires et des entorses.

Enfin, le taux d'absentéisme a également repris une tendance à la hausse principalement liée à l'augmentation des absences faisant suite à accident du travail (+ 17 % par rapport à 2020) et pour longue maladie (77 jours d'absence en 2019 et 518 jours en 2020).

2.5.4 Projet de management de la qualité et de la sécurité

La Direction de la Gestion des Déchets est engagée dans une démarche de management de la qualité et de la sécurité afin :

- D'optimiser son fonctionnement et son organisation ;
- De fiabiliser ses données ;
- De centraliser les informations et de les rendre accessibles à tous ;
- De développer les compétences des équipes et de les impliquer autour d'un projet commun.

Et ainsi :

- Améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers et des communes ;
- Faciliter le travail collectif entre élus et service public ;
- Améliorer les performances environnementales et réduire les impacts environnementaux ;
- Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel par le développement d'une culture sécurité.

Cette démarche se traduit notamment par la formalisation des processus, la traçabilité des données et la structuration d'un système documentaire.

2.6 Relation usagers

Créé en 2012, le service " relations aux usagers ", est aujourd'hui le point d'entrée de la Direction de la Gestion des Déchets. Joignables par mail (qualitedechets@eurometropolemetz.eu) ou via un numéro unique (03 87 20 10 00), 3 agents prennent en charge les demandes de renseignements et les réclamations des usagers, bailleurs et communes. Ce service est ouvert du lundi au jeudi, de 8h00 à 18h00 et le vendredi de 8h à 17h, soit 49h00 de permanence hebdomadaire à l'écoute et au service du public.

En 2021, 26 300 demandes (mails, appels téléphoniques, formulaires en ligne, courriers...) ont été enregistrées (aucune saisie de donnée durant le premier confinement), dont :

- 7 % de réclamations concernant la conteneurisation et la collecte des déchets ;
- 70 % de demandes de renseignements au sujet des jours de collecte, horaires de sortie des sacs ou bacs, distribution des sacs, conteneurisation ;
- 3 % de mises en relation ;
- 21 % de prises de rendez-vous pour une collecte d'encombrants.

En 2021, les demandes par services se répartissent principalement comme suit :

- 56 % pour la collecte (porte-à-porte, PAV et encombrants) ;
- 2 % pour la distribution des sacs ;
- 25 % pour la pré-collecte (conteneurisation, maintenance et livraison des bacs) ;
- 5 % pour la prévention.

Les réclamations sont analysées en collaboration avec les services concernés afin de mettre en place des actions correctives et améliorer la qualité du service rendu. Les aléas de collecte et les difficultés rencontrées sur le terrain sont également transmis aux communes pour information ou pour intervention

2.7 Géolocalisation

Le système déployé associe systèmes embarqués et logiciels d'exploitation et d'optimisation des tournées. Il est composé d'une balise GPS qui relève la position en temps réel du véhicule de collecte, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permet au chauffeur d'être guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et d'un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs de Metz Métropole.

Les équipements sont utilisés pour :

- Relever la position des camions en temps réel ainsi que les informations afférentes : ensemble des collectes en cours et leurs véhicules associés, localisation du véhicule, tournée(s) affectée(s), durée de la collecte à l'instant T, temps de collecte restant, etc. ;
- Permettre aux équipages de téléphoner à une liste de contacts prédéfinis et de recevoir des appels.

Ces données permettent de répondre directement à l'usager sur l'avancée de la tournée et les difficultés rencontrées, en lien avec les équipages, quasiment en temps réel.

De plus, le système relève :

- Les données d'exploitation : date, heure de départ et fin de tournée, durée de la tournée, temps et kilométrage, nombre de bacs levés (par tronçon, par commune...) ;
- Les anomalies saisies par l'équipe de collecte (dépôts sauvages, bacs cassés, etc.) ou les événements ponctuels (rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques, etc.). L'équipage saisit également la localisation des points noirs de sécurité : marches arrière, collectes en bilatéral (par rues, par communes...).

L'analyse de ces données, au travers des logiciels d'exploitation (analyses statistiques, cartographie...) contribue à optimiser la qualité de service et à améliorer les conditions de travail des agents, dans le respect des préconisations de recommandation R-437.

Ces outils permettent la formalisation des plans de tournées.

Au 31 décembre 2021, 223 tournées sont répertoriées dans le système et permettent l'identification des agents et des missions.

3 Les indicateurs techniques

3.1. Les contenants

3.1.1 Les sacs

En 2021 seuls les secteurs non-conteneurisés des centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle ont été dotés en sacs, soit une distribution de :

- 242 300 sacs pour la collecte des ordures ménagères (365 600 en 2020)
- 183 500 sacs transparents pour la collecte sélective (170 000 en 2020)

Plus aucun sac ne sera distribué au terme de la conteneurisation.

3.1.2 Les bacs

Metz Métropole met à disposition différents volumes de bacs pour la collecte en porte-à-porte, en fonction de la taille du ménage :

Nombre de personnes par foyer	De 1 à 4 pers.	5 pers.	6 pers. et plus
Dotation en bacs OMR	180 L	240 L	360 L
Dotation en bacs EMR	180 L	240 L	240 L

En 2021, 569 bacs OMR et 885 bacs EMR ont été distribués dont 578 interventions liées à des échanges pour modification de volume ou bacs disparus.

Le service dédié à la distribution des bacs, intervient aussi dans la maintenance et la réparation de bacs pour un total de 6479 interventions en 2021 (changement de couvercles cassés, roues...).

De même, 139 bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et assimilés (OMA) ont également été distribués aux non-ménages.

Au 31 décembre 2021, 52 155 bacs OMR, 6 503 bacs OMA et 50 942 bacs EMR sont en service.

3.1.3 Les points de regroupement (PR)

Le nombre de PR évolue constamment en lien avec le projet de conteneurisation et le programme de déploiement des points d'apport volontaire (PAV). Dans le cas où des bacs individuels ne peuvent être déployés, des PR sont installés mais peuvent également être déplacés, remplacés par des PAV ou encore retirés au profit d'une dotation individuelle.

Au 31 décembre 2021, 227 PR sont en service, contre 256 un an plus tôt.

3.1.4 Les points d'apport volontaire (PAV)

Au 31 décembre 2021, Metz Métropole dispose sur son territoire de :

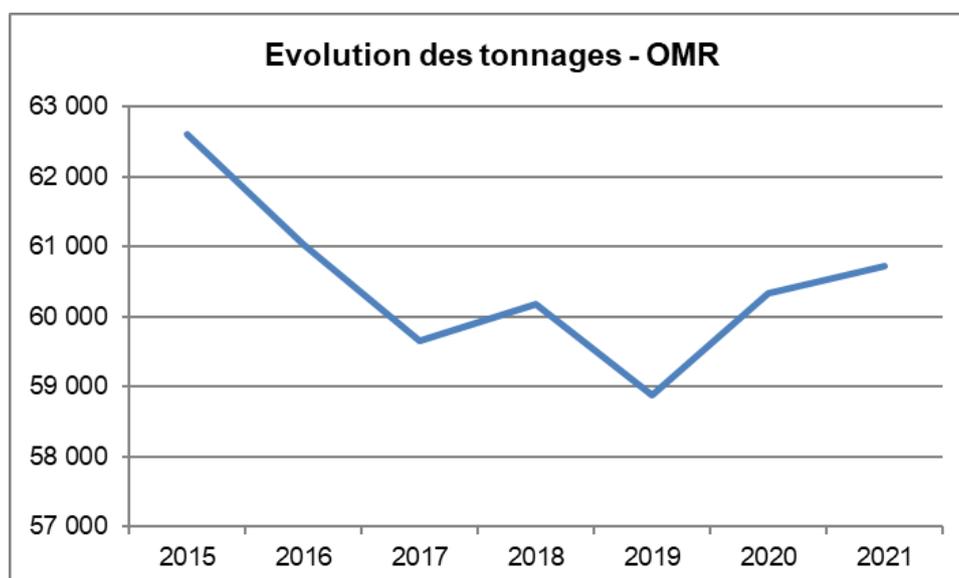
- 321 conteneurs aériens dont 221 conteneurs verre et 94 conteneurs JRM, 3OMR et 3 EMR/JRM;
- 324 points d'apport volontaire enterrés composés de :
 - 254 colonnes verre ;
 - 80 colonnes JRM ;
 - 569 colonnes OMR ;
 - 293 colonnes EMR/JRM

3.2 Les tonnages collectés

3.2.1 Les ordures ménagères résiduelles

Ordures Ménagères (OMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	67 230	/	/	300,3
2015	220 593	62 611	-6,9%	-6,9%	283,8
2016	220 265	61 027	-2,5%	-9,2%	277,1
2017	219 880	59 657	-2,2%	-11,3%	271,3
2018	223 798	60 176	0,9%	-10,5%	268,9
2019	226 287	58 881	-2,2%	-12,4%	260,2
2020	221 489	60 342	2,5%	-10,2%	272,4
2021	227 053	60 729	0,6%	-3,0%	267,5

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021



L'organisation dégradée mise en place lors du 1er confinement sanitaire en 2020 (arrêt des collectes sélectives pendant 5 semaines au profit d'une collecte exclusive des ordures ménagères résiduelles) avait entraîné une perte du geste de tri de la part de certains usagers occasionnant un report d'une partie des emballages ménagers et assimilés vers les ordures ménagères.

En 2021, la levée progressive des mesures sanitaires et la reprise de l'économie ont également débouché sur une hausse des quantités d'ordures ménagères produites sur le territoire métropolitain. Une hausse à relativiser compte-tenu de l'évolution de la population métropolitaine (+ 5 564 habitants : population SINOE), soit une production d'OMR de 272,4 kg / hab. / an en 2020 contre 267,5 kg / hab. /an en 2021.

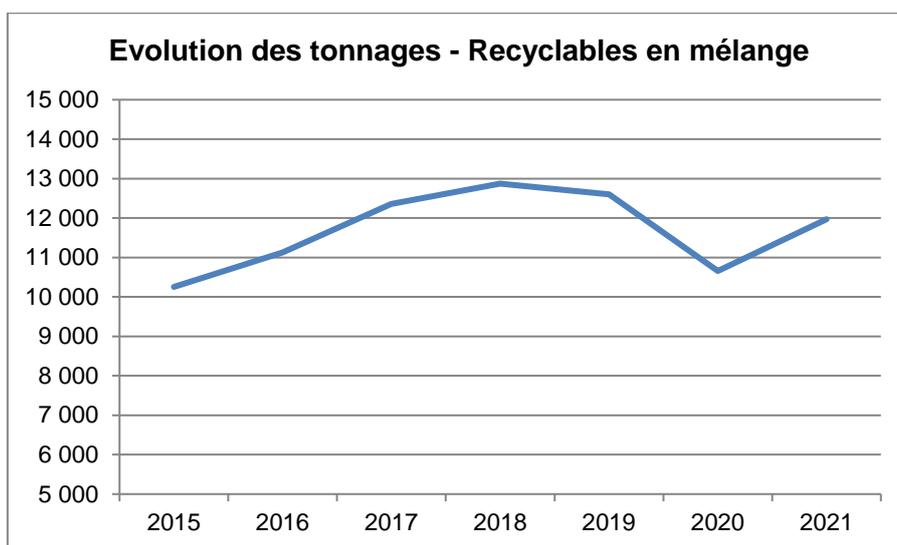
3.2.2 Les matériaux recyclables

Cette partie présente de manière distincte les déchets recyclables collectés en mélange en porte-à-porte et en apport volontaire, les journaux, revues et magazines (JRM) collectés en apport volontaire ainsi que les cartons des commerçants du centre-ville collectés en porte-à-porte.

3.2.2.1 Recyclables en mélange

Recyclables en mélange (EMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	9 272	/	/	41,4
2015	220 593	10 254	10,6%	10,6%	46,5
2016	220 265	11 126	8,5%	20,0%	50,5
2017	219 880	12 354	11,0%	33,2%	56,2
2018	223 798	12 872	4,2%	38,8%	57,5
2019	226 287	12 603	-2,1%	35,9%	55,7
2020	221 489	10 658	-15,4%	14,9%	48,1
2021	227 053	11 965	12,3%	16,7%	52,7

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021

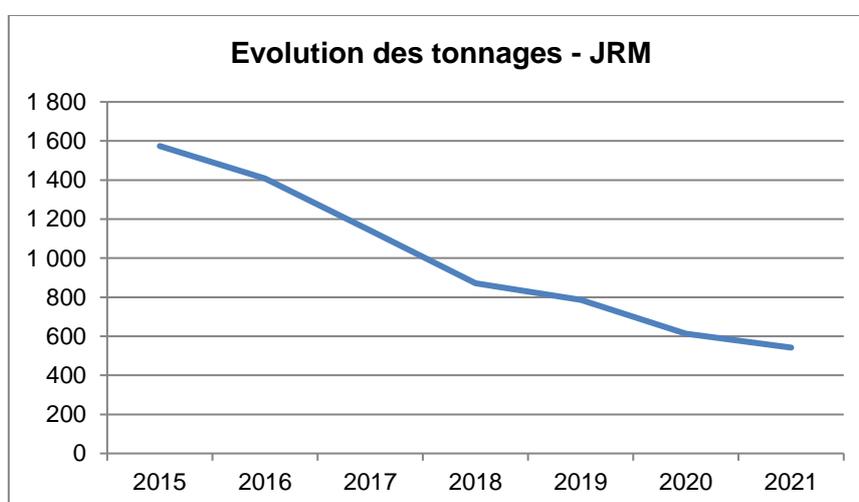


La vaste campagne de sensibilisation débutée dans le sillage de la reprise de la collecte en porte-à-porte des emballages ménagers recyclables en 2020 a été accompagnée d'une repise du geste de tri, sans atteindre toutefois les niveaux d'avant la crise sanitaire.

3.2.2.2 Journaux, revues, magazines en apport volontaire

Journaux Revues Magazines (JRM)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	2 350	/	/	10,5
2015	220 593	1 574	-33,0%	-33,0%	7,1
2016	220 265	1 407	-10,6%	-40,1%	6,4
2017	219 880	1 141	-18,9%	-51,4%	5,2
2018	223 798	872	-23,6%	-62,9%	3,9
2019	226 287	787	-9,7%	-66,5%	3,5
2020	221 489	613	-22,1%	-73,9%	2,8
2021	227 053	542	-11,6%	-65,6%	2,4

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021

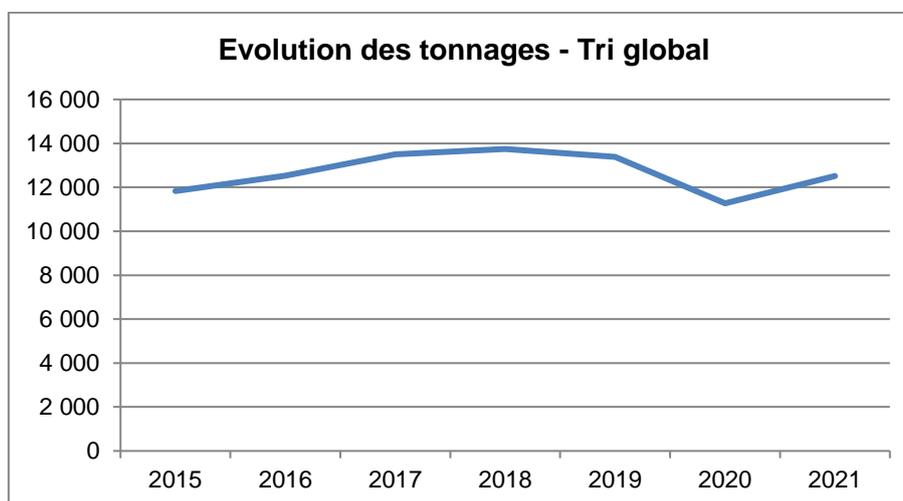


Le non-remplacement des conteneurs aériens dédiés à la collecte des journaux, revues et magazines entraine une diminution continue de ce flux au profit de la collecte en mélange.

3.2.2.3 Tri global

Tri global	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	11 622	/	/	51,9
2015	220 593	11 828	1,8%	1,8%	53,6
2016	220 265	12 533	6,0%	7,8%	56,9
2017	219 880	13 495	7,7%	16,1%	61,4
2018	223 798	13 744	1,8%	18,3%	61,4
2019	226 287	13 390	-2,6%	15,2%	59,2
2020	221 489	11 271	-15,8%	-3,0%	50,9
2021	227 053	12 507	11,0%	5,7%	55,1

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021

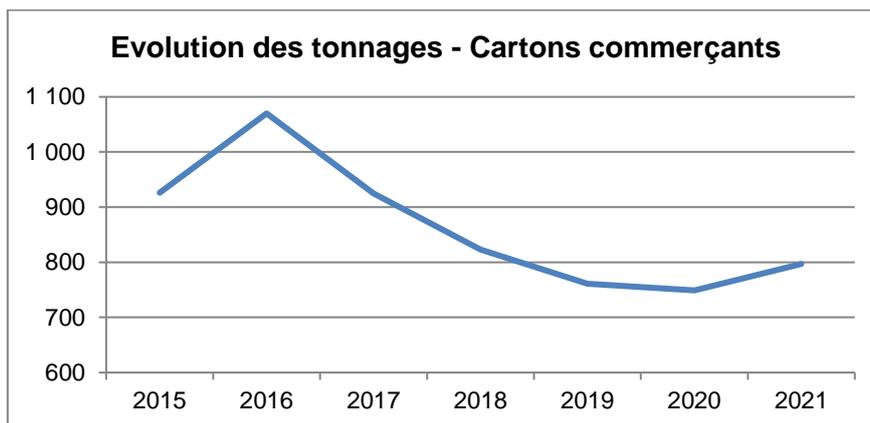


Dans l'ensemble, les quantités d'emballages et papiers collectées en 2021 sont en hausse par rapport à l'année précédente (+ 10,9 %), mais elles demeurent en-deçà des performances de 2019.

3.2.2.4 Cartons des commerces du centre-ville de Metz

Cartons commerçants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	920	/	/	4,1
2015	220 593	926	0,7%	0,7%	4,2
2016	220 265	1 070	15,6%	16,3%	4,9
2017	219 880	925	-13,5%	0,5%	4,2
2018	223 798	823	-11,0%	-10,5%	3,7
2019	226 287	761	-7,5%	-17,3%	3,4
2020	221 489	749	-1,6%	-18,6%	3,4
2021	227 053	797	6,4%	-13,9%	3,5

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021



La modification des modalités de collecte des cartons des commerçants (passage d'une collecte en soirée à une collecte le matin, du mardi au vendredi) a entraîné une légère hausse des tonnages collectés.

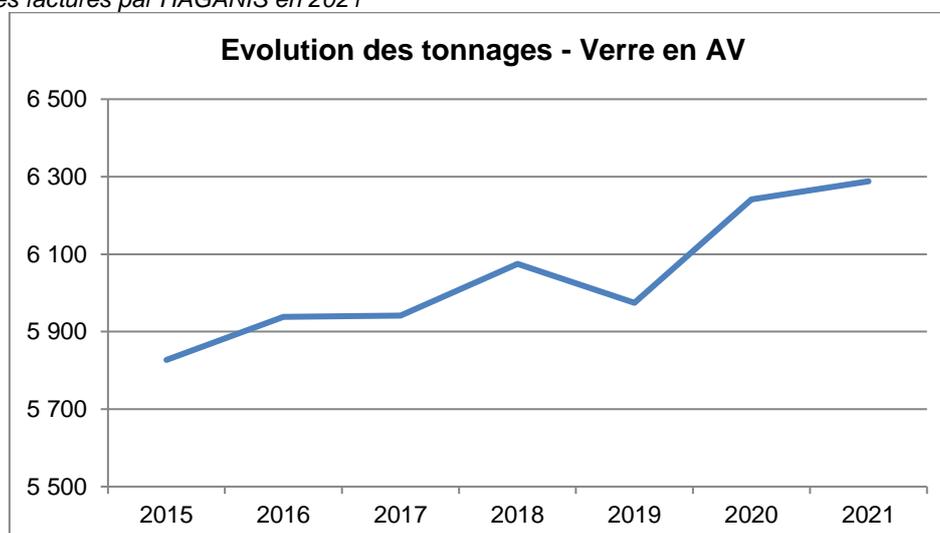
3.2.3 Le verre

Cette partie présente de manière distincte le verre collecté en apport volontaire (AV) et le verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte.

3.2.3.1 Verre collecté en apport volontaire

Verre en apport volontaire	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	5 729	/	/	25,6
2015	220 593	5 827	1,7%	1,7%	26,4
2016	220 265	5 938	1,9%	3,6%	27,0
2017	219 880	5 941	0,1%	3,7%	27,0
2018	223 798	6 075	2,2%	6,0%	27,1
2019	226 287	5 974	-1,7%	4,3%	26,4
2020	221 489	6 241	4,5%	8,9%	28,2
2021	227 053	6 288	0,8%	7,9%	27,7

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021

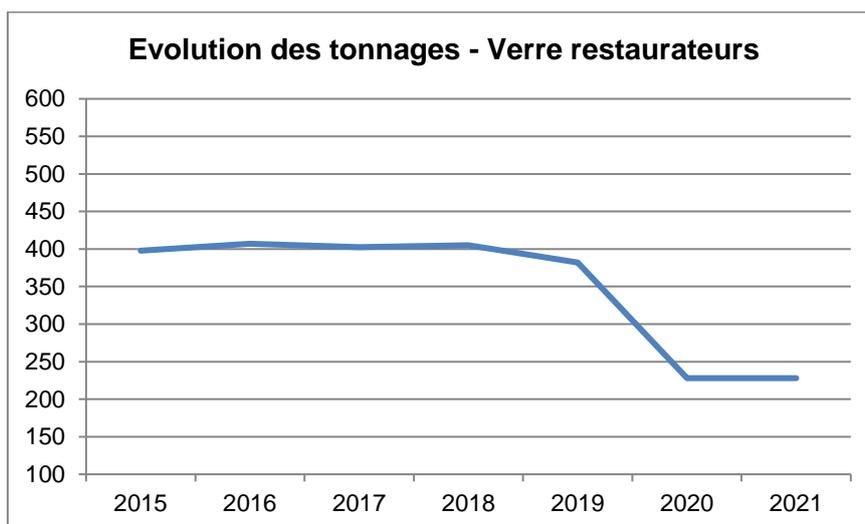


Les quantités de verre d'emballage collectées continuent de progresser en 2021. Une progression à mettre en lien avec une étude de l'institut Nielsen publiée en avril 2021 qui a révélé que la vente d'alcools (sans compter les vins) a augmenté de 5 % en grande distribution en 2020, tandis que le chiffre d'affaires des alcools a fait un bond de 14 % entre le 1er janvier et la mi-avril 2021.

3.2.3.2 Verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte

Verre des restaurateurs	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	454	/	/	2,0
2015	220 593	398	-12,3%	-12,3%	1,8
2016	220 265	407	2,3%	-10,4%	1,8
2017	219 880	402	-1,1%	-11,3%	1,8
2018	223 798	405	0,6%	-10,8%	1,8
2019	226 287	382	-5,7%	-15,9%	1,7
2020	221 489	228	-40,3%	-49,8%	1,0
2021	227 053	228	0,0%	-42,7%	1,0

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021

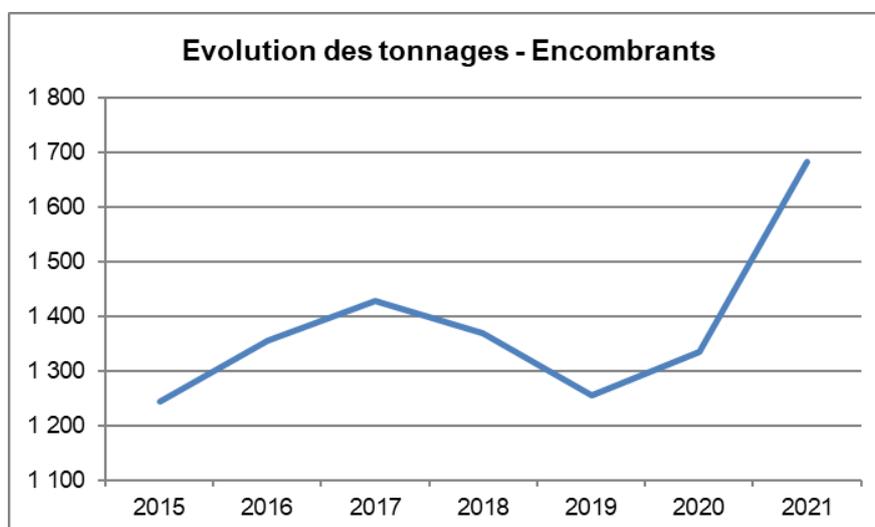


Le maintien des restrictions liées au contexte sanitaire (fermeture prolongée des bars et restaurants puis réouverture soumise à des conditions sanitaires strictes) a entraîné une stagnation des quantités de verre collectés auprès des commerçants.

3.2.4 Les encombrants

Encombrants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	1 629	/	/	7,3
2015	220 593	1 245	-23,6%	-23,6%	5,6
2016	220 265	1 355	8,8%	-16,8%	6,2
2017	219 880	1 428	5,4%	-12,4%	6,5
2018	223 798	1 369	-4,1%	-16,0%	6,1
2019	226 287	1 255	-8,3%	-23,0%	5,5
2020	221 489	1 334	6,3%	-18,1%	6,0
2021	227 053	1 683	26,2%	35,2%	7,4

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021



Après 3 années consécutives de baisse des tonnages collectés, la tendance s'est inversée en 2020. Celle-ci peut s'expliquer par l'augmentation des achats en ligne d'objets de gros volume.

3.2.5 Les déchèteries

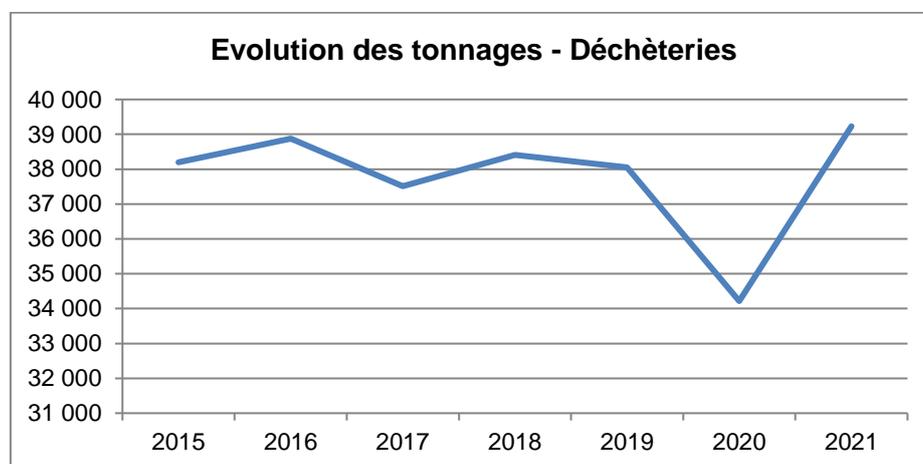
Les tonnages présentés dans ce paragraphe regroupent l'ensemble des flux de déchèterie, y compris les déchets dangereux et inertes.

Déchèteries	Tonnages	N/N-1	N/2010
2010	39 955	/	/
2015	38 202	-4,4%	-4,4%
2016	38 879	1,8%	-2,7%
2017	37 512	-3,5%	-6,1%
2018	38 408	2,4%	-3,9%
2019	38 048	-0,9%	-4,8%
2020	34 216	-10,1%	-14,4%
2021	39 230	14,7%	2,7%

Fréquentation par déchèterie

Nombre de visiteurs par déchèterie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Marly	131 346	139 101	143 225	121 096	129 713	101 765	126 439
Metz Borny	102 355	99 812	96 322	89 041	91 857	70 287	86 064
Metz Magny	97 812	95 960	92 761	82 873	88 294	67 186	84 081
Metz Nord	92 873	90 800	82 059	73 897	80 239	66 851	77 935
Montigny-Lès-Metz	84 428	84 971	86 992	75 614	78 244	65 049	72 506
Ars-sur-Moselle	89 646	83 259	82 617	74 156	76 489	63 607	72 506
Peltre	30 456	31 216	29 166	29 508	26 919	24 981	27 059
Vernéville	25 458	28 146	25 105	23 981	23 058	19 407	20 022
Total 8 déchèteries	628 916	625 119	613 142	546 185	594 813	479 133	566 612

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021



En 2020, la fermeture des 8 déchèteries au cours du 1er confinement avait entraîné une baisse significative des tonnages collectés (- 10,2 %). En 2021, la levée progressive des mesures sanitaires, la reprise de l'économie et la météo (cf. § 3.2.6 Les déchets verts municipaux) ont entraîné une hausse des quantités de déchets collectés en déchèteries, notamment des déchets ultimes (+ 696 tonnes), du bois (+ 529 tonnes) et des déchets verts (+ 1 974 tonnes).

Le détail des flux de déchèterie est présenté ci-après.

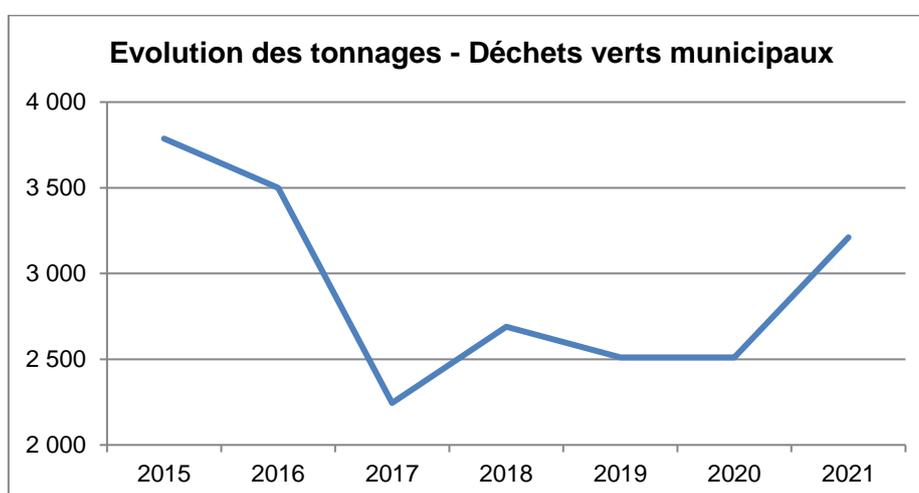
Flux déchèterie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets incinérables	4 496	4 194	4 973	4 745	4 147	3 487	3 996
Cartons	673	656	608	646	661	581	718
Déblais-Gravats	10 135	9 776	9 854	9 642	10 167	9 298	10 625
Plâtre	40	202	494	620	855	789	857
Bois	5 154	4 965	3 497	4 196	5 339	5 115	5 643
Déchets verts	8 274	8 904	8 090	8 354	7 487	6 647	8 621
Déchets non incinérables	6 386	6 827	6 724	6 663	5 768	4 992	5 179
Métaux	1 589	1 772	1 745	1 833	1 909	1 767	1 861
Batteries	25	24	22	26	18	20	19
Huiles de vidange	52	45	46	50	58	41	48
Huiles alimentaires	11	15	14	16	14	9	6,7
Déchets diffus spécifiques	231	220	231	221	220	195	252
Radiographies	0	1	1	1	0,8	1,9	1,1
Emballages souillés	/	14	12	6	25	24	29
Pneumatiques	73	69	75	120	122	129	129
Tubes fluorescents	7	7	6	5	6,8	5,4	6
Piles	6	10	9	10	10	11	10
D3E	1 024	1 103	1 000	1 026	1 023	950	1 076
Huisseries	/	/	37	122	106	78	43
Livres	/	/	3	23	17,3	18	20
Cartouches	/	/	/	/	/	/	0,6
Textile-Linge-Chaussures	/	75	73	83	94	56	89

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021

3.2.6 Les déchets verts municipaux

Déchets verts municipaux	Tonnages	N/N-1	N/2010
2010	4 192	/	/
2015	3 787	-9,7%	-9,7%
2016	3 499	-7,6%	-16,5%
2017	2 245	-35,8%	-46,4%
2018	2 690	19,8%	-35,8%
2019	2 511	-6,7%	-40,1%
2020	2 511	0,0%	-40,1%
2021	3 211	27,9%	-15,2%

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021



L'ouverture des déchèteries sans interruption, le maintien de mesures sanitaires favorables à l'entretien des jardins et un printemps/été humide (le cumul des précipitations de juin et juillet moyenné sur la France a été au 3e rang des plus élevés depuis 1959 selon Météo France) ont eu pour effet une hausse des quantités de déchets verts collectés.

3.2.7 Synthèse des tonnages

Dans les tableaux de ce paragraphe, les ratios sont calculés à partir de la population SINOE ADEME, afin de garder la cohérence avec les données financières.

Eurométropole de Metz	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021 / N-1	2021 / 2010
Population SINOE	223 891	220 593	220 265	219 880	223 798	226 287	221 489	227 053	2,5%	1,4%
Tonnages										
OMR	67 230	62 611	61 027	59 657	60 176	58 881	60 342	60 729	0,6%	-9,7%
Tri	12 543	12 754	13 603	14 420	14 567	14 151	12 020	13 305	10,7%	6,1%
Verre	6 183	6 225	6 345	6 344	6 480	6 356	6 469	6 516	0,7%	5,4%
OMA	85 956	81 590	80 975	80 421	81 223	79 388	78 831	80 550	2,2%	-6,3%
Encombrants	1 629	1 245	1 355	1 428	1 369	1 255	1 334	1 683	26,2%	3,3%
Déchèteries	39 955	38 202	38 879	37 512	38 408	38 048	34 216	39 230	14,7%	-1,8%
DMA	127 540	121 037	121 209	119 361	121 000	118 691	114 381	121 463	6,2%	-4,8%
Evolution DMA N / N-1	-0,9%	-2,4%	0,1%	-1,5%	1,4%	-1,9%	-3,6%	6,2%		
Ratio kg/hab.										
OMR	300	284	277	271	269	260	272	267	-1,8%	-10,9%
Tri	56	58	62	66	65	63	54	59	8,0%	4,6%
Verre	28	28	29	29	29	28	29	29	-1,7%	3,9%
OMA	384	370	368	366	363	351	356	355	-0,3%	-7,6%
Encombrants	7	6	6	6	6	6	6	7	23,1%	1,9%
Déchèteries	178	173	177	171	172	168	154	173	11,8%	-3,2%
DMA	570	549	550	543	541	525	516	535	3,6%	-6,1%
Evolution DMA N / N-1	-0,6%	-2,2%	0,3%	-1,4%	-0,4%	-3,0%	-1,5%	3,6%		

Source : Direction du Cycle des Déchets Metz Métropole - Exercice 2021

(1) Correspond aux tonnages tri global + cartons commerçants

* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

** Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris. / Le ratio kg/hab. pour les déchèteries est rapporté à la population de Metz Métropole (sans les habitants des collectivités conventionnées).

*** DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels".

En 2020, l'arrêt de la collecte des emballages ménagers recyclables et la fermeture des déchèteries pendant le premier confinement avaient entraîné une baisse conjoncturelle des tonnages collectés, permettant à Metz Métropole de dépasser l'objectif fixé dans le cadre de son plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (baisse de 10,3 % des déchets ménagers et assimilés collectés entre 2010 et 2020 soit 54 kg/hab./an évités).

En 2021, la levée progressive des mesures sanitaires et la reprise de l'économie ont débouché sur un important effet rebond (hausse de 6,2 % des déchets ménagers et assimilés collectés entre 2020 et 2021 soit 19 kg/hab./an). Malgré quelques difficultés à réaliser l'ensemble des actions dans des conditions optimales (pénurie de matériaux, maintien de certaines restrictions dans les établissements périscolaires...), les agents de la cellule prévention se sont mobilisés tout au long de l'année pour proposer aux usagers des solutions concrètes pour réduire leur production de déchets ; solutions qui n'ont pas suffi à contenir la hausse de la quantité de déchets collectés sur le territoire.

La montée en puissance des actions déjà engagées ainsi que le déploiement de nouvelles actions devront permettre d'inverser cette tendance en vue d'atteindre l'objectif de réduction des déchets de 8 % entre 2016 et 2023 (baisse de 7,3 % à réaliser d'ici fin 2023).

3.3 Les tonnages traités et leurs filières

Les installations de traitement gérées par HAGANIS accueillent majoritairement les déchets de Metz Métropole mais aussi les déchets d'autres collectivités et les déchets de professionnels en direct. Les chiffres présentés dans cette partie ne sont donc pas ceux de Metz Métropole mais ceux entrant sur les installations de traitement.

3.3.1 Le centre de tri

Les tonnages " sortie centre de tri " 2021 (transmis aux filières de reprises) déclarés aux éco-organismes sont les suivants :

UTM					
Entrant		Sortant			
Flux	Triés	Flux	Tonnages	Proportion	Repreneurs
Collectes sélectives	14 517	JRM	3 531	25,4%	Norske-Skog (88)
		Gros de magasin	807	5,8%	Rolf Kuhl (Allemagne), Ecophyse (37)
		Carton	4 671	33,6 %	Buchmann (Allemagne), Rolf Kuhl (Allemagne), WPT (France, Allemagne et Pays-Bas)
		Plastiques	901	6,5%	Wellman (55), Coved (vers France et Allemagne), Valorplast (55) et WPT (Allemagne)
		Briques alimentaires	68	0,5%	Rolf Kuhl (Allemagne)
		Acier	257	1,9%	Derichebourg (57), LFM (57) et Arcelor Mittal (57)
		Aluminium	29	0,2%	Derichbourg (57) et LFM (57)
		Verre	70	0,5 %	Sibelco Green (88)
		Refus de tri	3 550	25,6 %	Valorisation énergétique UVE HAGANIS et en CSR (pour les refus de tri en provenance de CITRAVAL)

3.3.2 L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers

Entrant		Sortant	
Flux	Tonnages	Flux	Quantités
OMR	106 376	Évacués en ISDND (t)	0
DIB	5 932	Incinérés (t)	111 805
		Energie livrée (MWh)	215 145
		Dont tonnes-équivalent pétrole (tep)	18 499
		Vapeur (t)	304 784

Sous-produits	
Flux	Tonnages
Mâchefers	13 604
Métaux ferreux	2 333
Métaux non ferreux	393
REFIOM	1 368
Cendres	1 387
Produits sodiques résiduaires	565

Source : rapport d'activité 2021 HAGANIS

3.3.3 Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries

Les filières de valorisation et de traitement des déchets déposés dans les déchèteries sont les suivants :

Matériaux	Tonnages	Taux	Modes de traitement
Déchets incinérables	3 996	10,2%	Transférés et stockés par la PAVD avant enfouissement en ISDND (Suez, 57)
Cartons	718	1,8%	Transférés et conditionnés par l'UTM HAGANIS
Déblais-Gravats	10 625	27,1%	Transférés et stockés par l'Unité de Transit des Déchets Inertes, avant valorisation par concassage criblage
Plâtre	857	2,2%	Transférés à la PAVD avant valorisation matière
Bois	5 643	14,4%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant valorisation matière ou énergétique
Déchets verts	8 621	22,0%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant envoi en compostage
Déchets non incinérables	5 179	13,2%	Transférés et stockés à la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND (Suez, 57)
Métaux	1 861	4,7%	Transportés par HAGANIS et valorisés par Derichebourg (57) et Metalifer (57)
Batteries	19	4,4%	Transportées par HAGANIS et valorisées par Métalifer (57)
Huiles de vidange	48		Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par Grandidier (88)
Huiles alimentaires	6,7		Collectées et valorisées énergétiquement par Valoprest (57)
Déchets diffus spécifiques	252		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR et traités par CEDILOR (57)
Radiographies	1,1		Collectées et valorisées par Recycl-M
Emballages souillés	29		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR et traités par CEDILOR (57)
Pneumatiques	129		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur ou recyclés par Alpha Recyclage (39)
Tubes fluorescents	6,1		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recylum
Piles	10		Collectées et valorisées par l'éco-organisme Corepile

D3E	1 076	Collectés et valorisés par PAPREC pour l'éco-organisme Ecologic
Huisseries	43	Collectées et valorisées par Valoprest (57)
Livres	20,0	Collectés et valorisés par RecycLivres
Cartouches	0,6	Collectées et valorisées par Collectors
Textile-Linge-Chaussures	89	Collectés et valorisés par Tri d'Union

Source : rapport d'activité 2021 HAGANIS

3.3.4 La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets

En 2021, la PAVD, véritable plateforme multifonctionnelle, a enregistré 47 221 dépôts de déchets (+ 22,38 % par rapport à 2020), générant 73 711 tonnes de déchets (+ 25,9 % par rapport à 2020). Le tableau ci-dessous présente les tonnages traités par types de matériaux :

Bilan des déchets traités à la PAVD (Exercice 2021)		
Matériaux	Tonnage traité et évacué	Repreneurs
Déchets verts	14 395	Compostage : Suez Organique (57)
Déblais-gravats	15 994	Valorisation matière : UTDI HAGANIS
Terre végétale	418	Valorisation matière : HAGANIS
Non incinérables	11 878	Stockage : ISDND Suez (57)
Verre ménager	8 012	Valorisation matière : Sibelco Green puis OI Manufacturing (88)
Bois B	6 658	Panneautier : Kronospan (Luxembourg) Valorisation énergétique : Norske Skog (88), oco Energie (67)
Bois A et Abio	4 689	Valorisation énergétique : UEM (57), Oco Energie (67), Soven (57)
Incinérables	5 164	Stockage : ISDND Suez (57)

Encombrants	3 751	Sur-tri HAGANIS
Plâtre	1 112	Valorisation matière : Remex (Allemagne), Placoplâtre (93)
Balayures	1 389	Valorisation matière : Lingenheld (57)
Huisseries	75	Valorisation matière : Valo (57)
Carton	55	Valorisation matière : UTM HAGANIS
DEEE	58	Valorisation matière : PAPREC (54)
Métaux	63	Valorisation matière : Metalifer (57)
TOTAL	73 711	

Source : rapport d'activité 2021 HAGANIS

4 Les indicateurs financiers

En signant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec l'ADEME, Metz Métropole s'est engagée à renseigner la matrice des coûts avec la méthode ComptaCoût® afin de retracer le coût de sa gestion des déchets. ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose aux structures en charge de la prévention et de la gestion des déchets de réaliser une comptabilité analytique de cette compétence.

La matrice permet ainsi d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion et de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités afin de pouvoir identifier des pistes de maîtrise des coûts et communiquer sur les coûts auprès des usagers.

4.1 Observations générales

Année 2021	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	Total OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Total DMA
Population 'adhérente'	227 053	227 053	227 053	227 053	227 053	227 053	227 053	227 053	227 053
Population totale desservie	227 053	227 053	221 489	221 489	227 053	227 053	239 768	227 053	227 053
Tonnage global collecté	60 729	13 305	228	6 288	80 550	1 684	28 606	3 211	114 051
Charges de structure	804 154	448 676	1 326	49 290	1 303 446	44 350	328 727	11 974	1 688 497
Communication	129 701	239 533	-	51 634	420 868	-	-	-	420 868
Prévention	170 086	19 450	741	8 706	198 983	2 593	51 459	5 928	258 963
Pré-collecte	1 807 487	1 147 050	-	312 018	3 266 555	2 108	-	-	3 268 663
Collecte	6 291 156	3 706 675	17 975	398 456	10 414 262	398 793	1 213 128	122 438	12 148 621
Transfert/transport	-	-	2 421	66 778	69 199	-	929 222	-	998 421
Traitement	35 711	2 281 649	-	-	2 317 360	303 742	2 743 163	62 600	5 426 865
Reg. incinération - énergie	4 518 959	-	-	-	4 518 959	-	304 806	-	4 823 765
TOTAL CHARGES	13 757 254	7 843 033	22 463	886 882	22 509 632	751 586	5 570 505	202 940	29 034 663
Total produits industriels	1 724	1 324 401	3 841	105 944	1 435 910	-	445 689	-	1 881 599
Soutien accordé par les sociétés agréées	207 904	1 793 878	2 550	70 345	2 074 677	6 504	75 830	-	2 157 011
Autres aides et subventions	36 297	20 469	59	2 230	59 055	2 021	14 889	531	76 496
TOTAL PRODUITS	245 925	3 138 748	6 450	178 519	3 569 642	8 525	536 408	531	4 115 106
Coût aidé HT	13 510 315	4 708 906	16 012	705 117	18 940 350	743 022	5 033 788	202 398	24 919 558
TEOM	15 635 148	5 460 004	17 706	799 815	21 912 673	875 501	5 960 659	229 529	28 978 362
Redevance spéciale et assimilés	642 342	237 578	-	-	879 920	-	7 127	-	887 047

Source : matrice des coûts 2021 en cours de validation sur SINOE / ADEME

Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions) correspond à un coût à l'habitant de 108,58 € HT soit -7% par rapport au coût aidé 2019 (dernière année "normale" connue hors crise sanitaire). Cette diminution s'explique notamment par une hausse de la population de référence et une augmentation des produits industriels (+ 382 000 € par rapport à 2019). Cette hausse des produits est principalement due à une évolution favorable du coût de reprise des matériaux.

Le coût aidé moyen à la tonne collectée et traitée s'élève à 218,48 € HT soit -9.4% par rapport au coût aidé 2019. Cette diminution s'explique par une hausse des tonnages (+ 3 000 T entre 2019 et 2021) et une augmentation des produits industriels déjà évoquée.

Les charges

Les charges de collecte et de traitement représentent respectivement 41.84 % et 35.30 % soit 12,15 M€ et 10,25 M€.

Les principales autres charges techniques sont constituées de la pré-collecte pour 11,26 % (3,27 M€) et des opérations de transfert/transport des déchets pour 3,44 % (1 M€).

Enfin, les charges de structure s'élèvent à 1,69 M€ (5,82 % des charges 2021).

Les produits

52,42 % des produits (2,16 M€) correspondent à des soutiens versés par les Sociétés Agréées, majoritairement pour le flux Recyclables (1,79 M€).

La vente des déchets recyclables représente 40,45 % des produits, soit 1,67 M€, déduction faite des reversements des recettes en déchèteries (215 K€). On soulignera ici la forte évolution des produits industriels liés à la revente des matériaux issus du tri des déchets recyclables en raison de la hausse des cours de rachat des matières.

4.2 Analyse globale

Coût aidé 2021	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	DMA
€ HT	13 510 315	4 708 906	16 012	705 117	18 940 350	743 022	5 033 788	202 398	24 919 558
€ HT / hab	59,50	20,72	0,07	3,12	83,41	3,27	21,00	0,89	108,58
€ HT / tonne	221,67	379,94	70,17	112,54	784,32	441,29	175,98	146,67	218,48

Année 2021	Part du coût aidé HT	Part des tonnages
OMR	54,2%	53,2%
Recyclables	18,9%	11,7%
Déchets des professionnels	0,1%	0,2%
Verre	2,8%	5,5%
Encombrants	3,0%	1,5%
Déchets des déchèteries	20,2%	25,1%
Déchets des collectivités	0,8%	2,8%

Déduction faite des recettes hors TEOM, la gestion des OMR représente 53,2 % des tonnages globaux et 54,2 % des coûts totaux.

	Coût aidé TTC / habitant		Évolution des coûts 20/21	Évolution des tonnages 20/21
	2020	2021		
OMR	70,02	63,09	-9,9%	0,6%
Recyclables	26,10	22,03	-15,6%	15,3%
Verre	3,95	3,23	-18,2%	-1,4%
Déchèteries	18,63	22,77	22,2%	14,8%
Encombrants	2,83	3,53	24,7%	27,9%
TOTAL (hors encombrants)	118,70	111,12	-6,4%	5,6%

Les tonnages globaux augmentent de 5,63 %. Il est souligné les principales évolutions de tonnages suivantes :

- Une stabilité des tonnages d'OMR ;
- Une hausse significative des tonnages d'EMR, déchèteries et encombrants notamment liée à une année 2021 n'ayant pas connu de rupture de service comme en 2020 (fermeture des déchèteries / arrêt des collectes EMR et encombrants) ;

Le coût aidé TTC à l'habitant diminue de 6,38 % en 2021 (les cours des matières sur le marché mondial sont repartis à la hausse suite à la crise sanitaire, permettant de meilleures recettes de vente des matériaux recyclables).

4.3 Le financement de la compétence

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS).

Le taux de TEOM pour 2021 a été fixé par le Conseil Métropolitain du 08/03/2021 à 9,25%.

La Redevance Spéciale représente une recette de 879 920 €.

NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente note liminaire vise à informer les Membres du Conseil Municipal sur la nature exacte du service d'assainissement dont la gestion est assurée par l'Eurométropole de Metz et sur le prix total de l'eau et ses différentes composantes au moyen des indicateurs énumérés à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette note liminaire accompagne la présentation du rapport annuel remis par l'Eurométropole de Metz sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2021 et dont l'examen est soumis au Conseil Municipal conformément aux dispositions réglementaires précitées.

1. Nature du service d'assainissement

L'Eurométropole de Metz exerce la compétence relative au service public d'assainissement et a organisé ce dernier comme suit :

- Collecte, transport et traitement des **eaux usées** par la Régie HAGANIS, établissement public doté de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière et percevant la redevance d'assainissement pour assurer son financement (1,14€ HT/m³ en 2021, redevance en baisse de 8 % par rapport à 2019 mais identique à 2020) ;
- Collecte et transport vers le milieu naturel des **eaux pluviales** dont le financement est assuré par le Budget général de l'Eurométropole de Metz et dont la gestion est assurée :
 - o Par HAGANIS pour l'entretien et la maintenance des réseaux d'eaux pluviales (exploitation et nettoyage),
 - o Par le Pôle Eau et Assainissement de l'Eurométropole de Metz pour l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux.

Ces modalités d'organisation s'appliquent pour l'ensemble des Communes appartenant à l'Eurométropole de Metz, y compris la Ville de Metz, à l'exception de Coin sur Seille, Vany et Chieulles raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille Aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz (auxquels HAGANIS verse une rémunération pour ce service).

Le service public de distribution de l'eau potable est exercé par l'Eurométropole de Metz depuis le 1er janvier 2018 qui en a délégué l'exécution au Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM).

2. Prix de l'eau et des différentes composantes

Pour 2021, le montant de la redevance d'assainissement a été baissé de 8% par le Conseil d'Administration de la régie HAGANIS lors de la séance de décembre 2019 à 1,14 € HT / m³.

En 2021, le prix de l'eau au m³ était de 2,73 € T.T.C. pour la Ville de Metz (hors abonnement), soit un prix moyen au m³ en légère hausse par rapport à 2020 (pour mémoire, le prix était de 2,70 € T.T.C. hors abonnement).

Ce prix par m³ d'eau consommé est composé de la manière suivante en H.T. et hors part relative à l'abonnement (évaluation selon une consommation moyenne annuelle de 120 m³) – prix au 1^{er} janvier 2022 :

- Consommation :
 - o Part délégataire :
 - 1,8467 € < 1 m³
 - 0,2075 € de 2 à 11 m³
 - 0,5323 € au-delà de 12 m³
 - o Part communale : (inchangée par rapport à 2020)
 - 0,0956 pour 1 m³
 - 0,2300 au-delà de 2 m³
 - o Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) : 0,0592 €
- Collecte et traitement des eaux usées (part HAGANIS) : 1,14 €
- Taxes et redevances : (identiques à 2020)
 - o Redevance pollution : 0,35 €
 - o Modernisation des réseaux : 0,233 €
 - o Redevance à Voies Navigables de France : 0,0006 €.

Conformément aux dispositions réglementaires, deux factures, en annexe de la présente note (Annexe 1),

En 2021, le montant des recettes du service d'assainissement géré par la Régie HAGANIS s'est élevé à **20 276 k€ H.T.** composés de la redevance d'assainissement à hauteur de 72% (en hausse de 1 % en 2021), même si la prime d'épuration a baissé de 29,7 % par rapport à 2020, du produit des prestations réalisées pour le compte de l'Eurométropole de Metz en entretien et maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 k€ HT), des travaux de branchements (543 k€ / +27 %) et de la rémunération d'autres services pour 380 k€ (+ 45,5 %). Aussi, des recettes liées aux participations pour le financement de l'assainissement collectif (raccordement à l'égout) ont été perçues à hauteur de 567 k€, et d'autres recettes pour 1 481 k€ ont été comptabilisées en 2021, principalement constituées de l'amortissement de subventions d'équipement, de la reprise d'une provision pour entretien et grosses réparations (569 k€) et d'une prime de 71 k€ pour le remboursement d'un trop facturé de TICFE (taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité) par un des fournisseurs d'électricité.

Les investissements sont réalisés par le biais de l'autofinancement à hauteur de 83 % constitué par l'amortissement des immobilisations. Les autres recettes sont composées de participations de l'Eurométropole de Metz et quelques aides de faible montant de l'AERM.

3. Indicateurs réglementaires

Le présent point reprend le détail des indicateurs établis à l'Annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

3.1. Assainissement collectif

- **Caractérisation technique du service :**

- Territoire desservi : **44 communes** appartenant à l'Eurométropole de Metz, à l'exception de Coin-sur-Seille, Chieulles et Vany.
- Mode gestion du service : (cf. point 1.).
- Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : **222 782 habitants.**
- Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie (séparatif ou unitaire) pour l'ensemble de l'Eurométropole de Metz :
 - 614 131 mètres de conduites d'eaux usées (42 %) ;
 - 606 086 mètres de conduite d'eaux pluviales (41 %) ;
 - 244 310 mètres de conduite unitaires (17 %) ;
 - Soit 1 464 528 mètres de linéaire de réseaux.Pour la Ville de Metz uniquement :
 - 180 233 mètres de conduites d'eaux usées (34 %) ;
 - 203 469 mètres de conduite d'eaux pluviales (39 %) ;
 - 137 792 mètres de conduite unitaires (27%) ;
 - Soit 521 493 mètres de linéaire de réseaux.
- Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie et identification des ouvrages d'épuration des eaux usées :

Le réseau de Metz Métropole compte 327 ouvrages dont :

 - 131 stations de relèvement des eaux usées ;
 - 11 stations de relèvement des eaux pluviales ;
 - 4 stations de relèvement des eaux unitaires ;
 - 18 bassins de retenue de pollution ;
 - 10 postes de crues ;
 - 18 siphons ;
 - 8 stations d'épuration ou lagunes ;
 - 127 bassins d'orage.
- Capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants :

La capacité nominale est de **440 000 équivalents habitants** (*estimations à partir d'une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène de 60g par jour*). Le débit moyen de temps sec est de 3 000 m³/h pouvant atteindre 10 800 m³/h en temps de pluie. En 2021, 25,5 M de m³ d'eaux usées et unitaires ont été traitées.

Conformément aux prescriptions préfectorales, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements ont **été conformes** sur tous les critères établis.

- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : **8 389 tonnes**. **L'ensemble des boues a été valorisée soit en épandage agricole, soit en compostage, soit en valorisation énergétique en méthanisation – aucun recours à l'enfouissement en 2021 et ce pour la 14^{ème} année consécutive. Cette année 530 tonnes de pellets ont été produits.**

- **Tarification de l'assainissement et recettes du service** : Indicateurs développés en point 2 de la présente note.

- **Indicateurs de performance** :

- Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées : 99,89 %
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120) : **95**
- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié : **100%**
- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié : **100%**
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié : **100%**
- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation : **100%**
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : **0 pour 1000**
- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : **8,9**
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : **0,12%**
- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau : **100 %**
- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120) : **100**
- Durée d'extinction de la dette : **0,2 année**
- Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : **0,9 %**
- Taux de réclamation : **6,07 pour 1000**

- **Financement des investissements** :

- Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire concernant la ville de Metz uniquement (445 577 € HT) :

- Pose d'un collecteur d'eaux usées Avenue de Blida	73 000 € HT
- Remplacement d'un collecteur unitaire Rue Pasteur	152 000 € HT
- Renouvellement du réseau Rue de la Folie	73 633 € HT
- Renouvellement du réseau Rue Kellermann	24 858 € HT
- Renouvellement du réseau Rue Sainte Chrodegand	30 519 € HT
- Renouvellement du réseau Rue Charles Pêtre	91 567 € HT
- Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant le remboursement du capital et des intérêts : 9 % du montant des dépenses d'investissement (6 674 k€) correspondent au remboursement de la dette en capital ; les intérêts de la dette correspondent à moins de 1% des charges de fonctionnement (17 717 €) comme les années précédentes.
- Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux et présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'Assemblée délibérante au cours du dernier exercice :
 - Un programme d'études a été décidé par l'Assemblée délibérante de l'Eurométropole de Metz lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 130 k€ (engagement des études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir) ;
 - Un programme de 1 956 000 € relatif aux opérations d'investissements individualisées dans les communes, dont certaines sont cofinancées avec HAGANIS. Un crédit de 76,250 k€ a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets.

3.2. Assainissement non collectif

- **Caractérisation technique du service :**

- Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif : **2 592**
- Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (0 à 140) : **110**

- **Indicateurs de performance :**

- Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : **64,9 %**.

A titre complémentaire, l'ensemble des éléments pris en compte dans la détermination des indicateurs susmentionnés sont détaillés dans le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement réalisé par l'Eurométropole et soumis pour information au Conseil Municipal.

François GROSDIDIER
Maire de Metz

ANNEXE 1 A LA NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Tarifs au 01/01/2021
Traité 1 Commune Metz (57463)

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur) TRT 001 - 003			47.58	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 1 à 1 (m3)	1	1.7581	1.78	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 2 à 11 (m3)	10	0.1975	1.98	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 12 à 120 (m3)	109	0.5088	55.24	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003 De 1 à 1 (m3)	1	0.0956	0.10	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003 2 et plus (m3)	119	0.2300	27.37	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0548	6.58	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			140.61	
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation Assst (part Haganis-régie Metz Métrop) TRT 001 (m3)	120	1.1400	136.80	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			136.80	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Redevance Voies navigables de France (m3)	120	0.0006	0.07	5.5 %
Redevance pollution (m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			70.03	
TOTAL HT de la Facture			347.44	Euro
TOTAL TTC de la Facture			373.97	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			2.70	Euro

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur) TRT 001 - 003			49.98	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 1 à 1 (m3)	1	1.8467	1.85	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 2 à 11 (m3)	10	0.2075	2.08	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 12 à 120 (m3)	109	0.5323	58.02	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003 De 1 à 1 (m3)	1	0.0956	0.10	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003 2 et plus (m3)	119	0.2300	27.37	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0592	7.10	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			146.48	
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation Asst (part Haganis-régie Metz Métrop) TRT 001 (m3)	120	1.1400	136.80	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			136.80	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Redevance Voies navigables de France (m3)	120	0.0006	0.07	5.5 %
Redevance pollution (m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			70.03	
TOTAL HT de la Facture			353.31	Euro
TOTAL TTC de la Facture			380.16	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			2.73	Euro

**NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, la présente note liminaire vise à informer les membres du Conseil municipal sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés assurés par Metz Métropole. Les différentes composantes sont communiquées au travers des indicateurs énumérés à l'annexe XIII du Code général des collectivités territoriales.

Cette note liminaire accompagne la présentation du rapport annuel remis par Metz Métropole sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021 dont l'examen est soumis au Conseil municipal conformément aux dispositions réglementaires précitées.

1. Nature du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Metz Métropole exerce la compétence relative au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers (collecte et traitement). Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- Sa régie directe : La Direction de la gestion des déchets (DGD). En 2021, la DGD assure les missions suivantes pour toutes les Communes membres :
 - o La collecte en porte-à-porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets recyclables en mélange (Tri) ;
 - o La collecte en apport volontaire des Journaux Revus Magazines (JRM), du verre, ainsi que des OMR et du Tri (sur certains secteurs ciblés) ;
 - o La collecte des déchets encombrants sur prise de rendez-vous ;
 - o La distribution et la gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs pour les secteurs non conteneurisés, bacs, PAV) ;
 - o La sensibilisation au tri et la communication sur la gestion des déchets ;
 - o La mise en œuvre de projets et actions de réduction des déchets dans le cadre du Programme local de la prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ;
 - o Le suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
 - o La mise en œuvre et le suivi des projets.

- La régie HAGANIS, créée le 1^{er} janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement. HAGANIS gère le Centre de valorisation des déchets non dangereux, les déchetteries du territoire et la Plate-forme d'accueil et de valorisation des déchets.

Ces modalités d'organisation s'appliquent pour l'ensemble des 44 communes de Metz Métropole.

2. Prix de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes

En 2021, le coût aidé¹, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (ventes, matériaux, aides, subventions), s'élève à 24 919 558 € HT.

Cela correspond à 108,58 € HT par habitant et 218,48 € HT par tonne de déchets collectée et traitée.

Le coût aidé TTC par habitant est de 111,12 €, diminuée de 6,4 % par rapport à l'exercice 2020.

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé en 2021 par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que, depuis le 1^{er} novembre 2015, par la Redevance spéciale (RS). Le taux de TEOM a été maintenu à 9,25 % en 2021. La TEOM perçue au cours de l'exercice s'élève ainsi à 28 978 362 € et la RS représente une recette de 879 920 €.

Les recettes du service public de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés sont composées des soutiens versés par les sociétés agréées à hauteur 2,15 M€ (52 %), de la vente de matériaux triés et à recycler et des droits d'accès en déchèterie des Communautés de Communes Mad-et-Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange pour 1,88 M€ (46 %) et d'autres subventions pour un montant de 76 k€ (2 %).

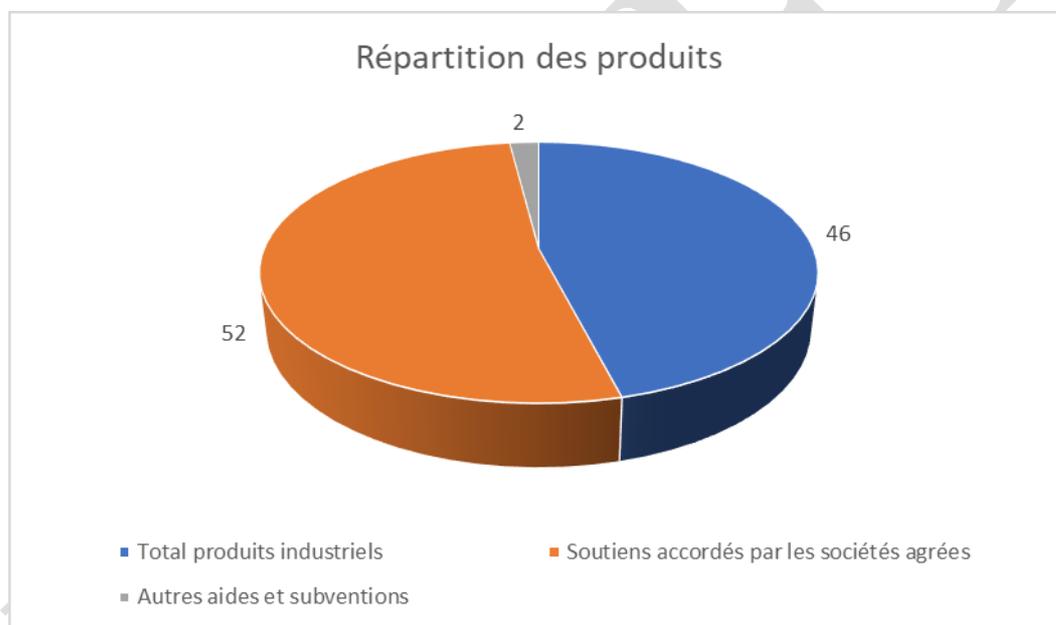


Figure 1 – Illustration de la répartition en pourcentage des recettes de fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

3. Indicateurs réglementaires

Le présent point reprend le détail des indicateurs établis à l'Annexe XIII du Code général des collectivités territoriales.

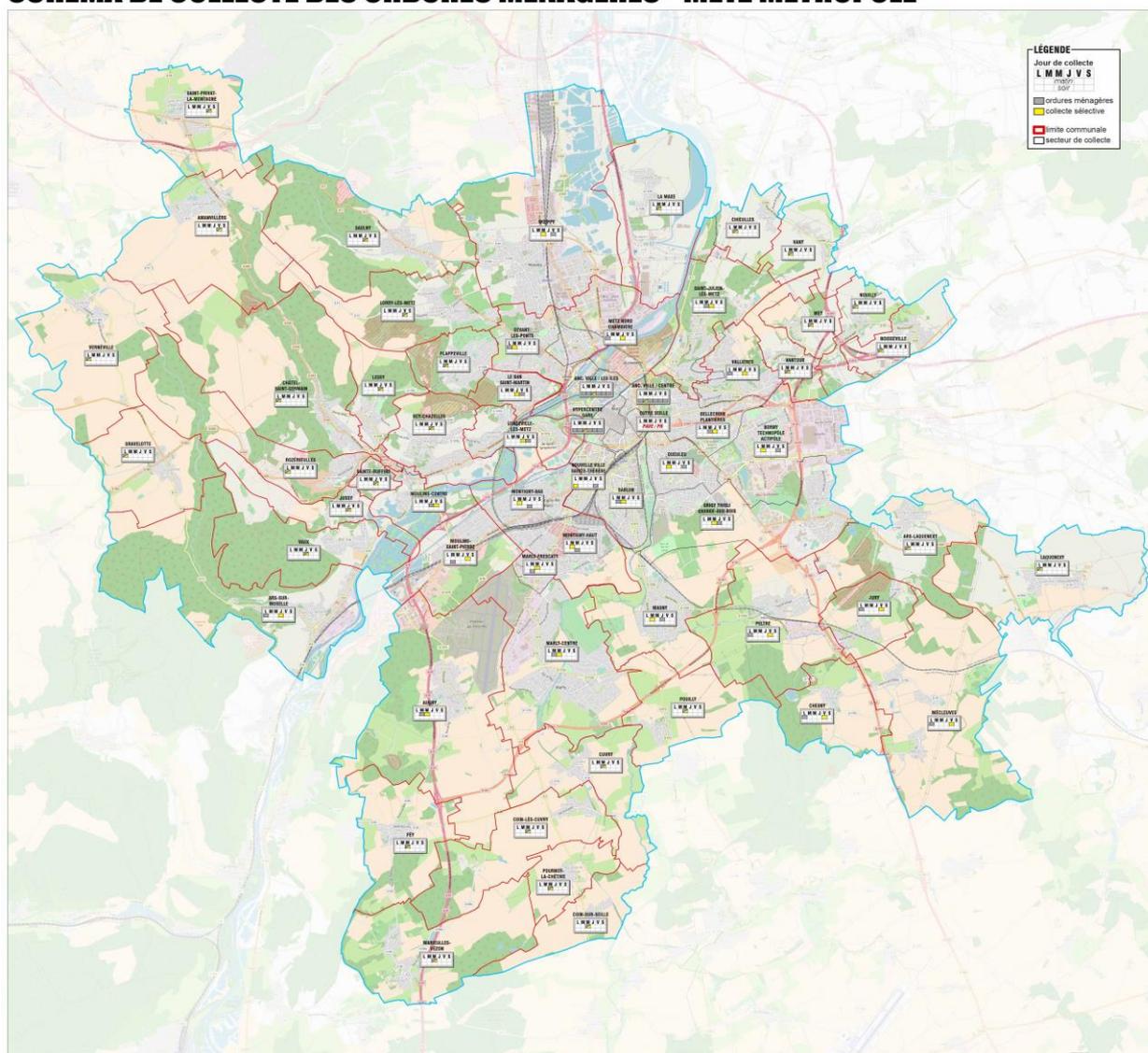
I.1. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

- Territoire desservi : **Les 44 communes de Metz Métropole**

¹ Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L.541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

- Collecte des déchets pris en charge par le service :
 - Nombre d'habitants (population corrigée ADEME_SINOE) : **227 053 hab**
 - Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages desservis en porte-à-porte, et le cas échéant à des points de regroupement (nombre de points) : 227 points de regroupements et 324 points d'apport volontaires enterrés (soit 1196 cuves) sont en service au 31 décembre 2021.
 - Fréquence de collecte (variations sur le territoire concerné ; variations saisonnières, le cas échéant ; fréquence de collecte pour les terrains de camping et caravanage s'ils existent) : La collecte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire, **7 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte** :
 - Le tri est collecté en C1 sur tout le territoire ;
 - Pour les OMR, les fréquences résultent de la densité de population, du type d'habitat et des contrats qui existaient avant l'intégration de certaines communes à Metz Métropole;
 - Dans le cadre du projet de conteneurisation, les fréquences de collecte des OMR des communes et quartiers concernés ont été abaissées pour atteindre une fréquence en C1 (sauf centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle en C7 et C2) ;
 - Depuis 2012, un service appelé "suivi qualité", composé de véhicules légers, patrouille du lundi au samedi de 8h à 17h afin de suivre la prestation de collecte et la corriger si nécessaire.

SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - METZ MÉTROPOLE



Légende : Schéma de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

- Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent être déposés : Les habitants de Metz Métropole peuvent déposer leurs déchets dans **8 déchèteries** :
 - La Petite Voëvre à Metz-Borny
 - La Houblonnière à Metz-Nord
 - La Seille à Marly
 - La Mance à Ars-sur-Moselle
 - Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz
 - Le Pas du Loup à Metz-Magny
 - La Roselière à Vernéville
 - Le St-Pierre à Peltre

Les déchèteries acceptent les déchets suivants : Déchets incinérables, cartons, déblais-gravats, bois, déchets verts, déchets non incinérables, métaux, batteries, textile-linge-chaussures, huiles de vidange, huiles alimentaires, déchets diffus spécifiques, radiographies, emballages souillés, pneumatiques, tubes fluorescents, piles, déchets d'équipement électriques et électroniques.

- Collectes séparées proposées (types de déchets concernés et modalités de collecte) :
 - › **La collecte des points d'apports volontaires** est réalisée par des prestataires sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte définies au regard du taux de remplissage des bornes (densité de population, type d'habitat, zones de passage...);
 - › **La collecte des déchets encombrants** s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1 m³ par jour et par foyer ;
 - › **La collecte des déchets des professionnels** est assurée par Metz Métropole au centre-ville de Metz pour la collecte spécifique du verre des professionnels de la restauration et des cartons des commerçants.
- Types de collecte des déchets encombrants et paramètres afférents (nombre de lieux de dépôt et/ou fréquence de ramassage) : La collecte des déchets encombrants est assurée sur **rendez-vous dans la limite d'1 m³ par jour et par foyer**. Ce service est proposé aux particuliers et aux bailleurs sociaux et fonctionne du lundi au vendredi (excepté les jours fériés) pour les 44 communes de Metz Métropole. La collecte est planifiée par secteur géographique pour les communes hors Metz et a lieu deux fois par semaine sur le territoire de la ville de Metz.
- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté : donnée non définie.
- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré, et au cours du précédent exercice, par flux de déchets, en distinguant les déchets ménagers et les déchets assimilés, en quantités totales et rapportées au nombre d'habitants (population ADEME_SINOE) pour les déchets ménagers : 121 463 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été enlevées au cours de l'exercice 2021, un chiffre en augmentation de 6,2 % entre 2020 (114 381 tonnes) et 2021.

Le bilan des tonnages rapportés à la population ADEME_SINOE de Metz Métropole est de **535 kg** par habitant en 2021 (en augmentation de 3,6 %, les données de population communiquées par l'ADEME ayant augmenté entre 2020 et 2021).

La répartition 2021 des flux de déchets est la suivante :

Eurométropole de Metz	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021 / N-1	2021 / 2010
Population SINOE	223 891	220 593	220 265	219 880	223 798	226 287	221 489	227 053	2,5%	1,4%
Tonnages										
OMR	67 230	62 611	61 027	59 657	60 176	58 881	60 342	60 729	0,6%	-9,7%
Tri	12 543	12 754	13 603	14 420	14 567	14 151	12 020	13 305	10,7%	6,1%
Verre	6 183	6 225	6 345	6 344	6 480	6 356	6 469	6 516	0,7%	5,4%
OMA	85 956	81 590	80 975	80 421	81 223	79 388	78 831	80 550	2,2%	-6,3%
Encombrants	1 629	1 245	1 355	1 428	1 369	1 255	1 334	1 683	26,2%	3,3%
Déchèteries	39 955	38 202	38 879	37 512	38 408	38 048	34 216	39 230	14,7%	-1,8%
DMA	127 540	121 037	121 209	119 361	121 000	118 691	114 381	121 463	6,2%	-4,8%
Evolution DMA N / N-1	-0,9%	-2,4%	0,1%	-1,5%	1,4%	-1,9%	-3,6%	6,2%		
Ratio kg/hab.										
OMR	300	284	277	271	269	260	272	267	-1,8%	-10,9%
Tri	56	58	62	66	65	63	54	59	8,0%	4,6%
Verre	28	28	29	29	29	28	29	29	-1,7%	3,9%
OMA	384	370	368	366	363	351	356	355	-0,3%	-7,6%
Encombrants	7	6	6	6	6	6	6	7	23,1%	1,9%
Déchèteries	178	173	177	171	172	168	154	173	11,8%	-3,2%
DMA	570	549	550	543	541	525	516	535	3,6%	-6,1%
Evolution DMA N / N-1	-0,6%	-2,2%	0,3%	-1,4%	-0,4%	-3,0%	-1,5%	3,6%		

(1) Correspond aux tonnages tri global + cartons commerçants

* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

** Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris. / Le ratio kg/hab. pour les déchèteries est rapporté à la population de Metz Métropole (sans les habitants des collectivités conventionnées).

** DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels".

o Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles :

Différents moyens de pré-collecte sont mis à disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés :

- Les sacs de collecte ;
- Les bacs ;
- Les points de regroupement ;
- Les points d'apport volontaire ;
- Les sacs de pré-collecte.

L'organisation de collecte des déchets évolue depuis 2013 en corrélation avec les projets de prévention et de gestion des déchets mis en œuvre : la conteneurisation, la géolocalisation ou la mise en œuvre de la R 437 qui permet d'optimiser les tournées et de réduire les fréquences de collecte.

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 7 mars 2016 précise les modalités de présentation des déchets ménagers pour :

- La collecte des OMR et du Tri en porte-à-porte ;
- La collecte des points d'apport volontaire ;
- La collecte des déchets encombrants ;
- La collecte des déchets des professionnels.

- **Prévention des déchets ménagers et assimilés :**

- Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010 : -5,2 %

I.2. Indicateurs techniques relatifs au traitement

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :**

o Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant :

- **Le Centre de valorisation des déchets non dangereux (CVD)** situé avenue de Blida à Metz a été mis en service en 2001. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :
 - **Une Unité de tri des matériaux à recycler (UTM) ;**
 - **Une Unité de valorisation énergétique (UVE) ;**
 - **Une Unité de valorisation des Mmchefers (UVM).**

A cela s'ajoutent :

- **Les déchèteries :** Le réseau des déchèteries de Metz Métropole, exploité par HAGANIS, est constitué de 8 sites :
 - La Petite Voëvre à Metz-Borny
 - La Houblonnière à Metz-Nord
 - La Seille à Marly
 - La Mance à Ars-sur-Moselle
 - Le Haut-Rhèle à Montigny-lès-Metz
 - Le Pas du Loup à Metz-Magny
 - La Roselière à Vernéville
 - Le St-Pierre à Peltre
- **La Plateforme d'accueil et de valorisation des déchets (PAVD)**, exploitée par HAGANIS depuis le 1^{er} juillet 2012, située rue de la Mouée.
 - o Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets :
- **L'UTM :** l'Unité de tri des matériaux permet de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium.
- **L'UVE :** l'Usine de valorisation énergétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure, surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'électricité de Metz (UEM).
- **L'UVM :** les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et dirigés jusqu'à l'Unité de valorisation des mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés. La combustion d'une tonne de déchets entraîne la production d'environ 155 kg de mâchefers, et la récupération de 18 kg d'acier et de 1,2 kg de métaux non magnétiques.

- **Les déchèteries** : les déchets sont recueillis dans des bennes dédiées, dans des compacteurs ou des alvéoles fermées, en fonction du type de déchet. La déchèterie permet ensuite d'orienter les déchets triés vers des filières de valorisation, de regrouper les déchets dangereux et non dangereux en évitant des transferts de pollutions, et d'empêcher les dépôts sauvages.

- **La PAVD** : elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ :
 - Une déchèterie professionnelle : elle traite les déchets des professionnels et des services techniques des collectivités environnantes. Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), ne sont pas admis.
 - Le centre de transfert : il permet de rassembler les déchets non incinérables, les déblais-gravats issus des déchèteries et le verre ménager collecté par Metz Métropole. Elle organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.
 - Le centre de préparation des déchets de bois et de déchets verts : il accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels. Les bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes) et A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse). Le bois B (bois ayant reçu un traitement), composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages...) sont broyés avant d'être envoyés en compostage.

 - Capacités de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que, le cas échéant, la performance énergétique des installations :

- **L'UTM** : en 2021, **14 956 tonnes de déchets de collectes sélectives** ont été réceptionnées et **13 885 tonnes d'emballages ménagers ont été triés**, permettant la livraison aux filières industrielles de **10 334 tonnes de matériaux prêts à recycler** et à la valorisation énergétique de **3 550 tonnes de refus de tri**.

- **L'UVE** : en 2021, l'Usine de valorisation énergétique a réceptionné **112 308 tonnes de déchets non dangereux**, dont **106 376 tonnes d'ordures ménagères**, et **5 932 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités**. En 2021, l'incinération de **112 308 tonnes** a permis de produire **304 781 tonnes de vapeur** et la vente de **215 145 MWh** (18 499 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est de **92 %**.

- **L'UVM** : en 2021, **13 604 tonnes de mâchefers** ont été affinées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires. **393 tonnes de métaux non-ferreux** et **2 333 tonnes de métaux ferreux** ont été reprises et recyclées.

- **Les déchèteries** : **39 230 tonnes** de déchets ont été réceptionnés en 2021, dont :
 - 10 625 tonnes de gravats
 - 8 621 tonnes de déchets verts
 - 3 996 tonnes de déchets incinérables

- **La PAVD** : en 2021, la PAVD a enregistré 47 221 dépôts de déchets générant 73 711 tonnes de déchets.
 - Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés :

- 32,2 % vers la valorisation matière et organique
- 58,3 % vers l'incinération avec récupération d'énergie
- 9,5 % vers l'incinération sans récupération d'énergie et le stockage
- o Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage avec une base 100 en 2010 : 65,5 %
- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :
 - o Bilan des principaux chiffres cumulés de la prévention des déchets au 31/12/2021 :
 - 11 741 composteurs → 1 850 tonnes évitées chaque année
 - 122 sites de compostage en pied d'immeubles (2 000 participants) → 70 tonnes évitées chaque année
 - 7 sites de compostage de quartier → 40 tonnes évitées chaque année
 - 37 sites de compostage autonome (établissements) → 10 tonnes évitées chaque année
 - 301 tonnes de TLC détournées grâce au 65 bornes conventionnées Metz Métropole et Tri d'union.
 - 23 établissements de restauration collective engagés dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, soit 2 380 enfants concernés
 - 756 donateurs lors des journées de récupération organisées dans les déchèteries par Emmaüs → 19 tonnes détournées
 - 22 000 livres collectés en vue d'un réemploi ou d'un recyclage
 - 38 405 foyers ou professionnels sensibilisés par un ambassadeur du tri et de la prévention

II- Indicateurs financiers

- Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements : **(cf. point 1.)**
 - Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le cas échéant incitative :
 - **Redevance spéciale d'élimination des déchets** : elle s'applique depuis le 1^{er} novembre 2015 à toutes les entités publiques et privées produisant plus de 15 000 litres de déchets par semaine et bénéficiant du service public de collecte et traitement des déchets. Elle est calculée par abaissement successif du seuil de production. Le 3^e seuil, applicable à compter de janvier 2019, a été fixé à 4 000 litres hebdomadaires.
 - **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : calculée sur la valeur du foncier bâti, sans corrélation avec la quantité de déchets produite.
 - Coût aidé tous flux et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les quatre dernières années
- Le tableau ci-dessous récapitule le coût aidé TTC par habitant pour tous flux et pour chaque flux de déchets.

	Coût aidé TTC / habitant		Évolution des coûts 20/21	Évolution des tonnages 20/21
	2020	2021		
OMR	70,02	63,09	-9,9%	0,6%
Recyclables	26,10	22,03	-15,6%	15,3%
Verre	3,95	3,23	-18,2%	-1,4%
Déchèteries	18,63	22,77	22,2%	14,8%
Encombrants	2,83	3,53	24,7%	27,9%
TOTAL (hors encombrants)	118,70	111,12	-6,4%	5,6%

Le coût aidé par habitant diminue de **6,4 %** par rapport à l'exercice 2020.

- Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets :

Le tableau suivant synthétise le total des charges par étapes techniques pour tous flux confondus et pour chaque flux de déchets :

Année 2021	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	Total OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Total DMA
Population 'adhérente'	227 053	227 053	227 053	227 053	227 053	227 053	227 053	227 053	221 053
Population totale desservie	227 053	227 053	221 489	221 489	227 053	227 053	239 768	227 053	221 053
Tonnage global collecté	60 729	13 305	228	6 288	80 550	1 684	28 606	3 211	114 051
Charges de structure	804 154	448 676	1 326	49 290	1 303 446	44 350	328 727	11 974	1 688 497
Communication	129 701	239 533	-	51 634	420 868	-	-	-	420 868
Prévention	170 086	19 450	741	8 706	198 983	2 593	51 459	5 928	258 963
Pré-collecte	1 807 487	1 147 050	-	312 018	3 266 555	2 108	-	-	3 268 663
Collecte	6 291 156	3 706 675	17 975	398 456	10 414 262	398 793	1 213 128	122 438	12 148 621
Transfert/transport	-	-	2 421	66 778	69 199	-	929 222	-	998 421
Traitement	35 711	2 281 649	-	-	2 317 360	303 742	2 743 163	62 600	5 426 865
Reg. incinération - énergie	4 518 959	-	-	-	4 518 959	-	304 806	-	4 823 765
TOTAL CHARGES	13 757 254	7 843 033	22 463	886 882	22 509 632	751 586	5 570 505	202 940	29 034 663
Total produits industriels	1 724	1 324 401	3 841	105 944	1 435 910	-	445 689	-	1 881 599
Soutien accordé par les sociétés agréées	207 904	1 793 878	2 550	70 345	2 074 677	6 504	75 830	-	2 157 011
Autres aides et subventions	36 297	20 469	59	2 230	59 055	2 021	14 889	531	76 496
TOTAL PRODUITS	245 925	3 138 748	6 450	178 519	3 569 642	8 525	536 408	531	4 115 106
Coût aidé HT	13 510 315	4 708 906	16 012	705 117	18 940 350	743 022	5 033 788	202 398	24 919 558
TEOM	15 635 148	5 460 004	17 706	799 815	21 912 673	875 501	5 960 659	229 529	28 978 362
Redevance spéciale et assimilés	642 342	237 578	-	-	879 920	-	7 127	-	887 047

A titre complémentaire, l'ensemble des éléments pris en compte dans la détermination des indicateurs susmentionnés est détaillé dans le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés réalisé par Metz Métropole.